

SUIVEZ-NOUS SUR



# RAPPORT PRIX

# & QUALITE DU SERVICE

# DE L'EAU POTABLE 2023

SÉM

**SAINT-ÉTIENNE**  
la métropole



# Sommaire

<b>Sommaire</b> .....	<b>1</b>
<b>Avant-Propos</b> .....	<b>3</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>5</b>
<b>Les chiffres clés pour 2023</b> .....	<b>6</b>
<b>I. Présentation générale du service</b> .....	<b>7</b>
<b>A. Caractérisation générale du service</b> .....	<b>7</b>
1. Organisation administrative du service .....	7
2. Estimation de la population desservie .....	8
3. Nombre d'usagers .....	9
4. Conditions d'exploitation du service.....	11
a) Les modes de gestion du service de l'eau potable .....	11
b) Rôle de la Direction de l'Eau Potable.....	11
c) Les modes de gestion du service d'eau potable sur le territoire .....	12
d) Nature des compétences assurées .....	13
e) Échéances des contrats d'exploitation en vigueur au 31 décembre 2022.....	13
<b>B. Ressources en eau</b> .....	<b>14</b>
1. Ressources alimentant les services de distribution de SEM .....	15
2. Conventions d'échange d'eau .....	16
3. Total des volumes d'eau potable prélevés sur les ressources .....	17
4. Volumes produits .....	19
5. Volumes importés par les différents services de distribution .....	20
6. Volumes consommés .....	21
7. Volumes exportés par les différents services de distribution .....	22
<b>C. Etat du patrimoine</b> .....	<b>23</b>
1. Stations de traitement .....	23
2. Réservoirs.....	24
3. Réseaux .....	24
4. Equipements de pompage ou de surpression.....	25
5. Turbines .....	25
6. Travaux réalisés.....	25
<b>II. Tarification du service et éléments financiers</b> .....	<b>26</b>
<b>A. Tarification du service</b> .....	<b>26</b>
<b>B. Prix du service de l'eau potable</b> .....	<b>35</b>
1. Structure des prix des services de l'eau potable pour chaque service de distribution.....	35
2. Composantes de la facture de 120 m <sup>3</sup> .....	36
<b>C. Recettes du service</b> .....	<b>39</b>
1. Recettes perçues par la Collectivité .....	39
2. Recettes perçues par les exploitants des services délégués .....	40
3. Taux d'impayés .....	41
<b>D. Eléments financiers</b> .....	<b>43</b>
1. Remboursement de la dette .....	43
2. Durée théorique d'extinction de la dette .....	43
<b>III. Les indicateurs de performances des services</b> .....	<b>44</b>

<b>A. Qualité de l'eau .....</b>	<b>44</b>
1. Qualité de l'eau (or SIEMLY et SI du Haut Forez) .....	44
2. Branchements en plomb .....	46
<b>B. Performance des réseaux .....</b>	<b>47</b>
1. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux .....	47
a) Définition de l'indicateur .....	47
b) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale (ICGP) des réseaux de distribution des services de Saint-Etienne Métropole.....	48
2. Rendement et indice linéaire de pertes en réseau .....	51
a) Définition des indicateurs .....	51
b) Valeurs des indicateurs à l'échelle de SEM.....	52
c) Valeurs des indicateurs par service.....	53
<b>Annexes.....</b>	<b>58</b>
<b>I. Prix global d'une facture d'eau potable et d'assainissement de 120 m<sup>3</sup> par commune .....</b>	<b>59</b>
<b>II. Réservoirs des services d'eau potable de Saint-Etienne Métropole .....</b>	<b>61</b>
<b>III. Pompages des services d'eau potable de Saint-Etienne Métropole.....</b>	<b>65</b>
<b>IV. Travaux réalisés en 2023 sur les infrastructures.....</b>	<b>68</b>
<b>A. Travaux sur les ressources .....</b>	<b>68</b>
<b>B. Travaux sur les ouvrages.....</b>	<b>68</b>
<b>C. Travaux sur les réseaux.....</b>	<b>69</b>
<b>D. Travaux concessifs.....</b>	<b>74</b>
<b>V. Note d'information des agences de l'eau .....</b>	<b>76</b>

Situation suffisamment exceptionnelle pour être notée en exorde de ce rapport, l'exercice 2023 aura débuté avec une inquiétude véritable sur nos ressources. Après la sécheresse considérable vécue en 2022 et le déficit des pluies automnales, les barrages présentaient un niveau incroyablement bas en début d'année. Préoccupation d'autant plus angoissante que les pluies se sont fait attendre.

Alors certes, la situation n'était pas locale et la majorité du territoire national était confrontée à une conjoncture similaire. Assurément la Métropole était dans une situation plutôt meilleure que bien d'autres collectivités qui n'étaient pas dotées de réserves aussi constituées et qui furent contraintes d'interrompre leur service (1000 communes ont été soumises à une rupture d'approvisionnement). Mais c'est bien ce contexte général qui fut l'origine des hypothèses les plus alarmantes puisqu'il empêchait d'envisager tout secours ou toute solidarité extérieure au territoire. Allait-on vivre deux ou trois années de sécheresse absolues consécutives ? Comment faire en cas de défaillance d'un ouvrage ? Devait-on anticiper la catastrophe en rationnant l'eau comme au début du XXe siècle à Saint-Etienne avant la construction du barrage de Lavalette ?

Les élus métropolitains ont été tenus informés de l'évolution des ressources. Les services de l'Etat ont été sollicités pour réduire les débits réservés aux pieds des barrages afin de reconstituer au mieux les stocks au printemps. Des arrêtés de restriction ont même été pris par les Maires des communes les plus sensibles.

Une semaine de pluie en mai aura suffi à lever toutes les inquiétudes. Reste donc le souvenir d'une appréhension véritable qui, bien loin hélas d'une dystopie, aura eu le mérite de faire voir les dangers comme ils sont et qui nous oblige, en conscience, à la préservation et à l'économie. C'est bien là, d'ailleurs, le sens des « 53 mesures pour l'eau » présentées par le Chef de l'Etat le 20 mars 2023.

Déjà, et ce n'est pas nouveau, la chasse aux fuites est engagée. Les contrats de gestion conclus par la Métropole intègrent tous désormais des objectifs ambitieux de rendement ou d'indices de pertes maximum qui ne sont pas de vaines promesses. Sur ce point, je n'ai jamais hésité à faire appliquer les pénalités en cas de dépassement, et tous les délégataires peuvent en attester. Je suis bien conscient cependant, que des marges de progression existent encore, et suis convaincu que nous devons mettre en œuvre tout ce qui est raisonnablement possible et économiquement supportable afin de réduire les pertes.

Mais il convient sans doute aussi d'encourager dorénavant la sobriété de tous les usagers : abonnés, industriels ou collectivités. Plusieurs communes l'ont déjà compris en modifiant leurs plantations et en rationalisant leurs arrosages. De nombreuses entreprises ont réduit leurs consommations en favorisant équipements hydro-économiques et recirculation des eaux de process. Ces démarches sont à encourager et l'exemple doit désormais être suivi par les usagers domestiques. Je suis persuadé que la télérelève des compteurs d'eau, qui est déployée sur de plus en plus de communes, favorisera les comportements vertueux. En recourant à une simple application sur téléphone, elle permettra à tous de connaître sa consommation au jour le jour voire de se fixer des objectifs et de détecter les fuites après compteurs dans les délais les plus brefs. C'est là un progrès notable que les évolutions technologiques rendent possible.

Dans le même temps, il faut être conscient que c'est aussi un modèle économique qui est remis en cause. Le financement des services d'eau et d'assainissement est assuré majoritairement par un prix au mètre cube. Les budgets de l'eau vont donc subir l'impact des baisses de consommation alors que les besoins de financement ne seront pas diminués à proportion, bien au contraire. Si les consommations diminuent, il est à craindre que les prix doivent être revus.

Parce qu'il n'est pas envisageable de reporter indéfiniment des investissements sans impacts sur la qualité du service rendu aux usagers. Une usine de traitement en désuétude et des réseaux vieillissants nous démontreraient promptement, en effet, les limites de résilience d'un service de l'eau et les difficultés à rétablir un service totalement satisfaisant.

Par exemple, nous avons constaté en 2023 une dégradation de la qualité de l'eau distribuée sur le territoire de l'Ondaine. Pour corriger une telle situation, des investissements et une mobilisation exceptionnels ont été et restent indispensables. Même si des progrès sont observés, j'ai conscience que la situation n'est toujours pas parfaite à l'heure où j'écris ces lignes et qu'il reste encore beaucoup à faire. Accroissements des investissements et réorganisation de la gestion des services sont programmés. Ainsi, des chantiers importants sont d'ores et déjà réalisés, engagés ou prévus sur le périmètre. Une même régie, dotée de moyens mutualisés en adéquation avec

les besoins, et pilotée directement par la Métropole assurera la gestion des équipements pour toutes les communes de ce territoire à l'avenir.

Ce sont donc des résultats d'un exercice bien singulier que ce Rapport Prix et Qualité du Service rend compte. Il m'offre l'opportunité de remercier élus, services, exploitants et entreprises qui sont associés à la gageure d'assurer ce service indispensable qu'est la distribution, en permanence, d'eau potable au robinet de chacun d'entre nous. Confrontés à des évolutions qui seront majeures, et avec mes encouragements je veux leur dire ici : 2023 nous fait entendre que demain commence aujourd'hui !



**Bernard BONNET**  
Vice-Président en charge de l'eau potable

# Introduction

---

**Les Rapports Annuels Prix et Qualité des Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement, sont des rapports obligatoires. :**

“ Le maire présente au conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers ” (art. L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)).

**... à destination des usagers...**

Le rapport annuel est un outil de communication entre les élus, leur assemblée délibérante et les usagers des services d'eau et d'assainissement. Il doit pouvoir être librement consulté en mairie. Les communes de 3 500 habitants et plus sont soumises à une obligation d'affichage (art. L. 1411-13 du CGCT).

**... pour plus de transparence...**

L'élaboration du rapport annuel sur le prix et la qualité du service répond aux principes de gestion décentralisée des services d'eau et d'assainissement, de transparence et d'évaluation des politiques publiques. Le rapport annuel doit être examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL - art. L. 1413-1 du CGCT) constituée à l'initiative du Maire des villes de plus de 50 000 habitants. Cette présentation à la CCSPL permet de prendre en compte les attentes des usagers et d'améliorer la lisibilité de ce rapport.

**... élaboré par la collectivité responsable de l'organisation du service...**

Le maire ou le président de l'EPCI a la responsabilité de la rédaction et de la mise en forme du rapport ainsi que de sa communication.

**... pour mieux évaluer la qualité et le prix du service à l'utilisateur.**

Les articles D. 2224-1 à 4 du CGCT fixent la liste des indicateurs techniques (ressources, qualité, volume, etc.) et financiers (tarification, dettes, investissements, etc.) qui doivent au moins figurer dans le rapport. Les rapports peuvent être complétés par tout indicateur jugé utile. Ils peuvent également être agrémentés de plans, de croquis ou de photos sur la localisation des ressources et le cycle de l'eau au niveau de la collectivité par exemple. Si les compétences de la collectivité ou la localisation des ressources évoluent peu d'une année sur l'autre, seuls les indicateurs relatifs au prix et à la qualité de service ainsi que des travaux devront être actualisés.

**Le rapport est établi à partir de données tirées des rapports annuels des délégataires ainsi que de données et informations propres aux Communes membres de la Métropole.**

**Il comporte les indicateurs réglementaires et des indicateurs complémentaires liés aux particularités du service.**

## AVERTISSEMENT

**La création d'un service unique regroupant 13 communes (L'ETRAT - FONTANES - LA GIMOND - ROCHE-LA-MOLIERE - SAINT-ETIENNE - SAINT-GENEST-LERPT - SAINT-HEAND - SAINT-JEAN-BONNEFOND - SAINT-PRIEST-EN-JAREZ - SORBIERS - LA TALAUDIERE - LA TOUR EN JAREZ - VILLARS) alimentées majoritairement par l'usine de Solaure (à compter du 1er octobre 2022) et le changement d'exploitant sur ce périmètre en cours d'année ont occasionné des modifications de périodes de facturation et de relève des compteurs. De ce fait, les indicateurs annuels présentés dans ce rapport pour l'exercice 2022 peuvent différer de ceux fournis dans les comptes rendus des délégataires qui ne couvrent qu'une partie seulement de l'exercice. Les meilleures informations disponibles (ou reconstituées) ont été reportées dans les pages qui suivent.**

# Les chiffres clés pour 2023



**194 826**

Abonnements au total pour  
401 437 habitants desservis



**19 233 446**

m<sup>3</sup> consommés par les habitants



**24 295 910**

m<sup>3</sup> mis en distribution



**131**

Litres par habitant et par jour  
(Consommation moyenne par habitant)

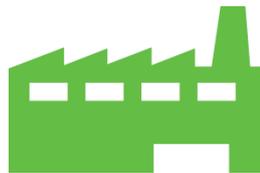


**2 526**

Km de réseau de  
distribution  
(Hors branchements)

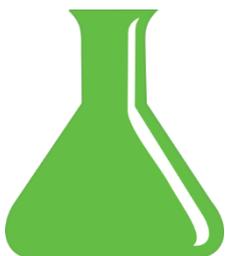
**9**

Usines de production  
d'eau potable



**130**

Réservoirs pour une  
capacité de stockage totale  
de 132 439 m<sup>3</sup>



**99,79**

% des 3 767 prélèvements  
réalisés conformes aux normes

**82,13**

% de rendement  
moyen des réseaux



# I. Présentation générale du service

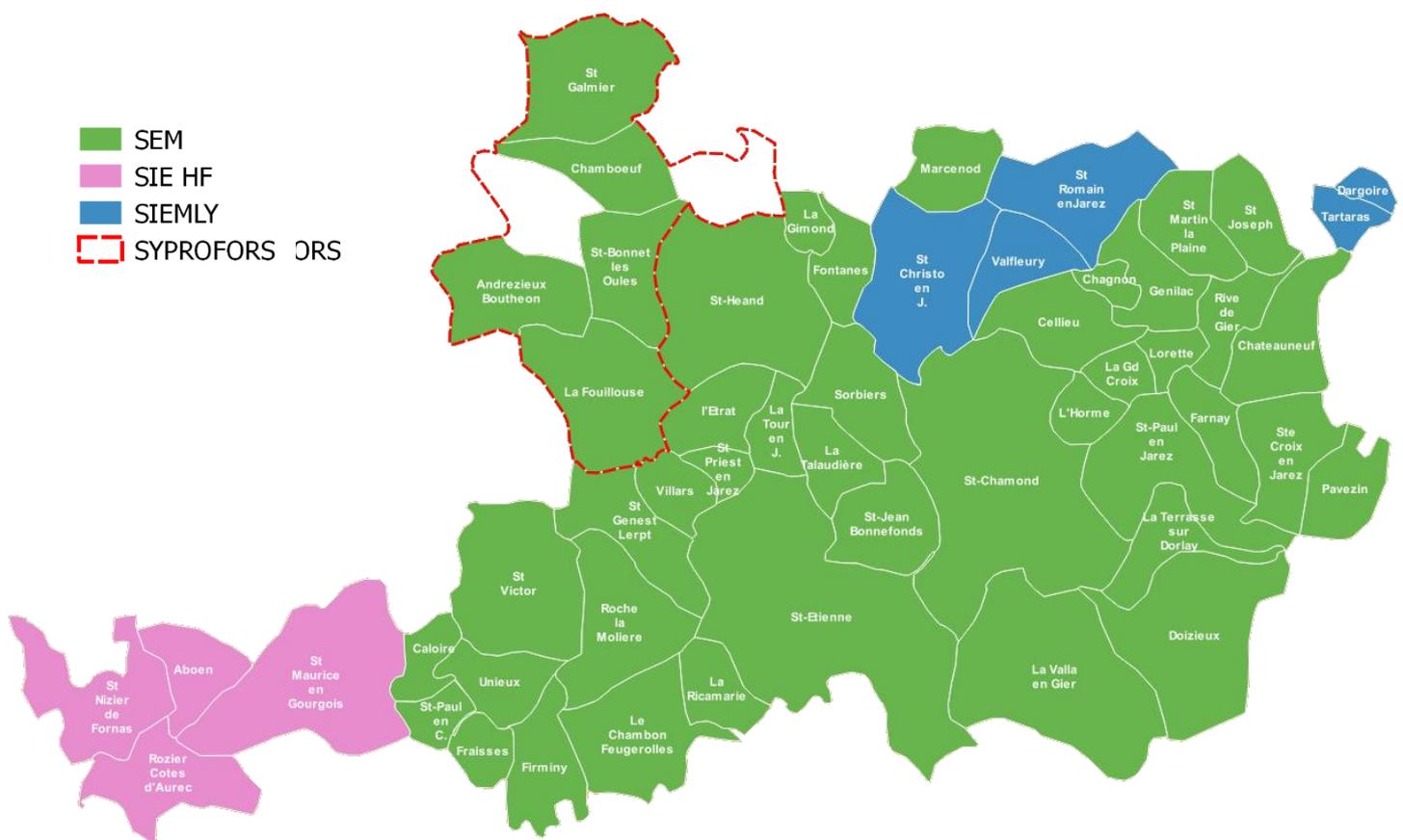
## A. Caractérisation générale du service

### 1. Organisation administrative du service

Saint-Etienne Métropole (SEM) exerce la compétence eau potable (protection du point de prélèvement, traitement, stockage, transport et distribution aux usagers) pour l'ensemble des communes membres à l'exception des communes de :

- ABOEN, ROZIER-COTES-D'AUREC, SAINT-MAURICE-EN-GOURGOIS et SAINT-NIZIER-DE-FORNAS pour lesquelles Saint-Etienne Métropole adhère au Syndicat des Eaux du Haut-Forez (SIE HF),
- DARGOIRE, SAINT-CHRISTO en JAREZ, SAINT-ROMAIN en JAREZ, TARTARAS et VALFLEURY pour lesquelles Saint-Etienne Métropole adhère au Syndicat Mixte pour l'Alimentation en Eau des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier (SIEMLY).

Par ailleurs, Saint-Etienne Métropole adhère au SYPROFORS (SYndicat mixte de PROduction d'eau potable de la plaine du FORez Sud) pour la compétence production d'eau potable des communes de ANDREZIEUX-BOUTHEON, CHAMBOEUF, LA FOUILLOUSE, SAINT-BONNET les OULES et SAINT-GALMIER.



## 2. Estimation de la population desservie

Sur la base des populations légales millésimées 2021 entrées en vigueur au 1er janvier 2024, la population totale des communes de SAINT ETIENNE METROPOLE est de 411 009 habitants.

Les communes pour lesquelles la compétence de distribution de l'eau potable est assurée par Saint-Etienne Métropole comptent 402 205 habitants. On estime à 401 437 le nombre d'habitants desservis par le réseau public et à 768 le nombre d'habitants alimentés par une ressource en eau indépendante.

Service	Nombre d'habitants 2022	Estimation du nombre d'habitants desservis en 2022	Nombre d'habitants 2023	Estimation du nombre d'habitants desservis en 2023
ANDREZIEUX-BOUTHEON	10 259	10 259	10 340	10 340
CALOIRE	313	313	322	322
CELLIEU	1 724	1 724	1 731	1 731
CHAGNON	520	520	530	530
CHAMBOEUF	1 848	1 845	1 840	1 837
CHATEAUNEUF	1 670	1 670	1 697	1 697
DOIZIEUX	857	616	868	624
FARNAY	1 384	1 381	1 380	1 377
FIRMINY	17 126	17 124	17 297	17 295
FONTANES	694	686	691	683
FRAISSES	3 786	3 786	3 824	3 824
GENILAC	3 953	3 953	3 935	3 935
LA FOUILLOUSE	4 755	4 755	4 724	4 724
LA GIMOND	289	289	288	288
LA GRAND'CROIX	5 137	5 137	5 066	5 066
LA RICAMARIE	7 990	7 977	8 092	8 079
LA TALAUDIERE	7 143	7 143	7 149	7 149
LA TERRASSE SUR DORLAY	780	768	779	767
LA TOUR EN JAREZ	1 500	1 500	1 498	1 498
LA VALLA EN GIER	1 108	873	1 118	881
LE CHAMBON FEUGEROLLES	11 944	11 939	12 148	12 143
L'ETRAT	2 812	2 812	2 893	2 893
L'HORME	4 806	4 806	4 886	4 886
LORETTE	4 774	4 774	4 846	4 846
MARCENOD	712	701	711	700
PAVEZIN	398	377	397	375
RIVE DE GIER	15 208	15 208	15 348	15 348
ROCHE LA MOLIERE	9 966	9 959	9 962	9 955
SORBIERS	8 180	8 178	8 216	8 214
SAINTE-BONNET LES OULES	1 754	1 754	1 804	1 804

Service	Nombre d'habitants 2022	Estimation du nombre d'habitants desservis en 2022	Nombre d'habitants 2023	Estimation du nombre d'habitants desservis en 2023
SAINT-CHAMOND	35 697	35 645	35 421	35 370
SAINT-ETIENNE	176 016	175 872	174 499	174 356
SAINT-GALMIER	5 966	5 966	5 965	5 965
SAINT-GENEST LERPT	6 252	6 250	6 246	6 244
SAINT-HEAND	3 713	3 713	3 742	3 742
SAINT-JEAN BONNEFONDS	6 701	6 701	6 680	6 680
SAINT-JOSEPH	1 978	1 975	2 003	2 000
SAINT-MARTIN LA PLAINE	3 859	3 859	3 847	3 847
SAINT-PAUL EN CORNILLON	1 385	1 385	1 374	1 374
SAINT-PAUL EN JAREZ	4 851	4 851	4 826	4 826
SAINT PRIEST EN JAREZ	6 182	6 182	6 263	6 263
SAINTE-CROIX EN JAREZ	484	484	491	491
UNIEUX	8 525	8 525	8 558	8 558
VILLARS	7 994	7 994	7 910	7 910
<b>Total</b>	<b>402 993</b>	<b>402 229</b>	<b>402 205</b>	<b>401 437</b>

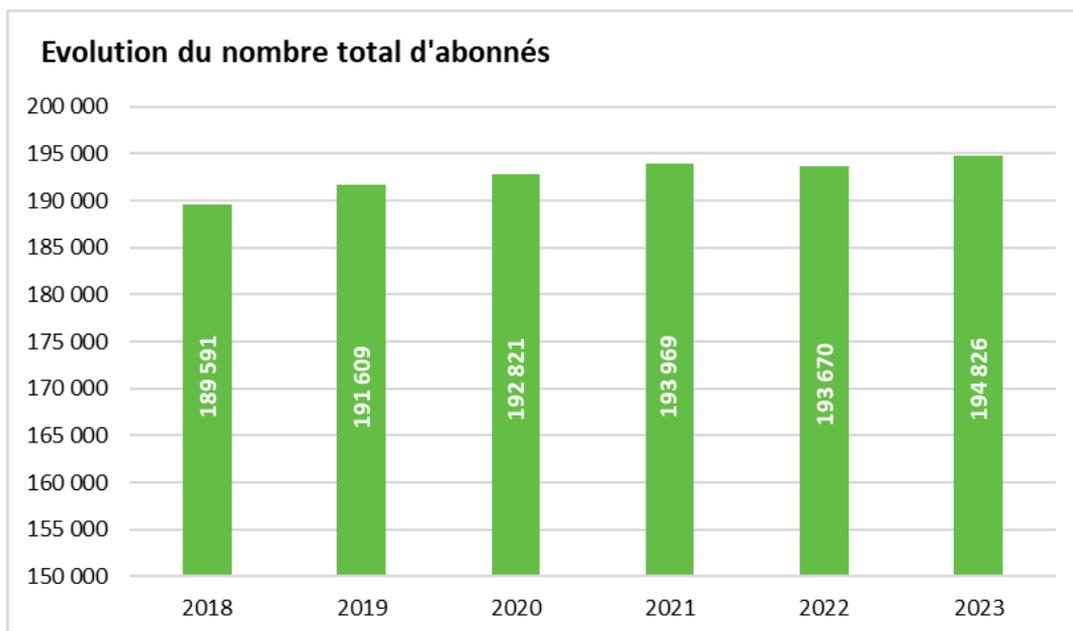
### 3. Nombre d'usagers

L'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services d'eau potable et d'assainissement définit les abonnés domestiques et assimilés comme : "*ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement*".

Service	Nombre d'abonnés domestiques 2023	Nombre d'abonnés non domestiques 2023	Nombre d'abonnés total 2023
ANDREZIEUX-BOUTHEON	5 573	17	5 590
CALOIRE	143	0	143
CHAMBOEUF	703	4	707
CHATEAUNEUF	760	14	774
FIRMINY	5 635	3	5 638
FONTANES	289	12	301
FRAISSES	1 801	163	1 964
GENILAC	1 737	0	1 737
LA FOUILLOUSE	2 414	0	2 414
LA GIMOND	115	8	123
LA GRAND'CROIX	2 273	36	2 309
LA RICAMARIE	3 547	176	3 723
LA TALAUDIÈRE	3 520	163	3 683

Service	Nombre d'abonnés domestiques 2023	Nombre d'abonnés non domestiques 2023	Nombre d'abonnés total 2023
LA VALLA EN GIER	407	0	407
LE CHAMBON FEUGEROLLES	5 906	0	5 906
L'ETRAT	1 583	35	1 618
LORETTE	2 330	16	2 346
MARCENOD	300	0	300
PAVEZIN	185	0	185
RIVE DE GIER	6 734	0	6 734
ROCHE LA MOLIERE	4 764	177	4 941
SORBIERS	3 719	97	3 816
SAINT-BONNET LES OULES	785	9	794
SAINT-ETIENNE - LA TOUR EN J.	86 329	2 072	88 401
SAINT-GALMIER	3 027	38	3 065
SAINT-GENEST LERPT	3 134	215	3 349
SAINT-HEAND	1 860	48	1 908
SAINT-JEAN BONNEFONDS	3 067	104	3 171
SAINT-JOSEPH	882	0	882
SAINT-MARTIN LA PLAINE	1 837	0	1 837
SAINT-PAUL EN CORNILLON	636	0	636
SAINT-PAUL EN JAREZ	1 855	171	2 026
SAINT-PRIEST EN JAREZ	3 118	87	3 205
SAINTE-CROIX EN JAREZ	241	8	249
UNIEUX	4 107	14	4 121
VILLARS	3 792	222	4 014
CELLIEU - CHAGNON	1 082	0	1 082
DOIZIEUX – FARNAY - LA TERRASSE SUR D.	1 247	0	1 247
SAINT-CHAMOND - L'HORME	19 475	5	19 480
<b>Total</b>	<b>190 912</b>	<b>3 914</b>	<b>194 826</b>

Une augmentation de 0,60% du nombre d'abonnés est constatée entre les exercices 2022 et 2023.



#### 4. Conditions d'exploitation du service

##### *a) Les modes de gestion du service de l'eau potable*

Il existe deux modes de gestion différents sur le territoire : la régie et la gestion déléguée.

- **La régie**

Un service public est dit « exploité en régie » lorsqu'une personne publique prend en charge le service directement. La gestion peut être « directe » si la personne publique en assure la gestion avec ses propres moyens humains, matériels et financiers. Elle peut être totalement ou partiellement externalisée par la passation d'un ou plusieurs marché(s) public(s) de prestations de services (entretien des équipements, travaux, espaces verts, etc.). Le rôle de la Collectivité est alors de coordonner l'intervention des différents intervenants et d'assurer la gestion administrative du service, notamment le recouvrement contentieux de la redevance eau potable et plus largement la relation contractuelle avec les usagers.

Les services d'eau exploités en régie sur le territoire le sont soit directement par SEM soit par le concours des communes avec lesquelles des conventions de gestion ont été arrêtées.

- **La gestion déléguée**

Ce mode de gestion permet de confier à un tiers extérieur à la Collectivité (délégataire public ou privé) la gestion du service à ses risques et périls et pour une durée limitée. Contrairement aux marchés, le délégataire n'est pas rémunéré par un prix versé par la Collectivité, mais par les recettes d'exploitation du service qu'il perçoit directement après des usagers. La Collectivité conserve la maîtrise du service dans la mesure où le délégataire est tenu de rendre compte de sa gestion technique et financière.

##### *b) Rôle de la Direction de l'Eau Potable*

La direction de l'eau potable de la Métropole gère l'eau potable sur les 44 communes pour lesquelles la compétence n'est pas transférée à un syndicat intercommunal. Elle a pour mission d'assurer au quotidien la production et la distribution d'eau potable en quantité suffisante, au meilleur prix, et en préservant l'égalité des consommateurs vis-à-vis de ce service.



Parallèlement, par délibération du 28 janvier 2021, le Conseil Métropolitain a décidé de constituer un service d'eau brute spécifique initié par les ressources des 13 communes relevant de la délégation de service public confié à SAUR pour la gestion de la production et de la distribution d'eau potable des communes alimentées majoritairement par l'usine de Solaure.

Au cours de l'exercice 2023, par délibération du 29 juin 2023, le Conseil Métropolitain a décidé d'étendre le périmètre de cette régie aux barrages des communes de l'Ondaine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et des communes de la moyenne et basse vallée du Gier à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

#### *d) Nature des compétences assurées*

Les exploitants sont chargés de l'ensemble de la gestion du service public de production et de distribution d'eau potable, c'est-à-dire :

- Le prélèvement de l'eau brute dans le milieu naturel pour les services avec une ressource propre et son acheminement jusqu'aux usines de production d'eau potable,
- L'exploitation des usines de production d'eau potable et des réseaux de distribution,
- La surveillance, l'entretien et le renouvellement normal des ouvrages pour en garantir le maintien en état,
- La gestion de l'ensemble des relations avec les usagers (demandes de raccordement, renseignements, conseils ou réclamations) et la facturation du service intégrant le recouvrement de la part relative à l'assainissement collectif quand les usagers du service de l'eau sont aussi raccordés au réseau d'assainissement.

Pour le service de l'eau des communes de DOIZIEUX, FARNAY, LA TERRASSE-SUR-DORLAY, RIVE-DE-GIER, SAINT-MARTIN-LA-PLAINE et SAINT-JOSEPH, le prestataire assume toutes ces missions à l'exception du recouvrement des factures, assuré par Saint-Etienne Métropole.

Pour les services en régie, ces missions sont directement réalisées par la Collectivité avec le concours des communes sur 8 services de la Métropole.

Quel que soit le service, Saint-Etienne Métropole conserve les charges liées aux investissements concernant les renouvellements importants, les renforcements de réseaux ou à la création de nouvelles infrastructures.

#### *e) Échéances des contrats d'exploitation en vigueur au 31 décembre 2023*

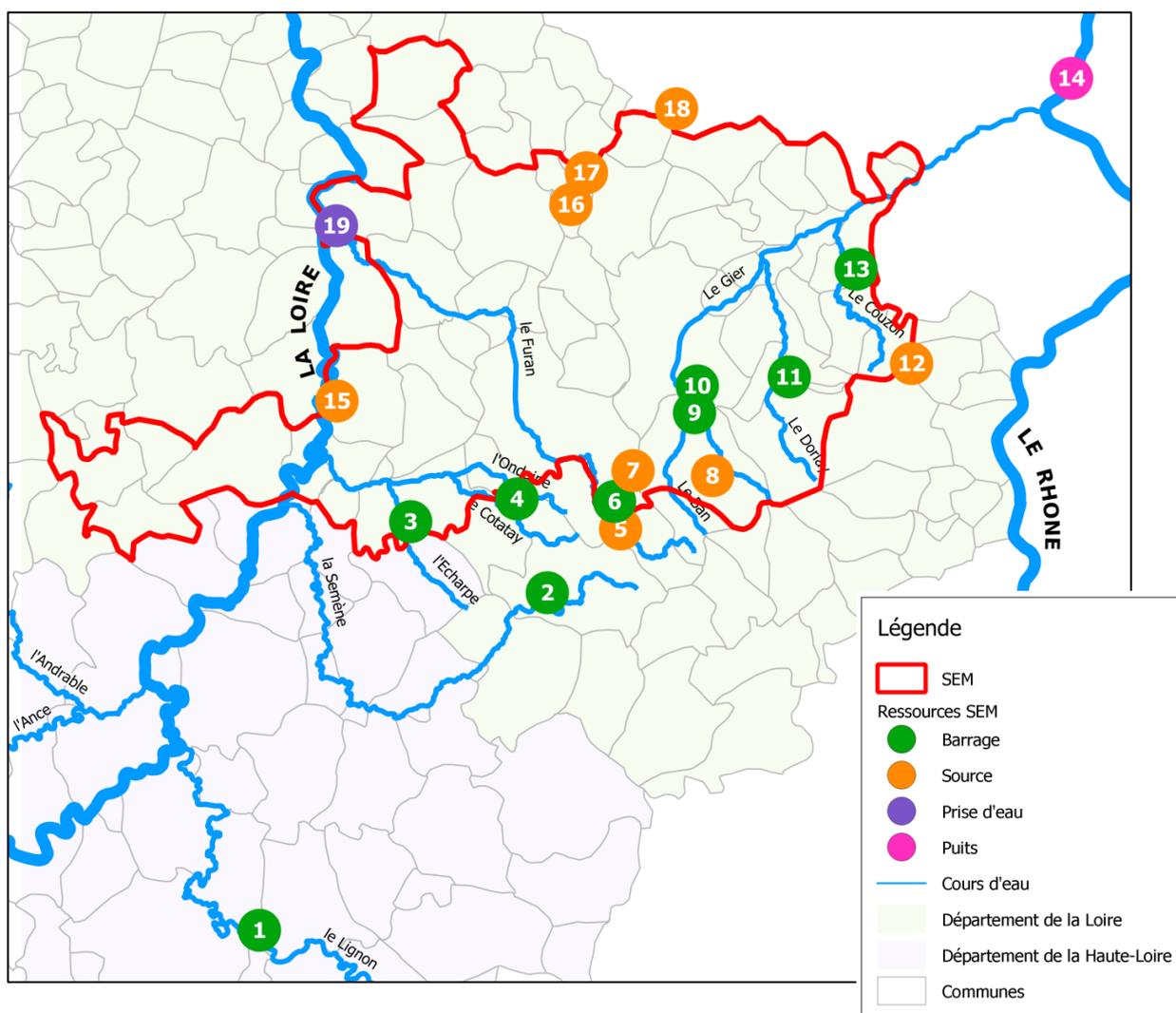
Service	Délégataire	Mode de gestion (*)	Début de contrat	Fin de contrat
ANDREZIEUX-BOUTHEON	VEOLIA	DSP	01/01/2012	31/12/2024
CALOIRE	VEOLIA	DSP	01/01/2013	31/12/2024
CELLIEU - CHAGNON	VEOLIA	DSP	01/09/2020	31/12/2024
CHAMBOEUF	SUEZ	DSP	01/01/2010	31/12/2024
CHATEAUNEUF	CHOLTON Réseaux	DSP	01/07/2012	31/12/2024
DOIZIEUX – FARNAY - LA TERRASSE SUR DORLAY	CHOLTON Réseaux	PS	01/11/2016	31/12/2024
DSP SOLAURE : L'ETRAT - FONTANES - LA GIMOND - ROCHE-LA-MOLIERE - SAINT-ETIENNE - SAINT-GENEST-LERPT - SAINT-HEAND - SAINT-JEAN-BONNEFOND - SAINT-PRIEST-EN-JAREZ - SORBIERS - LA TALAUDIERE - LA TOUR EN JAREZ - VILLARS	OELIE SAUR	DSP	01/10/2022	31/12/2035
GENILAC	VEOLIA	DSP	01/09/2018	17/04/2025
LA FOUILLOUSE	VEOLIA	DSP	01/01/2021	31/12/2024

Service	Délegataire	Mode de gestion (*)	Début de contrat	Fin de contrat
LA GRAND-CROIX	CHOLTON Réseaux	DSP	01/11/2011	31/12/2024
LORETTE	SUEZ	DSP	01/01/2013	31/12/2024
RIVE-DE-GIER	SUEZ	PS	01/01/2020	31/12/2024
SAINT BONNET LES OULES	SUEZ	DSP	01/01/2013	31/12/2024
SAINT GALMIER	SUEZ	DSP	01/01/2014	31/12/2025
SAINT-CHAMOND – L'HORME	VEOLIA	DSP	01/07/2017	30/06/2029
SAINT-MARTIN LA PLAINE - SAINT-JOSEPH	CHOLTON Réseaux	PS	01/07/2020	31/12/2024
SAINT-PAUL-EN-CORNILLON	VEOLIA	DSP	01/10/2009	31/12/2024
SAINT-PAUL-EN-JAREZ	SUEZ	DSP	01/12/2021	31/03/2025
SERVICE DE PRODUCTION ET DE TRANSPORT D'EAU DE LA MOYENNE VALLE DU GIER	SUEZ	DSP	01/01/2018	31/12/2024

(\*) DSP : Délégation de Service Public

PS : Prestation de Service

## B. Ressources en eau



## 1. Ressources alimentant les services de distribution de SEM

En raison de problèmes de stabilité, le barrage de l'Echapre a été mis en sécurité au cours de l'année 2022 et est substitué par le barrage de Lavalette pour l'alimentation de la zone qu'il desservait.

A chaque ressource est attribué un indice fonction de l'avancement de sa protection selon les caractéristiques suivantes :

Indice	Avancement de la protection
0%	Aucune action
20%	Etudes environnementale et hydrogéologique en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Au 31/12/2023, à l'exception des communes desservies par les syndicats des eaux du Haut-Forez et des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier, les communes de la Métropole sont alimentées par 11 barrages, 27 sources et 1 prise d'eau en rivière :

Ressource N°	Désignation	Indice de protection
1	Complexe de barrages de Lavalette et de La Chapelette	80 %
2	Barrage des Plats	80 %
3	Barrage de L'Echapre ( <i>sécurisé en septembre 2022</i> )	40 %
4	Barrage du Cotatay	80 %
5	Sources du Pilat (SAINT-ETIENNE)	80 %
6	Barrage du Pas-du-Riot (et barrage du Gouffre d'Enfer en secours)	80 %
7	Sources de ROCHETAILLEE :	
	• Source de Fontmorat	80 %
	• Source des Essertines	80 %
	• Source de Salvaris	80 %
8	Sources de LA VALLA-EN-GIER :	
	• Sources de Flurieux 1	80 %
	• Sources de Flurieux 2	80 %
	• Sources de Flurieux 3	80 %
	• Sources des Combes	80 %
	• Sources Les Mines	40 %
	• Source de Galetière	80 %
	• Sources de Citrey Haut	80 %
	• Sources de Citrey Bas	80 %
	• Sources de Trois Heures	40 %
• Sources des Biais	80 %	
9	Barrage de La Rive	60 %
10	Barrage de Soulages	60 %
11	Barrage du Dorlay	60 %

Ressource N°	Désignation	Indice de protection
12	Sources de SAINTE-CROIX-EN-JAREZ (source de la Minette)	80 %
13	Barrage du Couzon	80 %
14	Champ captant de GRIGNY du SIEMLY	80 %
15	Source de Caloire (dite de Fontfroide)	80 %
16	Sources de SAINT-HEAND :	
	• Source de Bois Sonnier 1	40 %
	• Source de Bois Sonnier 2	40 %
	• Source de Bois Sonnier 3	40 %
17	Sources de Fontanès (dite de Terreplate)	80 %
18	Sources de MARCENOD :	
	• Source de Printemps	80 %
	• Source des Groles inférieures	80 %
	• Source des Groles supérieures	80 %
	• Source Bonnard	80 %
	• Source Bruneton 1	80 %
	• Source Bruneton 2	80 %
• Source Bruneton 3	80 %	
19	Prise d'eau du SY.PRO.FOR.S (dite prise d'eau du Bas Chirat)	80 %

## 2. Conventions d'échange d'eau

Les conventions liant les services extérieurs à la Métropole pour la fourniture d'eau traitée sont les suivantes :

Lien contractuel	Sens	Usage	Service	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet
Convention	Import	Permanent	CHATEAUNEUF	SIEMLY		1/10/2010
Convention	Import	Ecart + Secours	SAINTE-CROIX EN JAREZ	SIEMLY	Maximum : 50 m <sup>3</sup> /j	1/01/2006
Convention	Import	Permanent	PAVEZIN	SIEMLY	Maximum : 50 m <sup>3</sup> /j	1/09/2018
Convention	Import	Permanent	SAINTE-MARTIN LA PLAINE	SIEMLY		1/01/2008
Convention	Import		SORBIERS/SERVICE SOLAURE	SIEMLY	4m <sup>3</sup> /j	1/01/2008
Adhésion	Import	Permanent	ANDREZIEUX - BOUTHEON	SYPROFORS	-	23/06/2003
Adhésion	Import	Permanent	CHAMBOEUF	SYPROFORS	-	23/06/2003
Adhésion	Import	Permanent	LA FOUILLOUSE	SYPROFORS	-	23/06/2003
Adhésion	Import	Permanent	SAINT-GALMIER	SYPROFORS	-	23/06/2003
Adhésion	Import	Permanent	SAINT-BONNET LES OULES	SYPROFORS	-	23/06/2003
Convention	Import	Secours	MARCENOD	SIEMLY	Maximum: 100 m <sup>3</sup> /j 10 m <sup>3</sup> /h	1/01/2006
Convention	Import	Permanent	SAINTE-ETIENNE/ SERVICE SOLAURE	TARENTEISE	1,5 m <sup>3</sup> /h	17/06/2020
Convention	Export	Ecart et secours	SAINTE-HEAND/ SERVICE SOLAURE	AVEIZIEUX	1,7 m <sup>3</sup> /j	01/01/2019

Lien contractuel	Sens	Usage	Service	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet
Convention	Export - Import	Permanent (import) et secours	SAINT-HEAND/ SERVICE SOLAURE	SIEMLY		1/01/2008
Convention	Import - Export	Secours	FONTANES/ SERVICE SOLAURE	GRAMMOND	75 m <sup>3</sup> /j	31/08/2018
Convention	Import	Permanent	SAINT GALMIER	SIEMLY	Maximum: 400 m <sup>3</sup> /j 25 m <sup>3</sup> /h	1/01/2006
Convention	Import	Permanent	FRAISSES	Syndicat des Eaux de la Semène	50 m <sup>3</sup> /j + 40 m <sup>3</sup> /j	1er/01/2003
Convention	Import	Permanent	LE CHAMBON FEUGEROLLES	Syndicat des Eaux de la Semène	9 m <sup>3</sup> /h	16/11/1999
Convention	Import	Permanent	LE CHAMBON FEUGEROLLES	Syndicat des Eaux de la Semène	1 m <sup>3</sup> /h	15/06/1987
Convention	Export	Secours	SAINT-ETIENNE/ SERVICE SOLAURE	SYPROFORS	12 000 m <sup>3</sup> /j	26/05/2011
Convention	Export	Secours	SAINT-ETIENNE/ SERVICE SOLAURE	SM du BONSON	6 000 m <sup>3</sup> /j	26/05/2011
Convention	Import	Permanent	SAINT-ETIENNE/ SERVICE SOLAURE	TARENTEISE	1,5 m <sup>3</sup> /h	18/06/2020

Par ailleurs plusieurs collectivités sont desservies en eau brute par Saint Etienne Métropole, certaines en Haute-Loire par le complexe de barrages de Lavalette et de la Chapelette et d'autres dans la Loire par l'aqueduc des sources du Furan :

Lien contractuel	Sens	Usage	Service	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet
Convention	Export	Permanent	SAINT-ETIENNE/ SERVICE SOLAURE	SIPEP (*)	66 l/s	20/09/2010
Convention	Export	Permanent		Syndicat des Eaux de Montregard	23,8 l/s	15/03/2011
Convention	Export	Permanent		SYMPAE (**)	128,5 l/s	12/06/2009
Convention	Export	Permanent		AUREC-SUR- LOIRE	2 000 m <sup>3</sup> /j	30/06/1998
Convention	Export	Secours		Syndicat des Eaux de la Semène	-	2/05/2002
Convention	Export	Secours		LE BESSAT		
Convention	Export	Secours		TARENTEISE	6 m <sup>3</sup> /s	30/04/2012

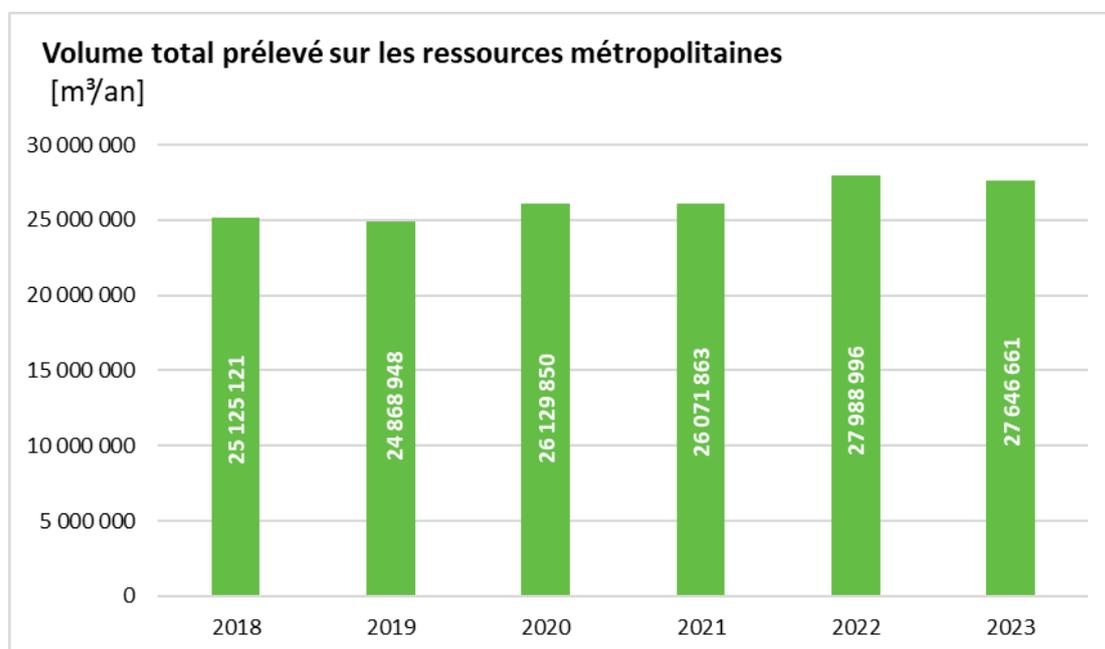
(\*) Syndicat Intercommunal de Production d'Eau Potable d'Yssingaux

(\*\*) Syndicat Mixte de Production et d'Adduction d'Eau

### 3. Total des volumes d'eau potable prélevés sur les ressources

Ressource N°	Désignation	Volumes prélevés en 2022 [m <sup>3</sup> ]	Volumes prélevés en 2023 [m <sup>3</sup> ]	Evolution 2023 / 2022
1	Complexe de barrages de Lavalette et de la Chapelette	16 305 237	14 724 534	-9,69%

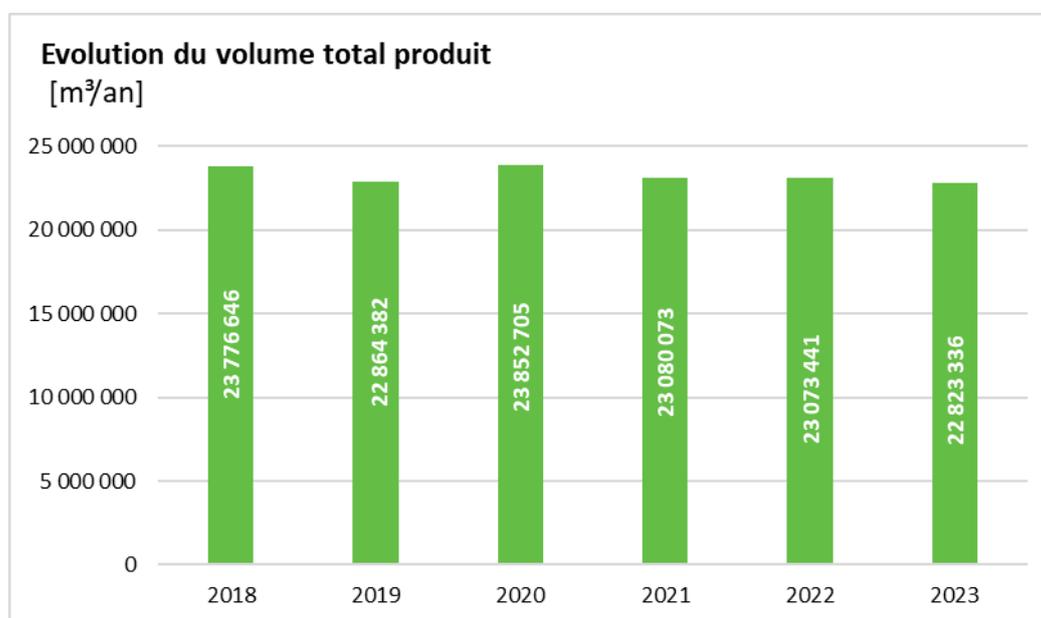
Ressource N°	Désignation	Volumes prélevés en 2022 [m³]	Volumes prélevés en 2023 [m³]	Evolution 2023 / 2022
2	Barrage des Plats	740 513	709 713	-4,16%
3	Barrage de L'Echapre	693 959	0	-100,00%
4	Barrage du Cotatay	847 964	1 089 404	28,47%
5	Sources du Pilat (SAINT-ETIENNE)	4 236 409	5 756 113	35,87%
6	Barrage du Pas de Riot (et barrage du Gouffre d'Enfer en secours)			
7	Sources de ROCHETAILLEE			
8	Sources de LA VALLA-EN-GIER	36 699	38 364	4,54%
9	Barrage de la Rive	2 221 962	2 197 885	-1,08%
10	Barrage de Soulage			
11	Barrage du Dorlay	2 029 202	1 776 341	-12,46%
12	Source de SAINTE-CROIX-EN-JAREZ (source de la Minette)	24 820	23 704	-4,50%
13	Barrage du Couzon	803 750	1 276 826	58,86%
15	Source de CALOIRE (dite de Fontfroide)	886	763	-13,88%
16	Sources de SAINT-HEAND	14 065	21 760	54,71%
17	Sources de FONTANES (dite de Terreplate)	3 166	4 734	49,53%
18	Sources de MARCENOD	30 364	26 520	-12,66%
<b>Total des volumes prélevés sur les ressources de SEM</b>		<b>27 988 996</b>	<b>27 646 661</b>	<b>-1,22%</b>



#### 4. Volumes produits

A partir des prélèvements effectués, les différentes unités de production métropolitaines ont mis en distribution les volumes suivants :

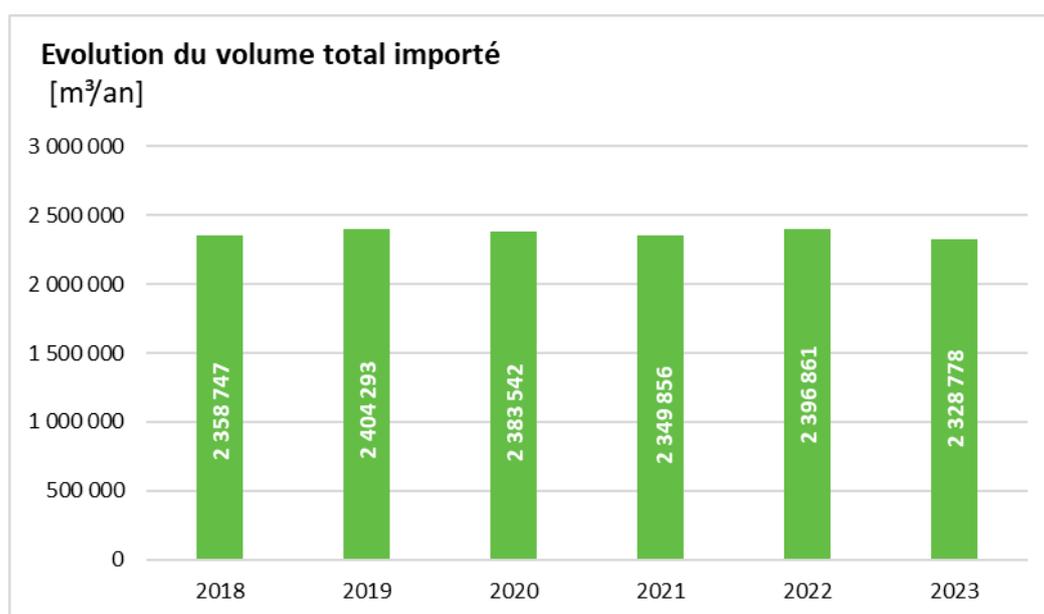
Désignation	Volumes produits en 2022 [m <sup>3</sup> ]	Volumes produits en 2023 [m <sup>3</sup> ]	Evolution 2023 / 2022
CALOIRE (source de Fontfroide)	886	763	-13,88%
FONTANES (sources de Terreplate)	7 529	5 028	-33,22%
LA VALLA EN GIER (sources de ...)	36 699	32 804	-10,61%
MARCENOD (sources ...)	30 364	26 658	-12,21%
RIVE-DE-GIER (Station du Couzon)	872 802	1 071 141	22,72%
SAINT-CHAMOND (Stations de Layat et de la Martinière)	2 073 610	2 025 904	-2,30%
SAINT-ETIENNE (Stations de Solaure et de Rochetaillée)	15 318 639	15 255 639	-0,41%
SAINT-HEAND (Sources de ...)	27 647	16 179	-41,48%
SAINTE-CROIX-EN-JAREZ (source de la Minette)	24 819	23 694	-4,53%
Station du Dorlay	1 870 944	1 650 210	-11,80%
FIRMINY (Station des Quatre vents)	1 730 684	1 698 306	-1,87%
LE CHAMBON FEUGEROLLES (Station de Latour)	1 078 818	1 017 010	-5,73%
<b>Total des volumes produits</b>	<b>23 073 441</b>	<b>22 823 336</b>	<b>-1,08%</b>



## 5. Volumes importés par les différents services de distribution

Les services de Saint Etienne Métropole importent les volumes suivants depuis des collectivités extérieures à son périmètre.

Services	Collectivité	Volume importé en 2022 [m³]	Volume importé en 2023 [m³]	Evolution 2023 / 2022
ANDREZIEUX BOUTHEON	SYPROFORS	1 489 045	1 367 954	-8,13%
CHAMBOEUF	SYPROFORS	89 956	91 025	1,19%
CHATEAUNEUF	SIEMLY	1 870	1 825	-2,41%
FRAISSES	SI SEMENE	12 925	21 565	66,85%
LA FOUILLOUSE	SYPROFORS	233 510	246 147	5,41%
LA FOUILLOUSE	LFA	608	600	-1,32%
LE CHAMBON FEUGEROLLES	SI SEMENE	6 192	8 508	37,40%
MARCENOD	SIEMLY	8 435	7 619	-9,67%
PAVEZIN	SIEMLY	12 805	10 214	-20,23%
SORBIERS	SIEMLY	4 797	1 995	-58,41%
SAINT-BONNET-LES-OULES	SYPROFORS	109 133	104 058	-4,65%
SAINT-ETIENNE - LA TOUR EN JAREZ	TARENTEISE	148	150	1,35%
SAINT-GALMIER	SYPROFORS	267 530	298 045	11,41%
SAINT-GALMIER	SIEMLY	129 843	136 822	5,37%
SAINT-HEAND	SIEMLY	15 542	23 234	49,49%
SAINT-GENEST-LERPT	LFA	1 394	1 200	-13,92%
SAINT-MARTIN-LA-PLAINE	SIEMLY	3 000	475	-84,17%
SAINTE-CROIX-EN-JAREZ	SIEMLY	10 276	7 342	-28,55%
<b>Total des volumes importés</b>		<b>2 396 861</b>	<b>2 328 778</b>	<b>-2,84%</b>

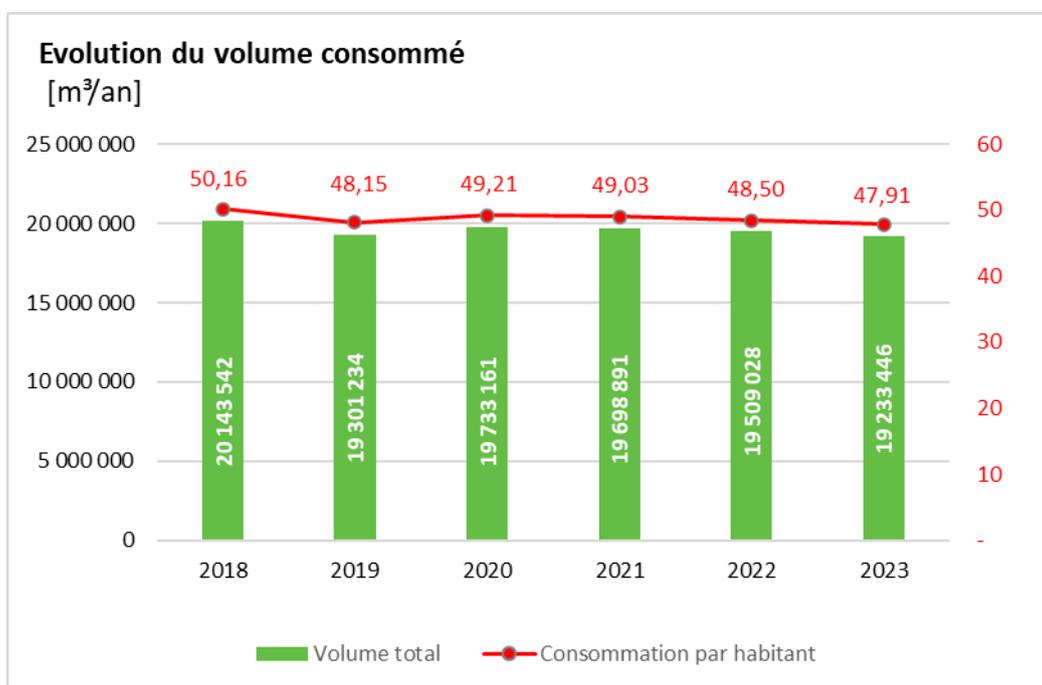


## 6. Volumes consommés

Service	2022			2023			
	Nombre d'habitants desservis	Volume consommé total [m <sup>3</sup> ]	Volume consommé total / habitant [m <sup>3</sup> /an]	Nombre d'habitants desservis	Nombre d'habitants total	Volume consommé total [m <sup>3</sup> ]	Volume consommé total / habitant [m <sup>3</sup> /an]
ANDREZIEUX-BOUTHEON	10 259	1 385 873	135,09	10 340	10 340	1 222 010	118,18
CALOIRE	313	13 142	41,99	322	322	11 971	37,18
CELLIEU CHAGNON	2 244	95 679	42,64	2 261	2 261	91 456	40,45
CHAMBOEUF	1 845	74 668	40,47	1 837	1 840	63 849	34,76
CHATEAUNEUF	1 670	99 641	59,67	1 697	1 697	94 206	55,51
DOIZIEUX – FARNAY - LA TERRASSE SUR DORLAY	2 765	100 299	36,27	2 768	3 027	104 777	37,85
FIRMINY	17 124	845 019	49,35	17 295	17 297	948 105	54,82
FONTANES	686	18 596	27,11	683	691	23 502	34,41
FRAISSES	3 786	132 000	34,87	3 824	3 824	111 677	29,20
GENILAC	3 953	141 740	35,86	3 935	3 935	129 127	32,81
LA FOUILLOUSE	4 755	215 639	45,35	4 724	4 724	204 359	43,26
LA GIMOND	289	8 060	27,89	288	288	10 342	35,91
LA GRAND'CROIX	5 137	195 841	38,12	5 066	5 066	198 818	39,25
LA RICAMARIE	7 977	303 209	38,01	8 079	8 092	292 723	36,23
LA TALAUDIÈRE	7 143	361 667	50,63	7 149	7 149	332 759	46,55
LA VALLA EN GIER	873	26 981	30,91	881	1 118	26 983	30,63
LE CHAMBON FEUGEROLLES	11 939	509 377	42,66	12 143	12 148	457 483	37,67
L'ETRAT	2 812	185 099	65,82	2 893	2 893	192 841	66,66
LORETTE	4 774	285 861	59,88	4 846	4 846	280 246	57,83
MARCENOD	701	27 793	39,65	700	711	24 898	35,57
PAVEZIN	377	12 772	33,88	375	397	12 082	32,22
RIVE DE GIER	15 208	554 194	36,44	15 348	15 348	618 372	40,29
ROCHE LA MOLIERE	9 959	393 088	39,47	9 955	9 962	334 176	33,57
SAINT PRIEST EN JAREZ	6 182	279 721	45,25	6 263	6 263	279 216	44,58
SAINT-BONNET LES OULES	1 754	84 773	48,33	1 804	1 804	80 318	44,52
SAINT-CHAMOND - L'HORME	40 451	1 745 206	43,14	40 256	40 307	1 702 228	42,29
SAINTE-CROIX EN JAREZ	484	25 600	52,89	491	491	26 594	54,16
SAINT-ETIENNE - LA TOUR EN J.	177 372	8 875 594	50,04	175 854	175 997	8 799 966	50,04
SAINT-GALMIER	5 966	346 526	58,08	5 965	5 965	337 483	56,58
SAINT-GENEST LERPT	6 250	245 604	39,30	6 244	6 246	292 529	46,85
SAINT-HEAND	3 713	168 227	45,31	3 742	3 742	197 629	52,81
SAINT-JEAN-BONNEFONDS	6 701	260 104	38,82	6 680	6 680	259 923	38,91
SAINT-JOSEPH	1 975	80 234	40,62	2 000	2 003	71 230	35,62
SAINT-MARTIN LA PLAINE	3 859	136 372	35,34	3 847	3 847	132 053	34,33

Service	2022			2023			
	Nombre d'habitants desservis	Volume consommé total [m <sup>3</sup> ]	Volume consommé total / habitant [m <sup>3</sup> /an]	Nombre d'habitants desservis	Nombre d'habitants total	Volume consommé total [m <sup>3</sup> ]	Volume consommé total / habitant [m <sup>3</sup> /an]
SAINT-PAUL EN CORNILLON	1 385	101 243	73,10	1 374	1 374	93 192	67,83
SAINT-PAUL EN JAREZ	4 851	230 046	47,42	4 826	4 826	226 783	46,99
SORBIERS	8 178	304 171	37,19	8 214	8 216	352 211	42,88
UNIEUX	8 525	285 195	33,45	8 558	8 558	299 888	35,04
VILLARS	7 994	341 844	42,76	7 910	7 910	295 441	37,35
<b>TOTAL</b>	<b>402 229</b>	<b>19 509 028</b>	<b>48,50</b>	<b>401 437</b>	<b>402 205</b>	<b>19 233 446</b>	<b>47,91</b>

La consommation moyenne par habitant desservi s'établit à 47,91 m<sup>3</sup>/an en 2023.



## 7. Volumes exportés par les différents services de distribution

Les services de Saint Etienne Métropole exportent les volumes suivants vers des collectivités extérieures à son périmètre.

Services	Collectivité	Volume exporté 2022 [m <sup>3</sup> ]	Volume exporté 2023 [m <sup>3</sup> ]	Evolution 2023/2022
SAINT-ETIENNE	SYPROFORS / SM du BONSON	725 409	830 607	14,50%
SAINT-HEAND	AVEIZIEUX	339	303	-10,62%
FONTANES	GRAMMOND	29 673	25 294	-14,76%
<b>Total des volumes exportés par les services de SEM</b>		<b>755 421</b>	<b>856 204</b>	<b>13,34%</b>



## C. Etat du patrimoine

### 1. Stations de traitement

Service	Nom de l'ouvrage	Localisation	Ressources	Capacité	Filière
LA VALLA EN GIER	Les Fonds	LA VALLA EN GIER	Source les Biais	7,5 m <sup>3</sup> /h	Reminéralisation et chloration
LE CHAMBON-F. – LA RICAMARIE	Latour	LE CHAMBON-FEUGEROLLES	Barrage du Cotatay	240 m <sup>3</sup> /h	Décantation, reminéralisation, filtration et désinfection
RIVE DE GIER	Couzon	CHATEAUNEUF	Barrage du Couzon	500 m <sup>3</sup> /h	Décantation, reminéralisation, filtration et désinfection
SAINT-CHAMOND L'HORME	Layat	SAINT-CHAMOND	Barrages de La Rive et de Soulages	450 m <sup>3</sup> /h	Décantation, reminéralisation, filtration et désinfection
	Martinière	SAINT-CHAMOND		480 m <sup>3</sup> /h	Décantation, reminéralisation, filtration et désinfection
SAINT-ETIENNE	Solaure	SAINT- ETIENNE	Barrage de Lavalette et du Pas-du-Riot	100 000 m <sup>3</sup> /j	Décantation, reminéralisation, filtration et désinfection
	Rochetaillée	ROCHETAILLÉE	Aqueduc des sources	8 m <sup>3</sup> /h	Reminéralisation et chloration
STRUCTURE DE PRODUCTION DE LA VALLEE DU GIER	Dorlay	LA TERRASSE SUR DORLAY	Barrage du Dorlay	600 m <sup>3</sup> /h	Décantation, reminéralisation, filtration et désinfection

Service	Nom de l'ouvrage	Localisation	Ressources	Capacité	Filière
FIRMINY–FRAISSES CALOIRE– UNIEUX SAINT-PAUL EN CORNILLON	4 vents	FIRMINY	Barrages de l'Echapre et des Plats – Barrage de Lavalette	600 m <sup>3</sup> /h 12 000 m <sup>3</sup> /j	Décantation, reminéralisation, filtration et désinfection

## 2. Réservoirs

A l'exception des communes desservies par les syndicats des eaux du Haut-Forez et des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier, la distribution de l'eau de la Métropole est assurée à partir de **130** réservoirs présentant un volume total de près de **132 439 m<sup>3</sup>** (voir tableau recensant les ouvrages en annexe).

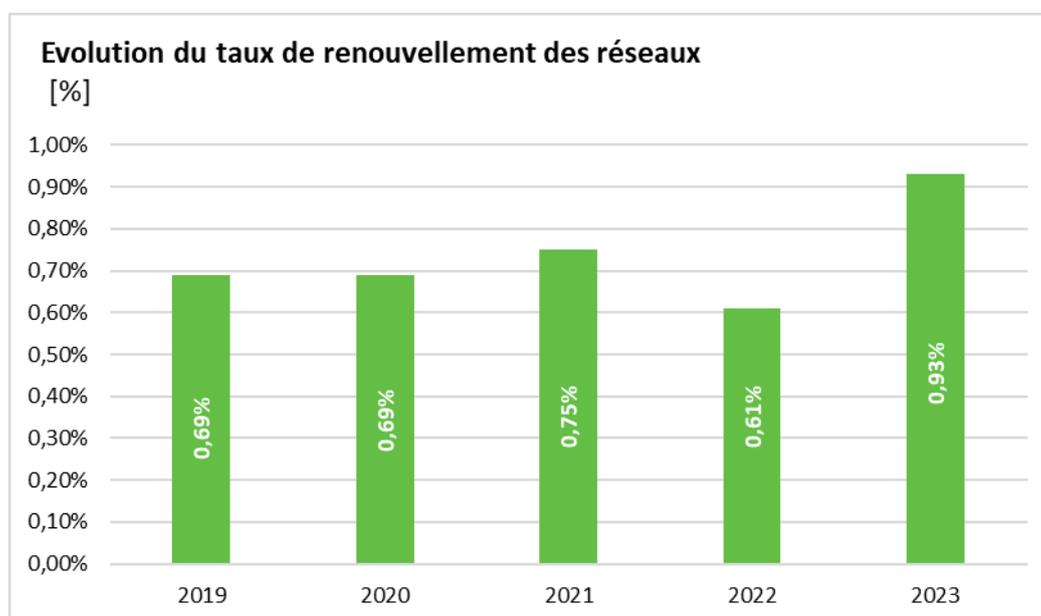
## 3. Réseaux

Hors opérations d'extension de réseaux, l'évolution du linéaire de canalisations renouvelées annuellement est le suivant :

	2019	2020	2021	2022	2023
Linéaire total de réseaux (hors SIEMLY et SI HF) (*)	2 532 km	2 531 km	2 535 km	2 538 km	2 526 km
Linéaire renouvelé	17,41 km	17,38 km	18,94 km	15,55 km	23,51 km
Taux de renouvellement annuel	0,69%	0,69%	0,75%	0,61%	0,93%
Taux moyen de renouvellement sur 5 ans	NC	NC	0,68%	0,70%	0,73%

(\*) Linéaire recalculé annuellement à la suite de la mise à jour du Système d'Information Géographique (SIG)

Le taux moyen annuel de renouvellement sur 5 exercices atteint 0,73 %.



#### 4. Equipements de pompage ou de surpression

A l'exception des communes desservies par les syndicats des eaux du Haut-Forez et des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier, les services de distribution de la Métropole sont équipés de **102** stations de pompage et surpresseurs (voir tableau recensant les ouvrages en annexe).

#### 5. Turbines

Plusieurs équipements hydroélectriques sont alimentés par les ressources en eau de la Métropole.

Nom	Alimentation	Puissance [kW]	Production annuelle [kW/an]	Maître d'ouvrage	Exploitant
Lavalette	Débit réservé du barrage de Lavalette	300	538 032	SEM	BRL
Roche Corbières	Conduite forcée du Furan	450	1 157 356	SEM	Oélie SAUR
Solaure (Furan)	Conduite forcée du Furan	190	1 396 880	SEM	Oélie SAUR
Solaure (Lignon)	Conduite forcée du Lignon	320		SEM	Oélie SAUR
Latour	Barrage du Cotatay	25	125 000 (*)	SIEL / SEM	SIEL
Barrage de Soulages	Conduite forcée de la Rive	45-75	300 000 (*)	Ville de Saint-Chamond	Ville de Saint-Chamond
Versilhac	Barrage de Lavalette	-	12 300 000 (*)	Etat	EDF
Vendets	Aqueduc de Vendets	-	30 100 000 (*)	Etat	EDF

(\*) Capacité maximale de production de l'équipement

#### 6. Travaux réalisés

Les travaux réalisés au cours de l'exercice sur les infrastructures sont présentés en Annexe IV du présent rapport.

## II. Tarification du service et éléments financiers

### A. Tarification du service

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur au 1er janvier 2024 sont les suivantes :

Service	Date de la décision	Tarif au 1 <sup>er</sup> janvier 2024
ANDREZIEUX-BOUTHEON	Délibération communale du 17 décembre 2015	Part variable : 0,20 €/m <sup>3</sup>
CALOIRE	Délibération communale du 27 mars 2015	Part fixe (abonnement) : 28,96 €/an Part variable : 0,61 €/m <sup>3</sup>
CELLIEU - CHAGNON	Délibération métropolitaine du 28 juin 2018	Part fixe (abonnement) : 17,00 €/an Part variable : 0,16 €/m <sup>3</sup>
CHAMBOEUF	Délibérations communales du 26 mars 2015 et du 22 décembre 2016	Part fixe (abonnement) : 11,00 €/an Part variable : 0,2976 €/m <sup>3</sup>
CHATEAUNEUF	Délibération métropolitaine du 23 mars 2023	Part fixe (abonnement) : 5,00 €/an Part variable : 1,63 €/m <sup>3</sup>
DOIZIEUX - FARNAY - LA TERRASSE SUR DORLAY	Délibération métropolitaine du 25 mai 2023	Part fixe (abonnement) : 113,00 €/an Parts variables : - Jusqu'à 300 m <sup>3</sup> : 2,43 €/m <sup>3</sup> - Plus de 300 m <sup>3</sup> : 1,68 €/m <sup>3</sup>
FIRMINY	Délibération métropolitaine du 8 décembre 2023	Parts fixes (abonnement) : - Habitant individuel : 24,76 €/an - Immeuble de 2 à 15 logements : 18,82 €/an - Immeuble de 16 à 40 logements : 17,82 €/an - Immeuble de 41 à 100 logements : 16,84 €/an - Plus de 100 logements : 15,84 €/an Locations de compteur : - Ø 15 mm : 9,00 €/an - Ø 20 mm : 9,00 €/an - Ø 25 mm : 20,00 €/an - Ø 32 mm : 25,00 €/an - Ø 40 mm : 30,00 €/an - Ø 50 mm : 70,00 €/an - Ø 65 mm : 100,00 €/an - Ø 80 mm : 130,00 €/an - Ø 100 mm : 190,00 €/an Part variable : 2,43 €/m <sup>3</sup>

Service	Date de la décision	Tarif au 1 <sup>er</sup> janvier 2024
FONTANES	Délibération métropolitaine du 30 juin 2022	Parts fixes : - Ø 15 mm : 35,66 €/an - Ø 20/25 mm : 35,66 €/an - Ø 30 mm : 35,66 €/an - Ø 40 mm : - 9,00 € / an - Ø 50 mm : - 18,95 € / an - Ø 60/65 mm : - 23,15 € / an - Ø 80 mm : - 26,95 € / an - Ø 100 mm : - 49,99 € / an - Ø 150mm et au-delà : - 103,46 € / an Parts variables : - De 0 à 120 : 1,9343 €/m <sup>3</sup> - De 121 à 200 : 1,1200 €/m <sup>3</sup> - De 201 à 800 : 1,0226 €/m <sup>3</sup> - De 801 à 6 000 : 1,0226 €/m <sup>3</sup> - De 6 001 à 12 000 : 1,0226 €/m <sup>3</sup> - De 12 001 à 24 000 : 1,1802 €/m <sup>3</sup> - De 24 001 à 48 000 : 1,1802 €/m <sup>3</sup> - De 48 000 à 100 000 : 1,1802 €/m <sup>3</sup> - De 100 001 à 200 000 : 1,3652 €/m <sup>3</sup> - > 200 000 : 1,5716 €/m <sup>3</sup>
FRAISSES	Délibération métropolitaine du 8 décembre 2023	Part fixe (abonnement) : 24 €/an Locations de compteur : - Ø 12 à 20 mm : 8,00 €/an - Ø 25 mm : 21,80 €/an - Ø 30 mm : 26,16 €/an - Ø 40 mm : 43,59 €/an - Ø 100 mm : 187,02 €/an - Ø 50 x 15 mm : 68,66 €/an - Ø 60 x 20 mm : 74,11 €/an - Ø 80 x 20 mm : 93,72 €/an - Ø 100 x 20 mm : 195,73 €/an Parts variables : - Jusqu'à 5 000 m <sup>3</sup> : 2,70 €/m <sup>3</sup> - De 5 000 à 10 000 m <sup>3</sup> : 2,65 €/m <sup>3</sup> - Plus de 10 000 : 1,48 €/m <sup>3</sup>
GENILAC	Délibération métropolitaine du 20 décembre 2018	Parts variables : - De 0 à 70 m <sup>3</sup> : 0,72 €/m <sup>3</sup> - Plus de 70 m <sup>3</sup> : 0,64 €/m <sup>3</sup>
LA FOUILLOUSE	Délibération communale du 14 décembre 2015	Part fixe (abonnement) : 5,00 €/an Part variable : 1,08 €/m <sup>3</sup>

Service	Date de la décision	Tarif au 1 <sup>er</sup> janvier 2024
LA FOUILLOUSE Hameau des Granges	Délibération métropolitaine du 30/06/2022	Parts fixes : - Ø 15 mm : 10,22 €/an - Ø 20/25 mm : 10,22 €/an - Ø 30 mm : 10,22 €/an - Ø 40 mm : - 9,00 € / an - Ø 50 mm : - 18,95 € / an - Ø 60/65 mm : - 23,15 € / an - Ø 80 mm : - 26,95 € / an - Ø 100 mm : - 49,99 € / an - Ø 150mm et au-delà : - 103,46 € / an Parts variables : - De 0 à 120 : 1,4443 €/m <sup>3</sup> - De 121 à 200 : 0,63 €/m <sup>3</sup> - De 201 à 800 : 0,5326 €/m <sup>3</sup> - De 801 à 6 000 : 0,5326 €/m <sup>3</sup> - De 6 001 à 12 000 : 0,5326 €/m <sup>3</sup> - De 12 001 à 24 000 : 0,6902 €/m <sup>3</sup> - De 24 001 à 48 000 : 0,6902 €/m <sup>3</sup> - De 48 000 à 100 000 : 0,6902 €/m <sup>3</sup> - De 100 001 à 200 000 : 0,8752 €/m <sup>3</sup> - > 200 000 : 1,0816 €/m <sup>3</sup>
LA GIMOND	Délibération métropolitaine du 30 juin 2022	Parts fixes (abonnement) : - Ø 15 mm : 14,16 €/an - Ø 20/25 mm : 14,16 €/an - Ø 30 mm : 14,16 €/an - Ø 40 mm : - 9,00€ / an - Ø 50 mm : - 18,95 € / an - Ø 60/65 mm : - 23,15 € / an - Ø 80 mm : - 26,95€ / an - Ø 100 mm : - 49,99€ / an - Ø 150mm et au-delà : - 103,46 € / an Parts variables : - De 0 à 120 : 1,8543 €/m <sup>3</sup> - De 121 à 200 : 1,0300 €/m <sup>3</sup> - De 201 à 800 : 0,9326 €/m <sup>3</sup> - De 801 à 6 000 : 0,9326 €/m <sup>3</sup> - De 6 001 à 12 000 : 0,9326 €/m <sup>3</sup> - De 12 001 à 24 000 : 1,0902 €/m <sup>3</sup> - De 24 001 à 48 000 : 1,0902 €/m <sup>3</sup> - De 48 000 à 100 000 : 1,0902 €/m <sup>3</sup> - De 100 001 à 200 000 : 1,2852 €/m <sup>3</sup> - > 200 000 : 1,4916€/m <sup>3</sup>
LA GRAND-CROIX	Délibération métropolitaine du 19 décembre 2019	Part variable : 0,26 €/m <sup>3</sup>

Service	Date de la décision	Tarif au 1 <sup>er</sup> janvier 2024
LA RICAMARIE	Délibération métropolitaine du 20 décembre 2018	Parts fixes intégrant la location de compteur : - 1ère catégorie : 31,00 €/an - 2ème catégorie : 57,01 €/an - 3ème catégorie : 121,36 €/an Parts fixes sans compteur : - 1ère catégorie: 16,92 €/an - 2ème catégorie : 43,55 €/an - 3ème catégorie: 92,71 €/an Parts variables : - Jusqu'à 6 000 m <sup>3</sup> : 2,43 €/m <sup>3</sup> - De 6 000 à 24 000 m <sup>3</sup> : 2,38 €/m <sup>3</sup> - De 24 000 à 48 000 m <sup>3</sup> : 2,32 €/m <sup>3</sup> - Plus de 48 000 m <sup>3</sup> : 2,24 €/m <sup>3</sup>
LA TALAUDIÈRE	Délibération métropolitaine du 30 juin 2022	Parts fixes (abonnement) : - Ø 15 mm : 6,31 €/an - Ø 20/25 mm : 6,31 €/an - Ø 30 mm : 6,31 €/an - Ø 40 mm : - 9,00 € / an - Ø 50 mm : - 18,95 € / an - Ø 60/65 mm : - 23,15 € / an - Ø 80 mm : - 26,95 € / an - Ø 100 mm : - 49,99€ / an - Ø 150mm et au-delà : - 103,46 € / an Parts variables : - De 0 à 120 : 1,3543 €/m <sup>3</sup> - De 121 à 200 : 0,5300 €/m <sup>3</sup> - De 201 à 800 : 0,4326 €/m <sup>3</sup> - De 801 à 6 000 : 0,4326 €/m <sup>3</sup> - De 6 001 à 12 000 : 0,4326 €/m <sup>3</sup> - De 12 001 à 24 000 : 0,5902 €/m <sup>3</sup> - De 24 001 à 48 000 : 0,5902 €/m <sup>3</sup> - De 48 000 à 100 000 : 0,5902 €/m <sup>3</sup> - De 100 001 à 200 000 : 0,7852 €/m <sup>3</sup> - > 200 000 : 0,9916 €/m <sup>3</sup>
LA VALLA-EN-GIER	Délibération métropolitaine du 8 décembre 2023	Part fixe (abonnement) : 70 €/an Part variable : 2,00 €/m <sup>3</sup>
LE CHAMBON-FEUGEROLLES	Délibération métropolitaine du 8 décembre 2023	Part fixe (abonnement) : 24,00 €/an Locations de compteur : - Ø 15 mm : 18,40 €/an - Ø 20 mm : 23,00 €/an - Ø 25 mm : 40,00 €/an - Ø 32 mm : 45,00 €/an - Ø 40 mm : 75,00 €/an - Ø 50 mm : 100,00 €/an - Ø 65 mm : 130,00 €/an - Ø 80 mm : 180,00 €/an - Ø 100 mm : 200,00 €/an - Ø 150 mm : 320,00 €/an Part variable : 2,25 €/m <sup>3</sup>

Service	Date de la décision	Tarif au 1 <sup>er</sup> janvier 2024
L'ETRAT	Délibération métropolitaine du 30 juin 2022	Parts fixes (abonnement) : - Ø 15 mm : 26,88 €/an - Ø 20/25 mm : 35,37 €/an - Ø 30 mm : 43,86 €/an - Ø 40 mm : - 9,00 € / an - Ø 50 mm : - 18,95 € / an - Ø 60/65 mm : - 23,15 € / an - Ø 80 mm : - 26,95 € / an - Ø 100 mm : - 49,99€ / an - Ø 150mm et au-delà : - 103,46 € / an Parts variables : - De 0 à 120 : 1,1343 €/m <sup>3</sup> - De 121 à 200 : 0,3200 €/m <sup>3</sup> - De 201 à 800 : 0,2226 €/m <sup>3</sup> - De 801 à 6 000 : 0,2226 €/m <sup>3</sup> - De 6 001 à 12 000 : 0,2226 €/m <sup>3</sup> - De 12 001 à 24 000 : 0,3802 €/m <sup>3</sup> - De 24 001 à 48 000 : 0,3802 €/m <sup>3</sup> - De 48 000 à 100 000 : 0,3802 €/m <sup>3</sup> - De 100 001 à 200 000 : 0,5752 €/m <sup>3</sup> - > 200 000 : 0,7716 €/m <sup>3</sup>
LORETTE	Délibération métropolitaine du 20 décembre 2018	Part fixe (abonnement) : 2,29 €/an Part variable : 0,09 €/m <sup>3</sup>
MARCENOD	Délibération métropolitaine du 8 décembre 2023	Part fixe (abonnement) : 90,00 €/an Part variable : 2,27 €/m <sup>3</sup>
PAVEZIN	Délibération communautaire du 7 décembre 2017	Part fixe (abonnement) : 75,00 €/an Part variable : 2,30 €/m <sup>3</sup>
RIVE-DE-GIER	Délibération communautaire du 30 juin 2016	Part fixe (abonnement) : 15 €/an Locations de compteur : - Ø 15 mm : 14 €/an - Ø 20 mm : 15 €/an - Ø 25 mm : 32 €/an - Ø 30 mm : 36 €/an - Ø 40 mm : 52 €/an - Ø 50 mm : 132 €/an - Ø 60 mm : 154 €/an - Ø 80 mm : 266 €/an - Ø 100 mm : 358 €/an Part variable : 1,57 €/m <sup>3</sup>

Service	Date de la décision	Tarif au 1 <sup>er</sup> janvier 2024
ROCHE-LA-MOLIERE	Délibération métropolitaine du 30 juin 2022	Parts fixes (abonnement) : - Ø 15 mm : 19,65 €/an - Ø 20/25 mm : 19,65 €/an - Ø 30 mm : 38,06 €/an - Ø 40 mm : - 9,00 € / an - Ø 50 mm : - 18,95 € / an - Ø 60/65 mm : - 23,15 € / an - Ø 80 mm : - 26,95 € / an - Ø 100 mm : - 49,99 € / an - Ø 150mm et au-delà : - 103,46 € / an Parts variables : - De 0 à 120 : 1,4043 €/m <sup>3</sup> - De 121 à 200 : 0,5900 €/m <sup>3</sup> - De 201 à 800 : 0,4926 €/m <sup>3</sup> - De 801 à 6 000 : 0,4926 €/m <sup>3</sup> - De 6 001 à 12 000 : 0,4926 €/m <sup>3</sup> - De 12 001 à 24 000 : 0,6502 €/m <sup>3</sup> - De 24 001 à 48 000 : 0,6502 €/m <sup>3</sup> - De 48 000 à 100 000 : 0,6502 €/m <sup>3</sup> - De 100 001 à 200 000 : 0,8452 €/m <sup>3</sup> - > 200 000 : 1,0416 €/m <sup>3</sup>
SAINT-BONNET-LES-OULES	Délibération métropolitaine du 20 décembre 2018	Part fixe (abonnement) : 43,00 €/m <sup>3</sup> Part variable : 1,20 €/m <sup>3</sup>
SAINT-CHAMOND - L'HORME	Délibérations syndicales du 21 décembre 2012 et du 14 avril 2015	Part fixe (abonnement) : 8,00 €/an Part variable : 0,90 €/m <sup>3</sup>
SAINTE-CROIX-EN-JAREZ	Délibération métropolitaine du 25 mai 2023	Location de compteur : 10 €/an Part fixe : 50 €/an Part variable : 1,73 €/m <sup>3</sup>
SAINT-ETIENNE - LA TOUR-EN-JAREZ	Délibération métropolitaine du 30 juin 2022	Parts fixes - Compteur non-propriété des abonnés (abonnement) : - Ø 15 mm : 24,44 €/an - Ø 20/25 mm : 24,44 €/an - Ø 30 mm : 24,44 €/an - Ø 40 mm : 13,45 €/an - Ø 50 mm : 3,91€/an - Ø 60/65 mm : - 0,13 €/an - Ø 80 mm : - 3,77 €/an - Ø 100 mm : - 25,88 €/an - Ø 150 mm et au-delà : - 77,17 €/an Parts variables : - De 0 à 120 : 0,1243 €/m <sup>3</sup> - De 121 à 200 : - 0,0000 €/m <sup>3</sup> - De 201 à 800 : - 0,0174 €/m <sup>3</sup> - De 801 à 6 000 : - 0,0174 €/m <sup>3</sup> - De 6 001 à 12 000 : - 0,0174 €/m <sup>3</sup> - De 12 001 à 24 000 : 0,0102 €/m <sup>3</sup> - De 24 001 à 48 000 : 0,0102 €/m <sup>3</sup> - De 48 000 à 100 000 : 0,0102 €/m <sup>3</sup> - De 100 001 à 200 000 : 0,0252 €/m <sup>3</sup> - > 200 000 : 0,0516 €/m <sup>3</sup>

Service	Date de la décision	Tarif au 1 <sup>er</sup> janvier 2024
SAINT-GALMIER	Délibération métropolitaine du 20 décembre 2018	Part fixe (abonnement) : 6,10 €/an Parts variables : - Moins de 30 m <sup>3</sup> : 0,712 €/m <sup>3</sup> - De 30 à 120 m <sup>3</sup> : 0,904 €/m <sup>3</sup> - Plus de 120 m <sup>3</sup> : 1,208 €/m <sup>3</sup>
SAINT-GENEST-LERPT	Délibération métropolitaine du 30 juin 2022	Parts fixes - Compteur non-propriété des abonnés (abonnement) : - Ø 15 mm : 12,09 €/an - Ø 20/25 mm : 12,09 €/an - Ø 30 mm : 34,58 €/an - Ø 40 mm : - 9,00 € / an - Ø 50 mm : - 18,95 € / an - Ø 60/65 mm : - 23,15 € / an - Ø 80 mm : - 26,95 € / an - Ø 100 mm : - 49,99 € / an - Ø 150mm et au-delà : - 103,46 € / an Parts variables : - De 0 à 120 : 1,0743 €/m <sup>3</sup> - De 121 à 200 : 0,2600 €/m <sup>3</sup> - De 201 à 800 : 0,4326 €/m <sup>3</sup> - De 801 à 6 000 : 0,1726 €/m <sup>3</sup> - De 6 001 à 12 000 : 0,1726 €/m <sup>3</sup> - De 12 001 à 24 000 : 0,3302 €/m <sup>3</sup> - De 24 001 à 48 000 : 0,3302 €/m <sup>3</sup> - De 48 000 à 100 000 : 0,3302 €/m <sup>3</sup> - De 100 001 à 200 000 : 0,5252 €/m <sup>3</sup> - > 200 000 : 0,7316 €/m <sup>3</sup>
SAINT-HEAND	Délibération métropolitaine du 30 juin 2022	Parts fixes (abonnement) : - Ø 15 mm : 7,58 €/an - Ø 20/25 mm : 7,58 €/an - Ø 30 mm : 7,58 €/an - Ø 40 mm : - 9,00 € / an - Ø 50 mm : - 18,95 € / an - Ø 60/65 mm : - 23,15 € / an - Ø 80 mm : - 26,95 € / an - Ø 100 mm : - 49,99 € / an - Ø 150mm et au-delà : - 103,46 € / an Parts variables : - De 0 à 120 : 1,5743 €/m <sup>3</sup> - De 121 à 200 : 0,7600 €/m <sup>3</sup> - De 201 à 800 : 0,6626 €/m <sup>3</sup> - De 801 à 6 000 : 0,6626 €/m <sup>3</sup> - De 6 001 à 12 000 : 0,6626 €/m <sup>3</sup> - De 12 001 à 24 000 : 0,8202 €/m <sup>3</sup> - De 24 001 à 48 000 : 0,8202 €/m <sup>3</sup> - De 48 000 à 100 000 : 0,8202 €/m <sup>3</sup> - De 100 001 à 200 000 : 1,0152 €/m <sup>3</sup> - > 200 000 : 1,2216 €/m <sup>3</sup>

Service	Date de la décision	Tarif au 1 <sup>er</sup> janvier 2024
SAINT-JEAN-BONNEFONDS	Délibération métropolitaine du 30 juin 2022	Parts fixes (abonnement) : - Ø 15 mm : 6,31 €/an - Ø 20/25 mm : 6,31 €/an - Ø 30 mm : 6,31 €/an - Ø 40 mm : - 9,00 € / an - Ø 50 mm : - 18,95 € / an - Ø 60/65 mm : - 23,15 € / an - Ø 80 mm : - 26,95 € / an - Ø 100 mm : - 49,99 / an - Ø 150mm et au-delà : - 103,46 € / an Parts variables : - De 0 à 120 : 1,3543 €/m <sup>3</sup> - De 121 à 200 : 0,5300 €/m <sup>3</sup> - De 201 à 800 : 0,4326 €/m <sup>3</sup> - De 801 à 6 000 : 0,4326 €/m <sup>3</sup> - De 6 001 à 12 000 : 0,4326 €/m <sup>3</sup> - De 12 001 à 24 000 : 0,5902 €/m <sup>3</sup> - De 24 001 à 48 000 : 0,5902 €/m <sup>3</sup> - De 48 000 à 100 000 : 0,5902 €/m <sup>3</sup> - De 100 001 à 200 000 : 0,7852 €/m <sup>3</sup> - > 200 000 : 0,9916 €/m <sup>3</sup>
SAINT-JOSEPH	Délibération métropolitaine du 1 décembre 2022	Part fixe (abonnement) : 35 €/an Part variable : 2,25 €/m <sup>3</sup>
SAINT-MARTIN-LA-PLAINE	Délibération communautaire du 7 décembre 2017	Part fixe (abonnement) : 20 €/an Part variable : 2,70 €/m <sup>3</sup>
SAINT-PAUL-EN-CORNILLON	Délibération métropolitaine du 2 décembre 2021	Part fixe (abonnement) : 40 €/an Parts variables : - Moins de 200 m <sup>3</sup> : 1,05 €/m <sup>3</sup> - Plus de 200 m <sup>3</sup> : 1,22 €/m <sup>3</sup>
SAINT-PAUL-EN-JAREZ	Délibération métropolitaine du 28 juin 2018	Part fixe (abonnement) : 15 €/an Part variable : 0,53 €/m <sup>3</sup>
SAINT-PRIEST-EN-JAREZ	Délibération métropolitaine du 30 juin 2022	Parts fixes (abonnement) : - Ø 15 mm : 2,73 €/an - Ø 20/25 mm : 2,73 €/an - Ø 30 mm : 2,73 €/an - Ø 40 mm : - 9,00 € / an - Ø 50 mm : - 18,95 € / an - Ø 60/65 mm : - 23,15 € / an - Ø 80 mm : - 26,95 € / an - Ø 100 mm : - 49,99 / an - Ø 150mm et au-delà : - 103,46 € / an Parts variables : - De 0 à 120 : 1,0443 €/m <sup>3</sup> - De 121 à 200 : 0,2300 €/m <sup>3</sup> - De 201 à 800 : 0,1326 €/m <sup>3</sup> - De 801 à 6 000 : 0,1326 €/m <sup>3</sup> - De 6 001 à 12 000 : 0,0626 €/m <sup>3</sup> - De 12 001 à 24 000 : 0,2202 €/m <sup>3</sup> - De 24 001 à 48 000 : 0,1502 €/m <sup>3</sup> - De 48 000 à 100 000 : 0,0902 €/m <sup>3</sup> - De 100 001 à 200 000 : 0,2152 €/m <sup>3</sup> - > 200 000 : 0,4216 €/m <sup>3</sup>

Service	Date de la décision	Tarif au 1 <sup>er</sup> janvier 2024
SORBIERS	Délibération métropolitaine du 30 juin 2022	Parts fixes (abonnement) : - Ø 15 mm : 6,31 €/an - Ø 20/25 mm : 6,31 €/an - Ø 30 mm : 6,31 €/an - Ø 40 mm : - 9,00 € / an - Ø 50 mm : - 18,95 € / an - Ø 60/65 mm : - 23,15 € / an - Ø 80 mm : - 26,95 € / an - Ø 100 mm : - 49,99 / an - Ø 150mm et au-delà : - 103,46 € / an Parts variables : - De 0 à 120 : 1,3843 €/m <sup>3</sup> - De 121 à 200 : 0,5700 €/m <sup>3</sup> - De 201 à 800 : 0,4726 €/m <sup>3</sup> - De 801 à 6 000 : 0,4726 €/m <sup>3</sup> - De 6 001 à 12 000 : 0,4726 €/m <sup>3</sup> - De 12 001 à 24 000 : 0,6302 €/m <sup>3</sup> - De 24 001 à 48 000 : 0,6302 €/m <sup>3</sup> - De 48 000 à 100 000 : 0,6302 €/m <sup>3</sup> - De 100 001 à 200 000 : 0,8252 €/m <sup>3</sup> - > 200 000 : 1,0316 €/m <sup>3</sup>
UNIEUX	Délibération métropolitaine du 2 décembre 2021	Part fixe (abonnement) : 25,00 €/an Locations de compteur : - Ø ≤ 20 mm : 15 €/an - 25 < Ø < 30 mm : 25 €/an - Ø 40 mm : 33 €/an - Ø 60 mm : 153 €/an - Ø 80 mm : 203 €/an - Ø 100 mm : 253 €/an Part variable : 2,70 €/m <sup>3</sup>
VILLARS	Délibération métropolitaine du 30 juin 2022	Parts fixes (abonnement) : - Ø 15 mm : 4,68 €/an - Ø 20/25 mm : 7,85 €/an - Ø 30 mm : 15,75 €/an - Ø 40 mm : - 9,00 € / an - Ø 50 mm : - 18,95 € / an - Ø 60/65 mm : - 23,15 € / an - Ø 80 mm : - 26,95 € / an - Ø 100 mm : - 49,99 / an - Ø 150mm et au-delà : - 103,46 € / an Parts variables : - De 0 à 120 : 1,2243 €/m <sup>3</sup> - De 121 à 200 : 0,4000 €/m <sup>3</sup> - De 201 à 800 : 0,3026 €/m <sup>3</sup> - De 801 à 6 000 : 0,3026 €/m <sup>3</sup> - De 6 001 à 12 000 : 0,3026 €/m <sup>3</sup> - De 12 001 à 24 000 : 0,4602€/m <sup>3</sup> - De 24 001 à 48 000 : 0,4602€/m <sup>3</sup> - De 48 000 à 100 000 : 0,4602 €/m <sup>3</sup> - De 100 001 à 200 000 : 0,6552 €/m <sup>3</sup> - > 200 000 : 0,8616 €/m <sup>3</sup>

Les tarifs concernant les parts délégataires des services délégués sont fixés par les contrats et indexés par application aux tarifs de base des coefficients d'indexation définis aux contrats.

## B. Prix du service de l'eau potable

Le prix du service comprend :

- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable
- Eventuellement
  - Une partie fixe ou abonnement,
  - Une location de compteur

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

- Pour les communes relevant du bassin de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le taux de la redevance pollution est de 0,23 €/m<sup>3</sup>,
- Pour les communes relevant du bassin de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, le taux de la redevance pollution est de 0,28 €/m<sup>3</sup>.

Le service de l'eau potable est assujéti à la TVA au taux réduit de 5,5 %.

### 1. Structure des prix des services de l'eau potable pour chaque service de distribution

Les structures tarifaires indiquées ci-après, sont celles permettant d'établir la facture pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>.

2024	Collectivité		Délégataire		Agence de l'eau		TVA
	Part fixe [€/an]	Part proportionnelle [€/m <sup>3</sup> ]	Part fixe [€/an]	Part proportionnelle [€/m <sup>3</sup> ]	Protection de la ressource [€/m <sup>3</sup> ]	Redevance pollution [€/m <sup>3</sup> ]	%
ABOEN	48,73	0,4866	76,27	1,7034	0,02	0,23	5,5
ANDREZIEUX-BOUTHEON		0,2	34,95	0,9049		0,23	5,5
CALOIRE	28,96	0,61	69,75	2,0243		0,23	5,5
CELLIEU	17,00	0,16	24,24	1,4668	0,1225	0,29	5,5
CHAGNON	17,00	0,16	24,24	1,4668	0,1225	0,29	5,5
CHAMBOEUF	11,10	0,2976	84,52	1,6423	0,023	0,23	5,5
CHATEAUNEUF	5,00	1,63	22,95	1,1799		0,29	5,5
DARGOIRE	53,75	1,5383	67,28	0,856	0,068	0,29	5,5
DOIZIEUX	113,00	2,43				0,29	5,5
FARNAY	113,00	2,43				0,29	5,5
FIRMINY	33,76	2,43				0,23	5,5
FONTANES	35,66	1,9343	22,92	0,5957	0,0416	0,23	5,5
FRAISSES	32,00	2,7				0,23	5,5
GENILAC		0,6867	39,18	1,9293	0,0797	0,29	5,5
LA FOUILLOUSE	5,00	1,08	22,00	1,4923	0,031	0,23	5,5
LA GIMOND	14,16	1,8543	22,92	0,5957	0,0416	0,23	5,5
LA GRAND-CROIX		0,26	30,03	1,3336	0,158	0,29	5,5
LA RICAMARIE	31,00	2,43				0,23	5,5
LA TALAUDIÈRE	6,31	1,3543	22,92	0,5957	0,0416	0,23	5,5
LA TERRASSE-SUR-DORLAY	113,00	2,43				0,29	5,5
LA TOUR-EN-JAREZ	24,44	0,1243	22,92	0,5957	0,0416	0,23	5,5
LA VALLA-EN-GIER	70,00	2			0,094	0,29	5,5

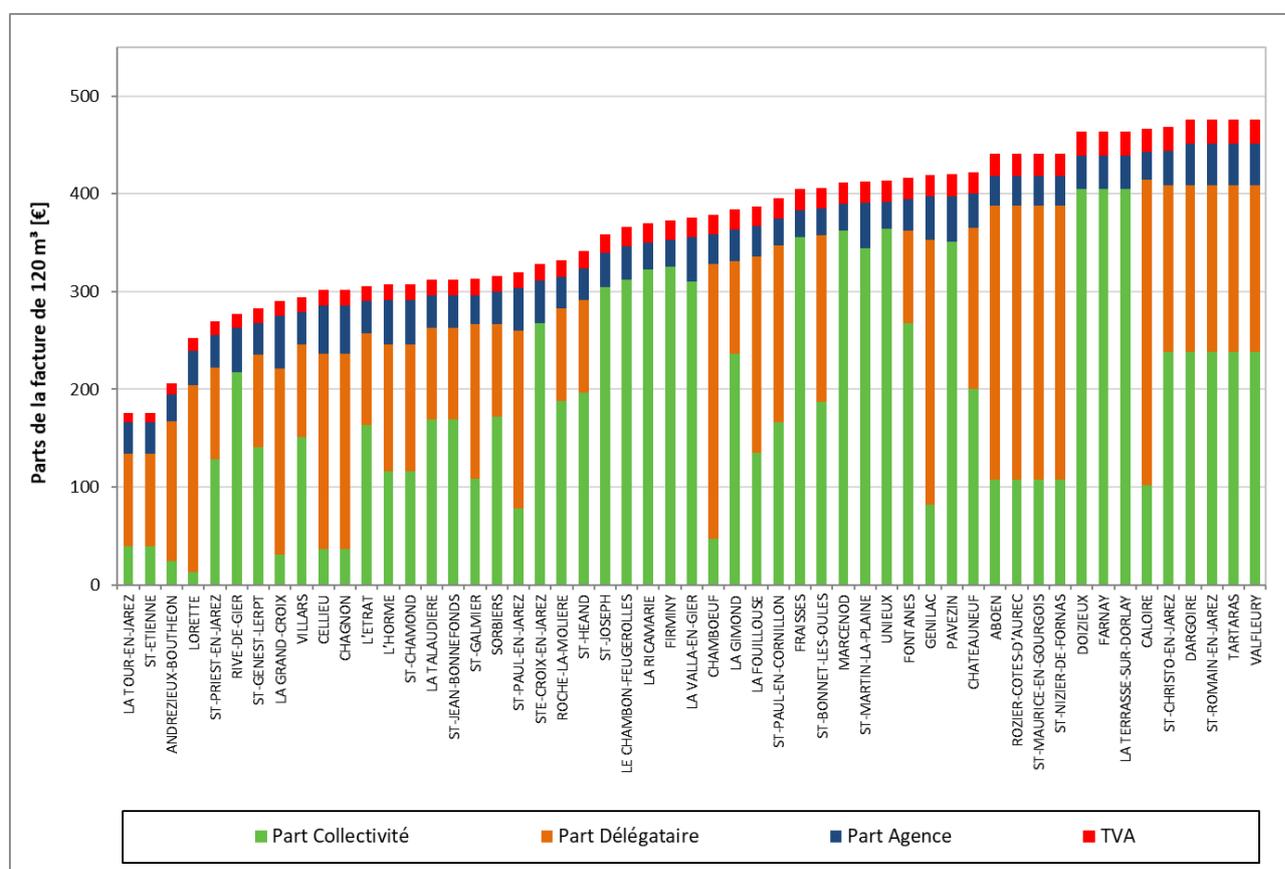
2024	Collectivité		Délégataire		Agence de l'eau		TVA
	Part fixe [€/an]	Part proportionnelle [€/m³]	Part fixe [€/an]	Part proportionnelle [€/m³]	Protection de la ressource [€/m³]	Redevance pollution [€/m³]	%
LE CHAMBON-FEUGEROLLES	42,40	2,25			0,055	0,23	5,5
L'ETRAT	26,88	1,1343	22,92	0,5957	0,0416	0,23	5,5
L'HORME	8,00	0,9	38,15	0,7650	0,09	0,29	5,5
LORETTE	2,29	0,09	27,04	1,3696		0,29	5,5
MARCNOD	90,00	2,27				0,23	5,5
PAVEZIN	75,00	2,3			0,1	0,29	5,5
RIVE-DE-GIER	29,00	1,57			0,09	0,29	5,5
ROCHE-LA-MOLIERE	19,65	1,4043	22,92	0,5957	0,0416	0,23	5,5
ROZIER-COTES-D'AUREC	48,73	0,4866	76,27	1,7034	0,02	0,23	5,5
SAINT-BONNET-LES-OULES	43,00	1,2	41,45	1,0751		0,23	5,5
SAINT-CHAMOND	8,00	0,9	38,15	0,7650	0,09	0,29	5,5
SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ	53,75	1,5383	67,28	0,856	0,068	0,23	5,5
SAINTE-CROIX-EN-JAREZ	60,00	1,73			0,074	0,29	5,5
SAINT-ETIENNE	24,44	0,1243	22,92	0,5957	0,0416	0,23	5,5
SAINT-GALMIER	6,10	0,856	47,62	0,9192	0,017	0,23	5,5
SAINT-GENEST-LERPT	12,09	1,0743	22,92	0,5957	0,0416	0,23	5,5
SAINT-HEAND	7,58	1,5743	22,92	0,5957	0,0416	0,23	5,5
SAINT-JEAN-BONNEFONDS	6,31	1,3543	22,92	0,5957	0,0416	0,23	5,5
SAINT-JOSEPH	35,00	2,25				0,29	5,5
SAINT-MARTIN-LA-PLAINE	20,00	2,7			0,1	0,29	5,5
SAINT-MAURICE-EN-GOURGOIS	48,73	0,4866	76,27	1,7034	0,02	0,23	5,5
SAINT-NIZIER-DE-FORNAS	48,73	0,4866	76,27	1,7034	0,02	0,23	5,5
SAINT-PAUL-EN-CORNILLON	40,00	1,05	63,43	0,9824		0,23	5,5
SAINT-PAUL-EN-JAREZ	15,00	0,53	10,83	1,4241	0,069	0,29	5,5
SAINT-PRIEST-EN-JAREZ	2,73	1,0443	22,92	0,5957	0,0416	0,23	5,5
SAINT-ROMAIN-EN-JAREZ	53,75	1,5383	67,28	0,856	0,068	0,29	5,5
SORBIERS	6,31	1,3843	22,92	0,5957	0,0416	0,23	5,5
TARTARAS	53,75	1,5383	67,28	0,856	0,068	0,29	5,5
UNIEUX	40,00	2,7				0,23	5,5
VALFLEURY	53,75	1,5383	67,28	0,856	0,068	0,29	5,5
VILLARS	4,68	1,2243	22,92	0,5957	0,0416	0,23	5,5

## 2. Composantes de la facture de 120 m³

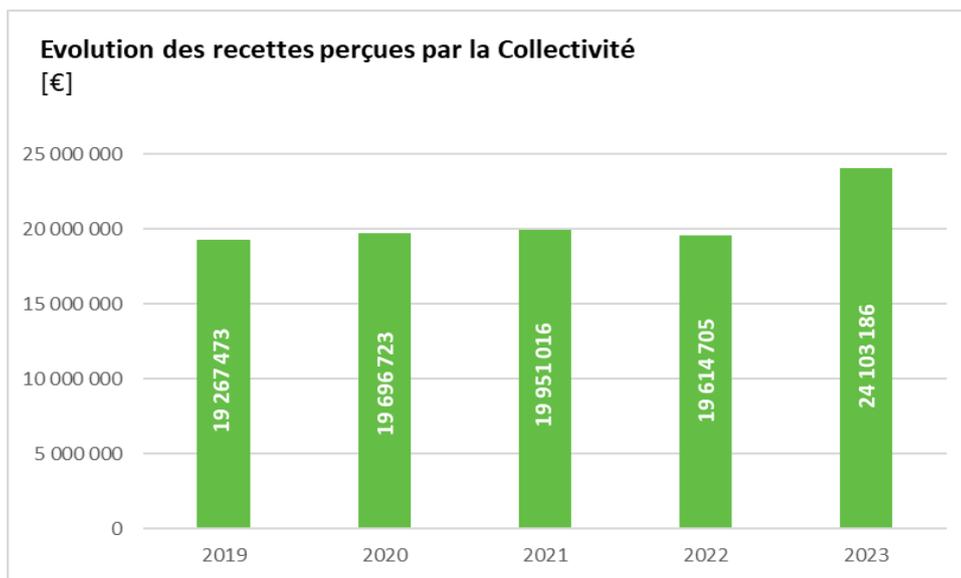
	1er janvier 2024						Evolution 2024/2023
	Collectivité	Délégataire	Agence	HT	TVA	TTC	%
ABOEN	107,12	280,68	30,00	417,80	22,98	440,78	3,88%
ANDREZIEUX-BOUTHEON	24,00	143,54	27,60	195,14	10,73	205,87	5,91%
CALOIRE	102,16	312,67	27,60	442,43	24,33	466,76	3,31%
CELLIEU	36,20	200,26	49,50	285,96	15,73	301,68	2,61%

	1er janvier 2024						Evolution 2024/2023
	Collectivité	Délegataire	Agence	HT	TVA	TTC	%
CHAGNON	36,20	200,26	49,50	285,96	15,73	301,68	2,61%
CHAMBOEUF	46,81	281,60	30,36	358,77	19,73	378,50	2,51%
CHATEAUNEUF	200,60	164,54	34,80	399,94	22,00	421,93	2,32%
DARGOIRE	238,35	170,00	42,96	451,31	24,82	476,13	11,98%
DOIZIEUX	404,60	0,00	34,80	439,40	24,17	463,57	6,08%
FARNAY	404,60	0,00	34,80	439,40	24,17	463,57	6,08%
FIRMINY	325,36	0,00	27,60	352,96	19,41	372,37	44,09%
FONTANES	267,78	94,40	32,59	394,77	21,71	416,48	-9,89%
FRAISSES	356,00	0,00	27,60	383,60	21,10	404,70	33,38%
GENILAC	82,40	270,70	44,36	397,46	21,86	419,32	1,03%
L'HORME	116,00	129,95	45,60	291,55	16,04	307,59	3,23%
LA FOUILLOUSE	134,60	201,08	31,32	367,00	20,18	387,18	2,08%
LA GIMOND	236,68	94,40	32,59	363,67	20,00	383,67	-9,15%
LA GRAND-CROIX	31,20	190,06	53,76	275,02	15,13	290,15	1,80%
LA RICAMARIE	322,60	0,00	27,60	350,20	19,26	369,46	-
LA TALAUDIÈRE	168,83	94,40	32,59	295,82	16,27	312,09	-7,23%
LA TERRASSE-SUR-DORLAY	404,60	0,00	34,80	439,40	24,17	463,57	6,08%
LA TOUR-EN-JAREZ	39,36	94,40	32,59	166,35	9,15	175,50	2,01%
LA VALLA-EN-GIER	310,00	0,00	46,08	356,08	19,58	375,66	19,94%
LE CHAMBON-FEUGEROLLES	312,40	0,00	34,20	346,60	19,06	365,66	16,08%
L'ETRAT	163,00	94,40	32,59	289,99	15,95	305,94	-7,16%
LORETTE	13,09	191,39	34,80	239,28	13,16	252,44	5,76%
MARCENOD	362,40	0,00	27,60	390,00	21,45	411,45	7,73%
PAVEZIN	351,00	0,00	46,80	397,80	21,88	419,68	0,30%
RIVE-DE-GIER	217,40	0,00	45,60	263,00	14,47	277,47	0,46%
ROCHE-LA-MOLIERE	188,17	94,40	32,59	315,16	17,33	332,50	-7,87%
ROZIER-COTES-D'AUREC	107,12	280,68	30,00	417,80	22,98	440,78	3,88%
SAINT-BONNET-LES-OULES	187,00	170,46	27,60	385,06	21,18	406,24	1,30%
SAINT-CHAMOND	116,00	129,95	45,60	291,55	16,04	307,59	3,23%
SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ	238,35	170,00	35,76	444,11	24,43	468,53	11,86%
SAINTE-CROIX-EN-JAREZ	267,60	0,00	43,68	311,28	17,12	328,40	10,93%
SAINT-ETIENNE	39,36	94,40	32,59	166,35	9,15	175,50	2,01%
SAINT-GALMIER	108,82	157,92	29,64	296,38	16,30	312,68	1,38%
SAINT-GENEST-LERPT	141,01	94,40	32,59	268,00	14,74	282,74	-5,97%
SAINT-HEAND	196,50	94,40	32,59	323,49	17,79	341,28	-8,31%
SAINT-JEAN-BONNEFONDS	168,83	94,40	32,59	295,82	16,27	312,09	-7,23%
SAINT-JOSEPH	305,00	0,00	34,80	339,80	18,69	358,49	0,35%
SAINT-MARTIN-LA-PLAINE	344,00	0,00	46,80	390,80	21,49	412,29	0,31%
SAINT-MAURICE-EN-GOURGOIS	107,12	280,68	30,00	417,80	22,98	440,78	3,88%
SAINT-NIZIER-DE-FORNAS	107,12	280,68	30,00	417,80	22,98	440,78	3,88%
SAINT-PAUL-EN-CORNILLON	166,00	181,32	27,60	374,92	20,62	395,54	1,84%

	1er janvier 2024						Evolution 2024/2023
	Collectivité	Délegataire	Agence	HT	TVA	TTC	%
SAINT-PAUL-EN-JAREZ	78,60	181,72	43,08	303,40	16,69	320,09	6,16%
SAINT-PRIEST-EN-JAREZ	128,05	94,40	32,59	255,04	14,03	269,07	-5,60%
SAINT-ROMAIN-EN-JAREZ	238,35	170,00	42,96	451,31	24,82	476,13	11,98%
SORBIERS	172,43	94,40	32,59	299,42	16,47	315,89	-7,49%
TARTARAS	238,35	170,00	42,96	451,31	24,82	476,13	11,98%
UNIEUX	364,00	0,00	27,60	391,60	21,54	413,14	-
VALFLEURY	238,35	170,00	42,96	451,31	24,82	476,13	11,98%
VILLARS	151,60	94,40	32,59	278,59	15,32	293,91	-6,42%







## 2. Recettes perçues par les exploitants des services délégués

Service	Exploitation du service [€]	Collectivités et autres organismes publics [€]	Travaux attribués à titre exclusif [€]	Produits accessoires [€]	Total [€]
ANDREZIEUX-BOUTHEON	1 260 036,00	410 946,00	109 465,00	60 371,00	1 840 818,00
CALOIRE	32 731,00	14 194,00	0,00	196,00	47 121,00
CHAMBOEUF	162 420,00	43 580,00	720,00	2 720,00	209 440,00
CHATEAUNEUF	126 042,00	171 605,63	0,00	0,00	297 647,63
DSP Solaura*	14 624 560,00	7 776 225,00	546 645,00	5 554 829,00	28 502 259,00
GENILAC	313 306,00	134 588,00	15 441,00	13 294,00	476 629,00
LA FOUILLOUSE	341 054,00	280 462,00	23 505,00	22 487,00	667 508,00
LA GRAND-CROIX	337 295,00	144 498,35	0,00	10 976,00	492 769,35
LORETTE	411 300,00	85 520,00	3 280,00	14 980,00	515 080,00
SAINT BONNET LES OULES	114 590,00	145 570,00	3 710,00	3 700,00	267 570,00
SAINT GALMIER	442 070,00	422 810,00	1 420,00	25 590,00	891 890,00
SAINT-PAUL-EN-CORNILLON	120 139,00	142 037,00	0,00	5 736,00	267 912,00
SAINT-PAUL-EN-JAREZ	305 460,00	214 720,00	7 070,00	2 270,00	529 520,00
CELLIEU - CHAGNON	148 709,00	65 880,00	4 630,00	6 669,00	225 888,00
EX-SYNDICAT MOYENNE VALLEE DU GIER	1 055 290,00	329 160,00	0,00	0,00	1 384 450,00
SAINT-CHAMOND – L'HORME	1 989 988,00	2 249 005,00	147 112,00	186 795,00	4 572 900,00
<b>TOTAL</b>	<b>21 784 990,00</b>	<b>12 630 800,98</b>	<b>862 998,00</b>	<b>5 910 613,00</b>	<b>41 189 401,98</b>

\*: Fontanes, La Fouillouse (Hameau des granges), La Gimond, La Talaudière, L'Etrat, Roche La Molière, St-Etienne, La Tour-en-Jarez, St-Genest-Lerpt, St-Héand, St-Jean-Bonnefonds, St-Priest-en-Jarez, Sorbiers et Villars

### 3. Taux d'impayés

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service, mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.

Il est présenté par service pour l'exercice 2023 (factures émises en 2022 impayées au 31 décembre 2023).

Service	Taux impayés 2022	Taux impayés 2023
ANDREZIEUX-BOUTHEON	0,41%	0,42%
CALOIRE	0,05%	0,09%
CELLIEU CHAGNON	0,99%	0,72%
CHAMBOEUF	0,17%	0,68%
CHATEAUNEUF	0,45%	0,20%
DOIZIEUX – FARNAY-LA TERRASSE SUR D.	2,04%	1,62%
FIRMINY	7,13%	5,61%
FONTANES *	0,30%	1,53%
FRAISSES	3,32%	4,35%
GENILAC	1,13%	1,04%
LA FOUILLOUSE	1,96%	1,87%
LA GIMOND *	0,27%	2,51%
LA GRAND'CROIX	4,26%	3,08%
LA RICAMARIE	13,60%	14,74%
LA TALAUDIERE *	2,62%	3,44%
LA VALLA EN GIER	1,35%	2,19%
LE CHAMBON FEUGEROLLES	6,82%	8,07%
L'ETRAT *	0,53%	0,52%
LORETTE	3,07%	2,76%
MARCENOD	4,12%	1,21%
PAVEZIN	4,00%	6,92%
RIVE DE GIER	6,76%	6,53%
ROCHE LA MOLIERE *	2,83%	2,36%
SAINT PRIEST EN JAREZ *	2,18%	2,20%
SAINT-BONNET LES OULES	0,55%	0,52%
SAINT-CHAMOND - L'HORME	2,69%	2,46%
SAINTE-CROIX EN JAREZ	1,97%	0,09%
SAINT-ETIENNE - LA TOUR EN J. *	2,60%	2,54%



## D. Eléments financiers

### 1. Remboursement de la dette

	<b>Montants 2023 [en €]</b>
Encours total des emprunts contractés	38 423 890,02
Annuités	4 101 513,92
- Capital	3 028 626,60
- Intérêts	1 072 887,32

5 463 000 € ont été empruntés en 2023 pour le financement des investissements des différents services.

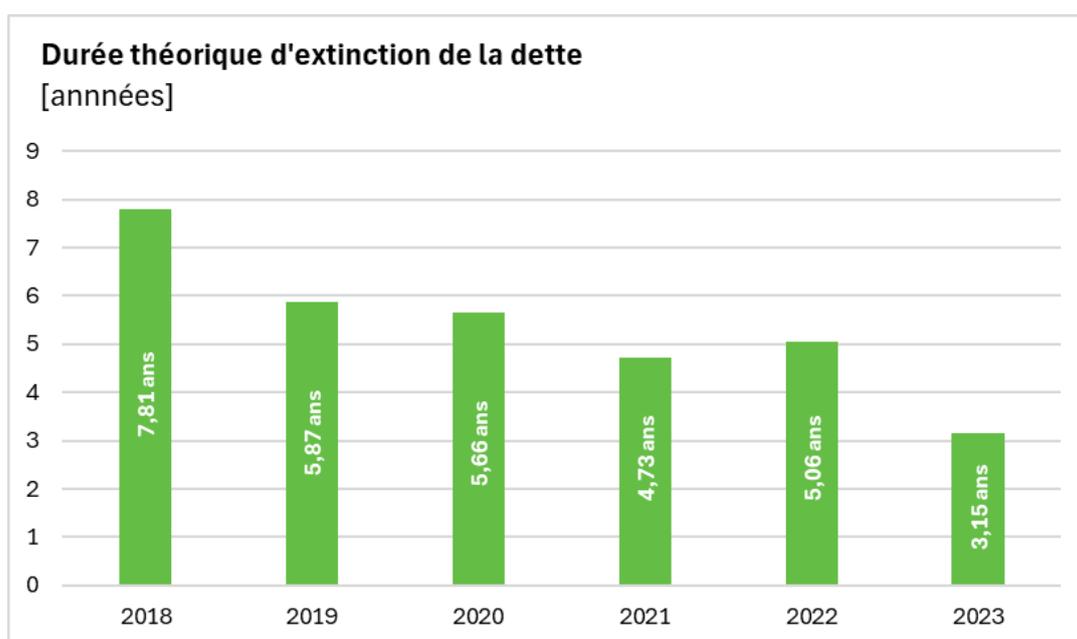
### 2. Durée théorique d'extinction de la dette

L'arrêté du 2 mai 2007 relatif au rapport prix et qualité du service, définit une durée d'extinction de la dette représentant le nombre d'années théoriques nécessaires à la Collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements du service.

Cette durée est évaluée comme étant le rapport entre l'encours total de la dette et l'épargne brute annuelle.

	<b>2023</b>
Recettes réelles (*)	25 655 134,72 €
Dépenses réelles	13 476 034,70 €
Épargne brute annuelle	12 179 100,02 €
Encours total de la dette	38 423 890,02 €
<b>Durée théorique d'extinction de la dette</b>	<b>3,15 ans</b>

(\*) La constitution de la régie d'Eaux Brutes sur le périmètre Furan au 01/01/2023 a généré 4 590 449 € de recettes au profit du budget de l'eau de la Collectivité (cette recette n'était perçue qu'à concurrence d'une part minime des exports sur les Collectivités tierces avant cette date puisque le service était délégué).



### III. Les indicateurs de performances des services

#### A. Qualité de l'eau

##### 1. Qualité de l'eau (or SIEMLY et SI du Haut Forez)

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Parallèlement, les délégataires et les régies vérifient la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

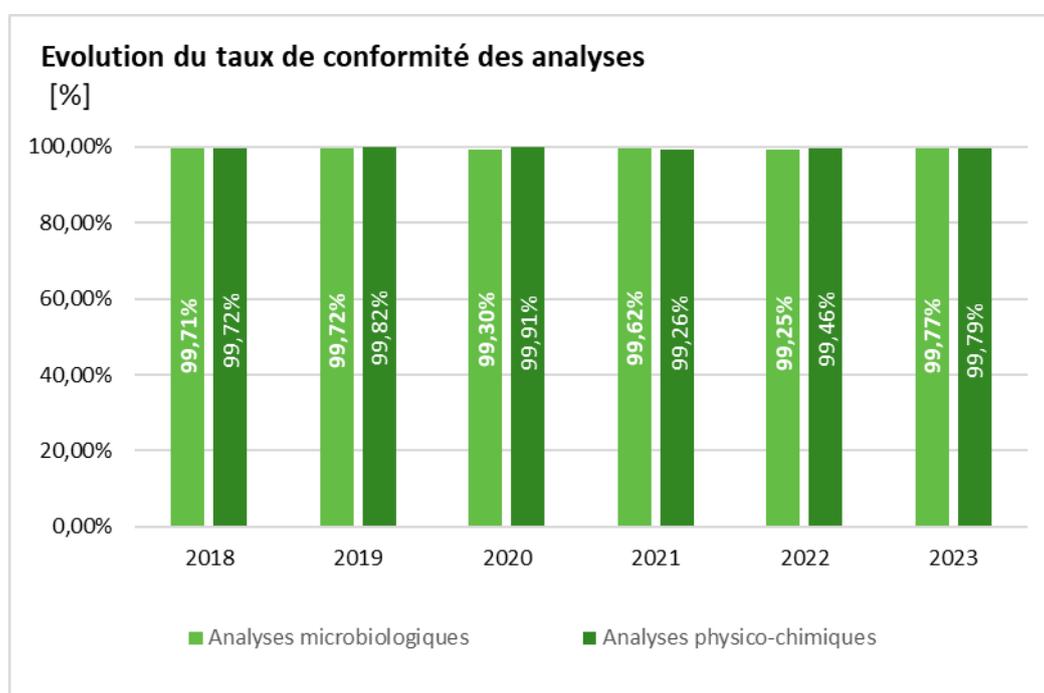
En 2023, dans le cadre du contrôle réglementaire :

- 1 332 prélèvements pour analyse des paramètres biologiques ont été réalisés. 1 329 prélèvements se sont révélés conformes aux normes en vigueur (taux de conformité de 99,97 %).
- 2 435 prélèvements pour analyse des paramètres physico-chimiques ont été réalisés. 2 430 se sont révélés conformes aux normes en vigueur (taux de conformité de 99,79 %).

Service	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Taux de conformité
ANDREZIEUX-BOUTHEON	30	0	100,00%	31	1	96,77%
CALOIRE	20	0	100,00%	20	0	100,00%
CELLIEU - CHAGNON	21	0	100,00%	21	0	100,00%
CHAMBOEUF	20	0	100,00%	21	1	95,24%
CHATEAUNEUF	25	0	100,00%	128	0	100,00%
DOIZIEUX - FARNAY - LA TERRASSE SUR DORLAY	24	0	100,00%	24	0	100,00%
FIRMINY	53	1	98,11%	167	0	100,00%
FONTANES	20	0	100,00%	12	0	100,00%
FRAISSES	14	0	100,00%	84	0	100,00%
GENILAC	22	0	100,00%	23	0	100,00%
LA FOUILLOUSE	13	0	100,00%	67	1	98,51%
LA GIMOND	3	0	100,00%	12	0	100,00%
LA GRAND-CROIX	25	0	100,00%	25	0	100,00%
LA RICAMARIE	32	0	100,00%	381	0	100,00%
LA TALAUDIÈRE	15	0	100,00%	17	0	100,00%

Service	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Taux de conformité
LA VALLA-EN-GIER	16	1	93,75%	16	0	100,00%
LE CHAMBON-FEUGEROLLES	38	0	100,00%	57	0	100,00%
L'ETRAT	11	0	100,00%	12	0	100,00%
LORETTE	24	0	100,00%	24	0	100,00%
MARCENOD	12	0	100,00%	12	0	100,00%
PAVEZIN	24	0	100,00%	28	0	100,00%
RIVE-DE-GIER	37	0	100,00%	44	0	100,00%
ROCHE-LA-MOLIERE	22	0	100,00%	23	0	100,00%
SAINT-BONNET-LES-OULES	20	0	100,00%	36	1	97,22%
SAINT-CHAMOND - L'HORME	74	0	100,00%	35	0	100,00%
SAINTE-CROIX-EN-JAREZ	14	0	100,00%	79	0	100,00%
SAINT-ETIENNE - LA TOUR-EN-JAREZ	399	0	100,00%	417	0	100,00%
SAINT-GALMIER	21	0	100,00%	103	1	99,03%
SAINT-GENEST-LERPT	13	0	100,00%	16	0	100,00%
SAINT-HEAND	26	0	100,00%	66	0	100,00%
SAINT-JEAN-BONNEFONDS	16	0	100,00%	18	0	100,00%
SAINT-JOSEPH	9	1	88,89%	47	0	100,00%
SAINT-MARTIN-LA-PLAINE	13	0	100,00%	51	0	100,00%
SAINT-PAUL-EN-CORNILLON	8	0	100,00%	60	0	100,00%
SAINT-PAUL-EN-JAREZ	24	0	100,00%	24	0	100,00%

Service	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Taux de conformité
SAINT-PRIEST-EN-JAREZ	16	0	100,00%	18	0	100,00%
SORBIERS	18	0	100,00%	20	0	100,00%
UNIEUX	121	0	100,00%	176	0	100,00%
VILLARS	19	0	100,00%	20	0	100,00%
<b>Total</b>	<b>1 332</b>	<b>3</b>	<b>99,77%</b>	<b>2 435</b>	<b>5</b>	<b>99,79%</b>



## 2. Branchements en plomb

Les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous pour les services concernés.

Service	Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	Nombre de branchements en plomb encore en service	Part de branchements en plomb restant par service
ANDREZIEUX-BOUTHEON	0	11	0,35%
FIRMINY	14	170	3,04%
FRAISSES	0	126	5,67%
LORETTE	0	31	1,30%
LE CHAMBON-FEUGEROLLES	0	29	0,49%

Service	Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	Nombre de branchements en plomb encore en service	Part de branchements en plomb restant par service
RIVE-DE-GIER	10	300	4,46%
ROCHE LA MOLIERE	0	5	0,10%
SAINT ETIENNE	0	592	0,67%
SAINT GENEST LERPT	3	0	0,00%
SAINT-HEAND	0	3	0,16%
SAINT-CHAMOND-L'HORME	5	0	0,00%
SORBIERS	0	27	0,71%
VILLARS	0	5	0,12%
<b>TOTAL</b>	<b>32</b>	<b>1 299</b>	-

## B. Performance des réseaux

### 1. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

#### a) Définition de l'indicateur

Cet indice, noté de 0 à 120, permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable afin de s'assurer de la gestion patrimoniale mise en œuvre.

Valorisé à 40 points ou plus, il traduit l'existence du descriptif détaillé de transport ou de distribution d'eau du service exigé par la réglementation du 21 décembre 2013.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaires des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	Nombre de points
<b>PARTIE A – Plan des réseaux</b>	
Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	Oui : 10 points Non : 0 point
Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 5 points Non : 0 point
<b>PARTIE B – Inventaire des réseaux</b>	
Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions d'avancement
Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	Nombre de points
<b>PARTIE C – Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux</b>	
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions
Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI, ...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	Oui : 10 points Non : 0 point
Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 10 points Non : 0 point
Localisation des branchements sur le plan des réseaux	Oui : 10 points Non : 0 point
Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	Oui : 10 points Non : 0 point
Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	Oui : 10 points Non : 0 point
Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	Oui : 10 points Non : 0 point
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui : 10 points Non : 0 point
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	Oui : 5 points Non : 0 point
<b>TOTAL</b>	<b>120</b>

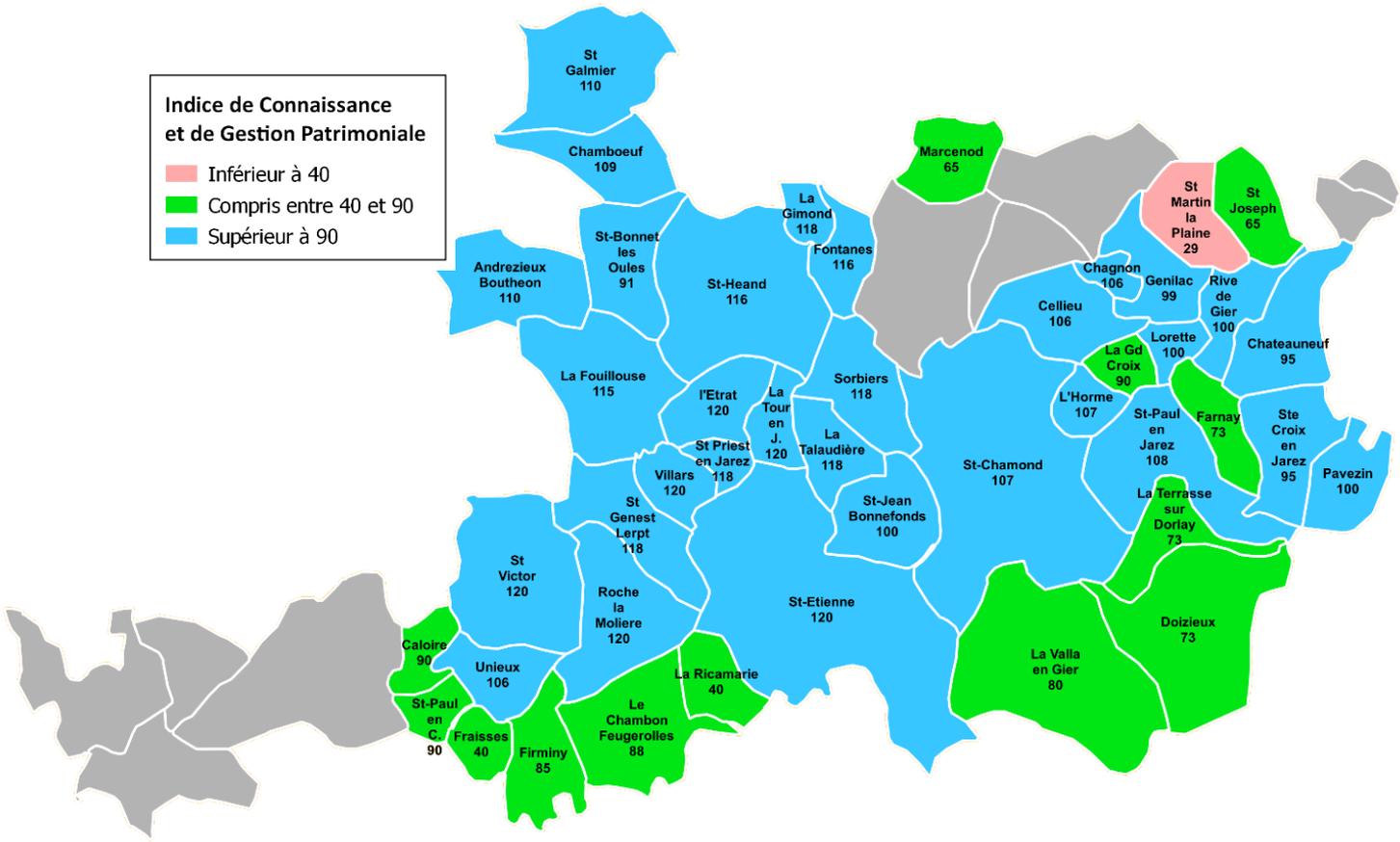
*b) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale (ICGP) des réseaux de distribution des services de Saint-Etienne Métropole*

SERVICE	ICGP 2022 [/120]	ICGP 2023 [/120]
ANDREZIEUX BOUTHEON	100	110
CALOIRE	90	90
CELLIEU/CHAGNON	106	106
CHAMBOEUF	106	109
CHATEAUNEUF	95	95
DOIZIEUX – FARNAY - LA TERRASSE/DORLAY	73	73
FIRMINY	84	85
FONTANES	107	116
FRAISSES	40	40
GENILAC	99	99
LA FOUILLOUSE	107	115
LA GIMOND	109	118
LA GRAND CROIX	90	90
LA RICAMARIE	40	40
LA TALAUDIERE	100	118
LA VALLA EN GIER	80	80
LE CHAMBON FEUGEROLLES	88	88
L'ETRAT	108	120

SERVICE	ICGP 2022 [/120]	ICGP 2023 [/120]
LORETTE	100	100
MARCENOD	65	65
PAVEZIN	100	100
RIVE DE GIER	100	100
ROCHE LA MOLIERE	110	120
ST BONNET LES OULES	91	91
ST CHAMOND – L’HORME	107	107
ST ETIENNE – LA TOUR EN JAREZ	109	120
ST GALMIER	110	110
ST GENEST LERPT	106	118
ST HEAND	109	116
ST JEAN BONNEFONDS	97	100
ST JOSEPH	65	65
ST MARTIN LA PLAINE	29	29
ST PAUL EN CORNILLON	90	90
ST PAUL EN JAREZ	108	108
ST PRIEST EN JAREZ	110	118
STE CROIX EN JAREZ	95	95
SORBIERS	109	118
UNIEUX	106	106
VILLARS	102	120
Service de production de la Moyenne Vallée du Gier	100	100

**Indice de Connaissance  
et de Gestion Patrimoniale**

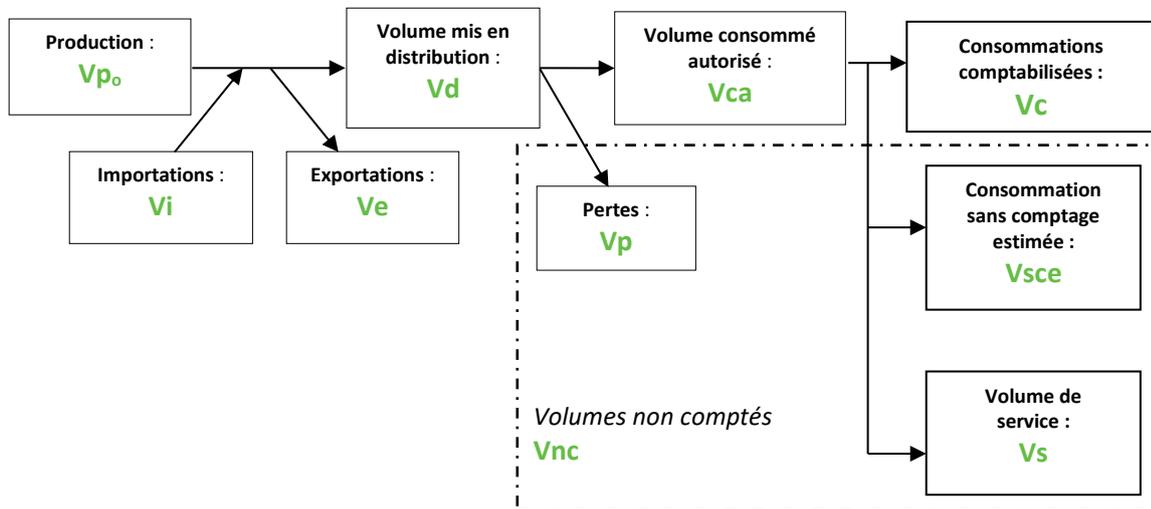
- Inférieur à 40
- Compris entre 40 et 90
- Supérieur à 90



## 2. Rendement et indice linéaire de pertes en réseau

### a) Définition des indicateurs

- Schéma des volumes exprimés en m<sup>3</sup>



- Rendement du réseau de distribution (R en %)

Cet indicateur mesure le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers et par le service public (pour la gestion des infrastructures) et le volume d'eau potable introduit dans le réseau de distribution.

$$R [\%] = \frac{V_e + V_c + V_{sce} + V_s}{V_{p_o} + V_i} = \frac{V_e + V_{ca}}{V_{p_o} + V_i}$$

- Indice linéaire de consommation (ILC en m<sup>3</sup>/j/km)

Cet indicateur mesure le volume d'eau journalier consommé rapporté au linéaire de canalisations. Il permet de caractériser la densité d'un réseau de distribution.

$$ILC [m^3/j/km] = \frac{V_e + V_c + V_{sce} + V_s}{\text{Longueur du réseau [km]}} = \frac{V_e + V_{ca}}{\text{Longueur du réseau [km]}}$$

- Indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC)

Cet indicateur évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchement), la somme des pertes journalières par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

$$ILVNC [m^3/j/km] = \frac{(V_{p_o} + V_i) - (V_e + V_c)}{\text{Longueur du réseau [km]}}$$

- Indice linéaire de pertes en réseau (ILP)

Cet indicateur évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchement), les pertes journalières par fuites sur le réseau de distribution.

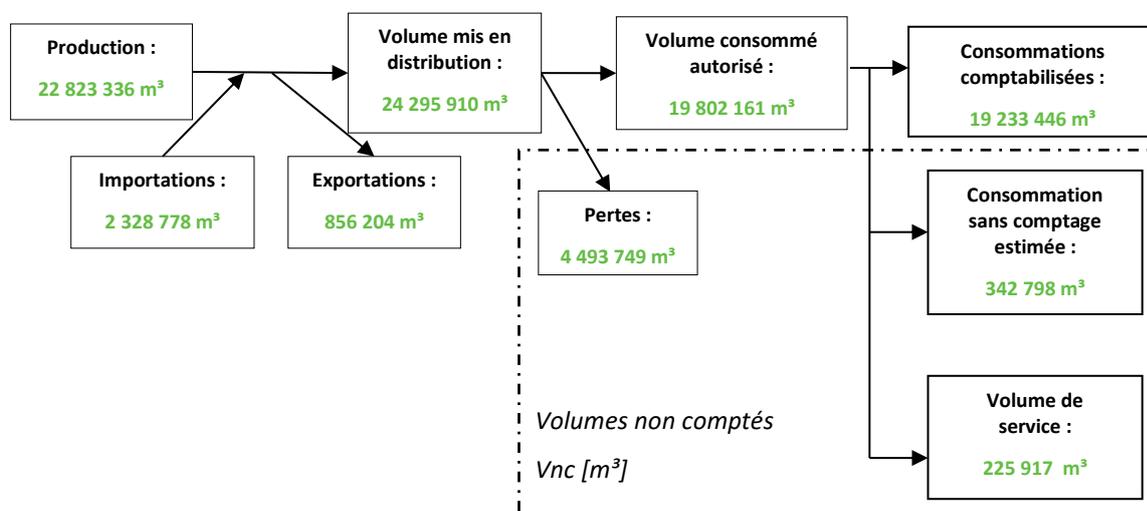
$$ILP [m^3/j/km] = \frac{(Vp_o + Vi) - (Ve + Vc + Vsce + Vs)}{\text{Longueur du réseau [km]}} = \frac{(Vp_o + Vi) - (Ve + Vca)}{\text{Longueur du réseau [km]}}$$

- **Rendement réglementaire (Rs en %)**

Le décret du 27 janvier 2012 pénalise les collectivités qui ne respectent pas un seuil minimum de rendement, au regard de la consommation de leur service et de la ressource utilisée. Ce rendement seuil est établi de la façon suivante :

$$Rs [\%] = 65 + \frac{1}{5} \times ILNC$$

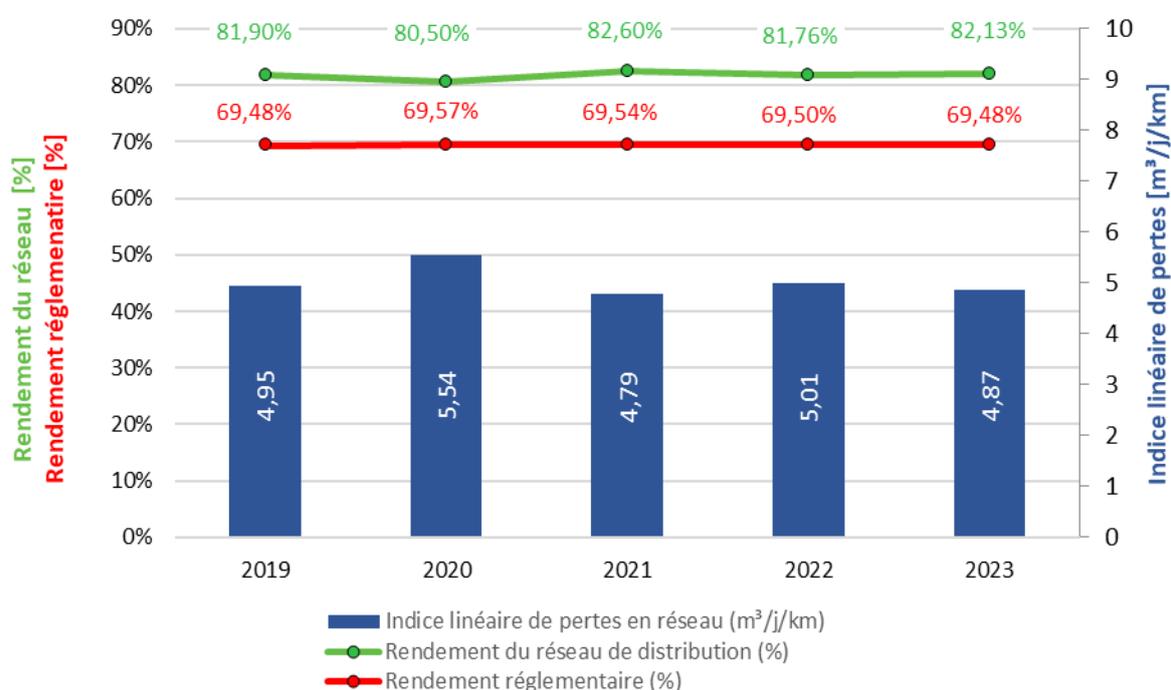
- **Valeurs à l'échelle de Saint Etienne Métropole**



*b) Valeurs des indicateurs à l'échelle de SEM*

	2019	2020	2021	2022	2023
Rendement du réseau de distribution	81,90%	80,50%	82,60%	81,76%	82,13%
Indice linéaire de consommation (m³/j/km)	22,39	22,85	22,69	22,48	22,40
Indice linéaire des volumes non comptés (m³/j/km)	5,65	6,21	5,4	5,63	5,49
Indice linéaire de pertes en réseau (m³/j/km)	4,95	5,54	4,79	5,01	4,87
Rendement réglementaire	69,48%	69,57%	69,54%	69,50%	69,48%

**Evolution des rendements du réseau de distribution [%]  
et de L'indice Linéaire de pertes en réseaux [m³/j/km]**



*c) Valeurs des indicateurs par service*

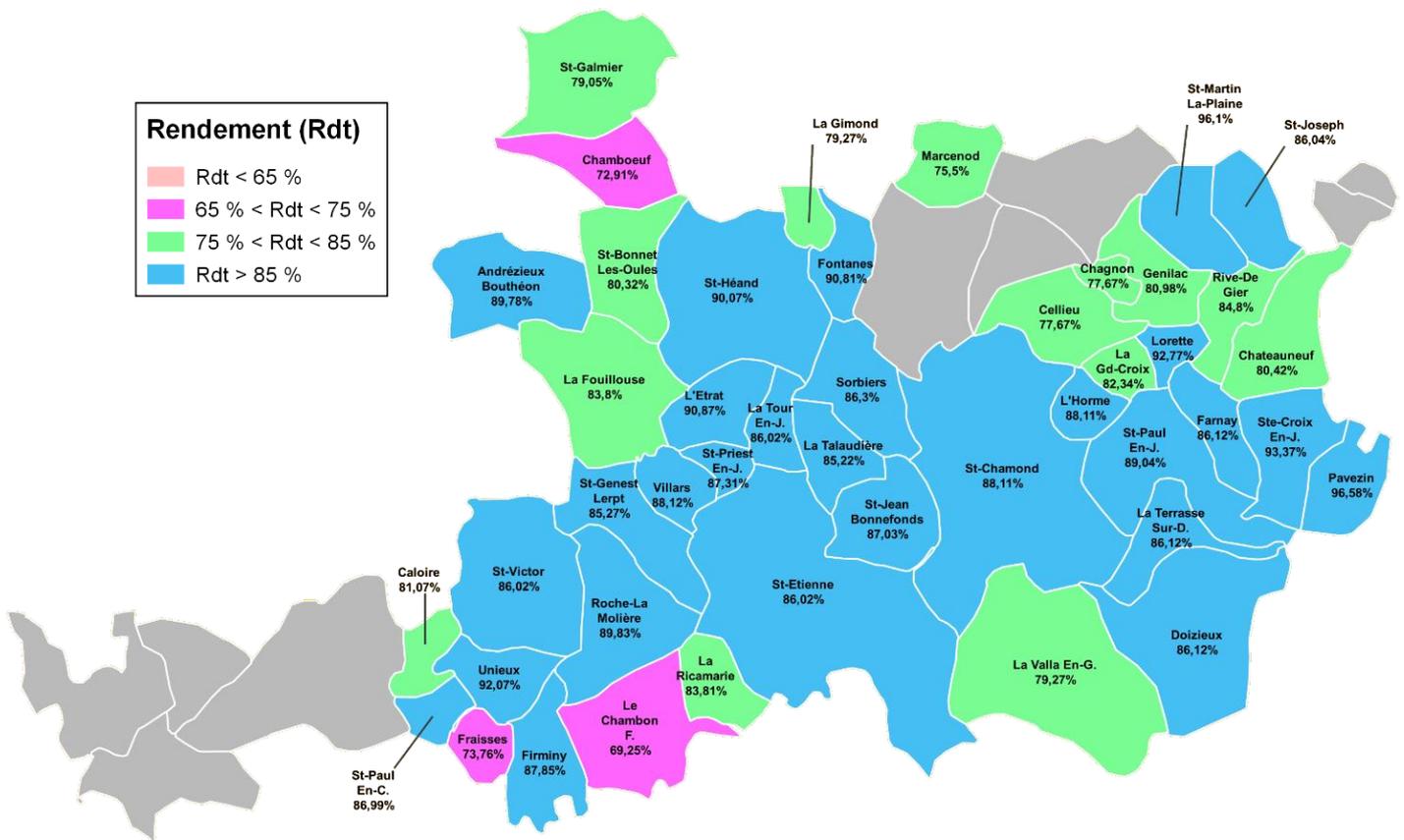
(1) Rendement

Les valeurs des rendements sur les différents services de distribution au cours des 2 derniers exercices ont été les suivantes :

Service	2022		2023	
	Rendement du réseau de distribution [R en %]	Rendement réglementaire [Rs en %]	Rendement du réseau de distribution [R en %]	Rendement réglementaire [Rs en %]
ANDREZIEUX BOUTHEON	93,48	74,11	89,78%	73,10%
CALOIRE	89,71	65,88	81,07%	65,80%
CELLIEU/CHAGNON	78,23	66,29	77,67%	66,23%
CHAMBOEUF	85,92	66,49	72,91%	66,28%
CHATEAUNEUF	83,75	66,92	80,42%	66,81%
DOIZIEUX – FARNAY LA TERRASSE/DORLAY	79,82	66,11	86,12%	66,14%
FIRMINY	83,52	75,38	87,85%	75,71%
FONTANES	86,38	66,49	90,81%	66,57%
FRAISSES	79,76	68,16	73,76%	68,92%
GENILAC	86,37	67,82	80,98%	67,55%

Service	2022		2023	
	Rendement du réseau de distribution [R en %]	Rendement réglementaire [Rs en %]	Rendement du réseau de distribution [R en %]	Rendement réglementaire [Rs en %]
LA FOUILLOUSE	87,89	66,79	83,80%	67,00%
LA GIMOND	66,03	65,87	79,27%	66,02%
LA GRAND CROIX	82,64	69,01	82,34%	69,14%
LA RICAMARIE	85,23	68,93	83,81%	68,64%
LA TALAUDIÈRE	78,16	67,9	85,22%	68,48%
LA VALLA EN GIER	70,71	65,73	79,27%	65,73%
LE CHAMBON FEUGEROLLES	73,55	68,08	69,25%	67,68%
L'ETRAT	93,92	68,05	90,87%	67,80%
LORETTE	83,58	73,85	92,77%	73,30%
MARCENOD	74,16	65,72	75,50%	65,64%
PAVEZIN	88,21	65,71	96,58%	65,67%
RIVE DE GIER	80,08	70,43	84,80%	70,88%
ROCHE LA MOLIERE	85,65	67,74	89,83%	67,23%
SORBIERS	78,16	67,9	86,30%	67,53%
ST BONNET LES OULES	78,45	66,27	80,32%	66,21%
ST CHAMOND – L'HORME	89,2	68,9	88,11%	68,77%
ST ETIENNE – LA TOUR EN JAREZ	87,01	77,65	86,02%	77,92%
ST GALMIER	88,79	67,61	79,05%	67,55%
ST GENEST LERPT	92,84	67,8	85,27%	67,51%
ST HEAND	78,73	66,4	90,07%	66,78%
ST JEAN BONNEFONDS	78,16	67,9	87,03%	67,60%
ST JOSEPH	85,95	66,59	86,04%	66,43%
ST MARTIN LA PLAINE	88,43	67,83	96,10%	67,71%
ST PAUL EN CORNILLON	92,92	67,44	86,99%	67,33%
ST PAUL EN JAREZ	92,65	67,84	89,04%	67,87%
ST PRIEST EN JAREZ	85,16	70,79	87,31%	69,07%
STE CROIX EN JAREZ	79,05	65,64	93,37%	69,07%
UNIEUX	80,57	67,86	92,07%	68,24%
VILLARS	91,93	69,15	88,12%	68,58%

Au cours de 2023, tous les services atteignent le rendement minimum imposé par décret.



(2) Indices linéaires de pertes et de consommation

L'indice linéaire de pertes (ILP) en réseau est souvent considéré comme un indicateur plus pertinent pour qualifier la qualité d'un réseau. A la différence du rendement qui est très sensible au volume consommé sur le service (à volume de fuite équivalent, plus les volumes consommés sont importants, plus les rendements sont élevés), l'ILP quantifie le volume de perte en fonction de la longueur du réseau, et ce, quelle que soit la consommation.

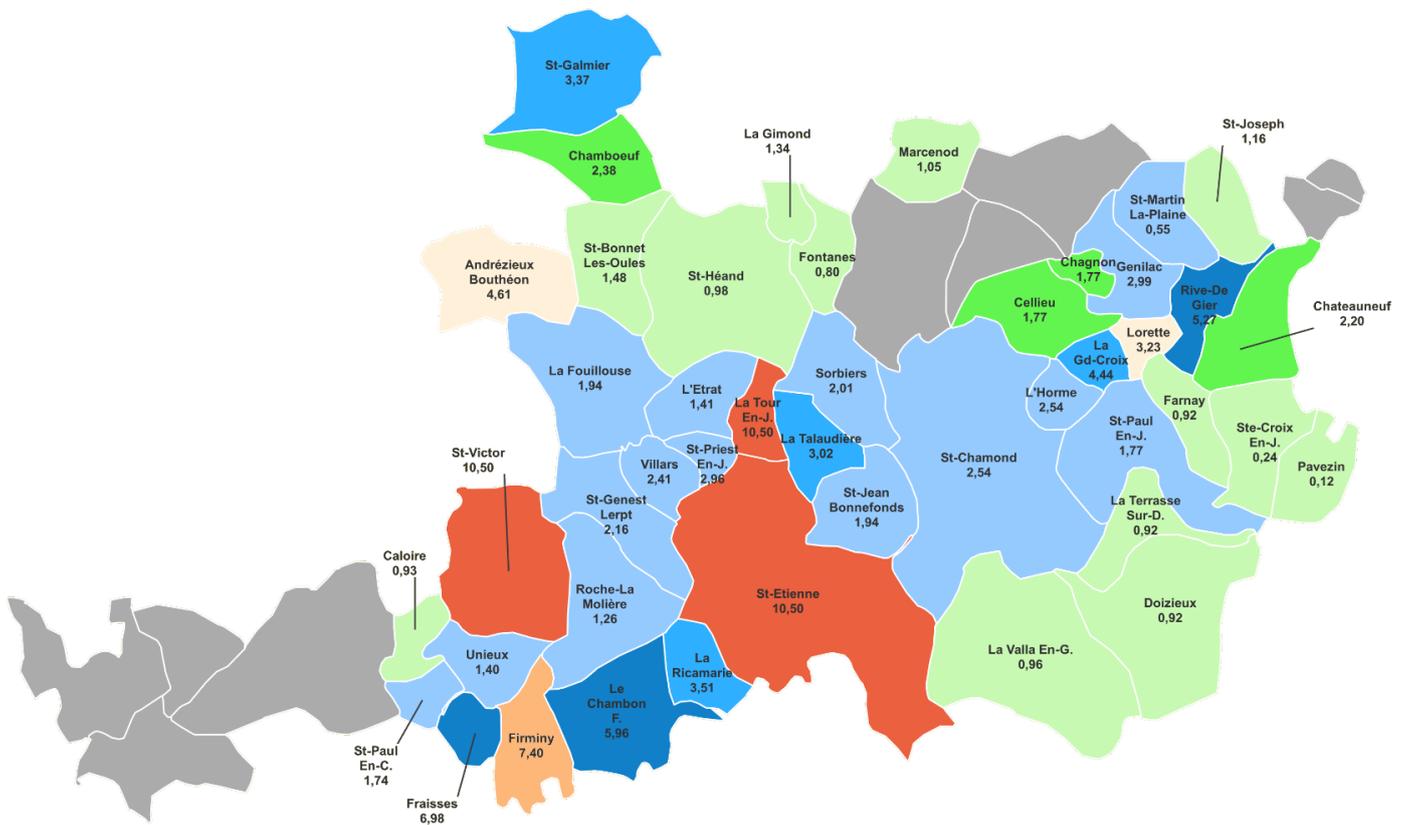
Des valeurs guides, établies par les Agences de l'Eau, permettent de qualifier la qualité du réseau en fonction de catégories (rural, semi rural ou urbain) déterminées à partir de l'indice linéaire de consommation. Ainsi plus le volume consommé ramené au linéaire de réseau est important plus le réseau est considéré comme urbain. A l'inverse, moins la consommation est élevée plus le réseau est dit rural.

Type de réseau	Indice linéaire de consommation (ILC) [m³/j/km]
Réseau de type rural	ILC < 10
Réseau de type semi rural	10 < ILC < 30
Réseau de type urbain	ILC > 30

Les Indices Linéaire de Consommation (ILC), Indice Linéaire des Volumes Non Comptés (ILVNC) et Indice Linéaire de Perte (ILP) pour chacun des service sont les suivants :

	2022			2023		
	ILC [m³/j/km]	ILVNC [m³/j/km]	ILP [m³/j/km]	ILC [m³/j/km]	ILC [m³/j/km]	ILC [m³/j/km]
ANDREZIEUX BOUTHEON	45,56	3,38	3,18	40,49	4,81	4,61
CALOIRE	4,38	0,59	0,5	4,00	1,02	0,93
CELLIEU/CHAGNON	6,46	1,94	1,8	6,15	1,87	1,77
CHAMBOEUF	7,45	1,47	1,22	6,40	2,62	2,38
CHATEAUNEUF	9,6	2,05	1,86	9,03	2,48	2,20
DOIZIEUX – FARNAY - LA TERRASSE/DORLAY	5,53	1,56	1,4	5,72	1,07	0,92
FIRMINY	51,91	11,21	10,25	53,53	8,20	7,40
FONTANES	7,45	1,29	1,17	7,86	1,08	0,80
FRAISSES	15,78	4,11	4	19,62	7,12	6,98
GENILAC	14,1	2,34	2,23	12,74	3,09	2,99
LA FOUILLOUSE	8,94	1,4	1,23	10,02	2,05	1,94
LA GIMOND	4,36	2,54	2,24	5,12	1,35	1,34
LA GRAND CROIX	20,06	4,55	4,21	20,68	4,79	4,44
LA RICAMARIE	19,64	3,82	3,4	18,19	3,63	3,51
LA TALAUDIÈRE				17,42	3,12	3,02
LA VALLA EN GIER	3,63	1,53	1,5	3,66	1,01	0,96
LE CHAMBON FEUGEROLLES	15,38	6,3	5,53	13,42	6,34	5,96
L'ETRAT	15,24	1,05	0,99	14,00	1,64	1,41
LORETTE	44,26	9,03	8,69	41,51	3,56	3,23
MARCENOD	3,58	1,37	1,25	3,22	1,17	1,05
PAVEZIN	3,55	0,52	0,48	3,34	0,14	0,12
RIVE DE GIER	27,17	7,28	6,76	29,41	5,55	5,27
ROCHE LA MOLIERE	13,69	2,54	2,29	11,14	1,49	1,26
SORBIERS	14,5	4,16	4,05	12,63	2,17	2,01
ST BONNET LES OULES	6,33	1,97	1,74	6,03	1,73	1,48
ST CHAMOND – L'HORME	19,49	3,31	2,36	18,84	3,27	2,54
ST ETIENNE – LA TOUR EN JAREZ	63,24	10,95	9,44	64,60	12,12	10,50
ST GALMIER	13,06	1,88	1,65	12,73	3,61	3,37
ST GENEST LERPT	14,01	1,22	1,08	12,53	2,36	2,16
ST HEAND	7	1,95	1,89	8,90	1,29	0,98
ST JEAN BONNEFONDS				13,00	2,02	1,94
ST JOSEPH	7,97	1,4	1,3	7,15	1,29	1,16

	2022			2023		
	ILC [m³/j/km]	ILVNC [m³/j/km]	ILP [m³/j/km]	ILC [m³/j/km]	ILC [m³/j/km]	ILC [m³/j/km]
ST MARTIN LA PLAINE	14,14	1,96	1,85	13,55	0,66	0,55
ST PAUL EN CORNILLON	12,18	1,05	0,93	11,64	1,82	1,74
ST PAUL EN JAREZ	14,22	1,29	1,13	14,37	1,94	1,77
ST PRIEST EN JAREZ	28,96	5,3	5,04	20,36	3,11	2,96
STE CROIX EN JAREZ	3,19	0,88	0,85	3,33	0,24	0,24
UNIEUX	14,29	3,93	3,45	16,20	1,69	1,40
VILLARS	20,73	1,96	1,82	17,90	2,73	2,41



### Indice linéaire de perte

#### Type de réseau / Performance

<span style="color: #90EE90;">■</span> Rural - ILP < 1,5 (Bon)	<span style="color: #ADD8E6;">■</span> Semi rural - ILP < 3 (Bon)	<span style="color: #FFDAB9;">■</span> Urbain - ILP < 7 (Bon)
<span style="color: #32CD32;">■</span> Rural - 1,5 < ILP < 2,5 (Acceptable)	<span style="color: #1E90FF;">■</span> Semi rural - 3 < ILP < 5 (Acceptable)	<span style="color: #FF8C00;">■</span> Urbain - 7 < ILP < 10 (Acceptable)
<span style="color: #008000;">■</span> Rural - 2,5 < ILP < (Médiocre)	<span style="color: #00008B;">■</span> Semi rural - 5 < ILP < 8 (Médiocre)	<span style="color: #8B0000;">■</span> Urbain - 10 < ILP < 15 (Médiocre)
<span style="color: #000000;">■</span> Rural - ILP > 4 (Mauvais)	<span style="color: #00008B;">■</span> Semi rural - ILP > 8 (Mauvais)	<span style="color: #8B0000;">■</span> Urbain - ILP > 15 (Mauvais)

# Annexes

---

- I. Prix global d'une facture de 120 m<sup>3</sup> d'eau assainie par commune
- II. Réservoirs des services AEP de Saint Etienne Métropole
- III. Pompages des services AEP de Saint Etienne Métropole
- IV. Travaux réalisés au cours de l'exercice
- V. Note d'information aux maires de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
- VI. Note d'information aux maires de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

## I. PRIX GLOBAL D'UNE FACTURE D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE 120 M<sup>3</sup> PAR COMMUNE

Conformément aux dispositions de l'article D2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les données suivantes présentent les différentes composantes d'une facture (et leurs proportions) pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> intégrant les services de fourniture d'eau potable et d'assainissement.

2024	Part eau potable (*) [€ HT]		Part assainissement (*) [€ HT]		Part Agence de l'eau [€ HT]		TVA [€]		Prix total de l'eau [€ TTC]
ABOEN	387,80	( 58,40%)	183,80	( 27,68%)	49,20	( 7,41%)	43,28	( 6,52%)	664,08
ANDREZIEUX-BOUTHEON	167,54	( 37,56%)	199,14	( 44,65%)	46,80	( 10,49%)	32,57	( 7,30%)	446,04
CALOIRE (Assainissement non collectif)	414,83	( 88,87%)	0,00	( 0,00%)	27,60	( 5,91%)	24,33	( 5,21%)	466,76
CELLIEU	236,46	( 42,80%)	208,80	( 37,79%)	68,70	( 12,43%)	38,53	( 6,97%)	552,48
CHAGNON	236,46	( 43,15%)	204,70	( 37,36%)	68,70	( 12,54%)	38,12	( 6,96%)	547,97
CHAMBOEUF	328,41	( 54,19%)	187,66	( 30,96%)	49,56	( 8,18%)	40,42	( 6,67%)	606,05
CHATEAUNEUF	365,14	( 52,84%)	225,40	( 32,62%)	54,00	( 7,81%)	46,46	( 6,72%)	690,99
DARGOIRE	408,35	( 57,23%)	196,59	( 27,55%)	62,16	( 8,71%)	46,40	( 6,50%)	713,50
DOIZIEUX	404,60	( 56,64%)	208,80	( 29,23%)	54,00	( 7,56%)	46,97	( 6,57%)	714,37
FARNAY	404,60	( 57,02%)	204,48	( 28,82%)	54,00	( 7,61%)	46,54	( 6,56%)	709,62
FIRMINY	325,36	( 52,21%)	208,80	( 33,51%)	46,80	( 7,51%)	42,21	( 6,77%)	623,17
FONTANES	362,18	( 55,22%)	198,48	( 30,26%)	51,79	( 7,90%)	43,48	( 6,63%)	655,93
FRAISSES	356,00	( 54,31%)	208,80	( 31,85%)	46,80	( 7,14%)	43,90	( 6,70%)	655,50
GENILAC	353,10	( 52,69%)	208,80	( 31,16%)	63,56	( 9,49%)	44,66	( 6,66%)	670,12
L'HORME	245,95	( 44,05%)	208,80	( 37,39%)	64,80	( 11,60%)	38,84	( 6,95%)	558,39
LA FOUILLOUSE	335,68	( 52,62%)	208,80	( 32,73%)	50,52	( 7,92%)	42,98	( 6,74%)	637,98
LA GIMOND	331,08	( 56,26%)	167,02	( 28,38%)	51,79	( 8,80%)	38,62	( 6,56%)	588,52
LA GRAND-CROIX	221,26	( 40,90%)	208,80	( 38,60%)	72,96	( 13,49%)	37,93	( 7,01%)	540,95
LA RICAMARIE	322,60	( 52,01%)	208,80	( 33,66%)	46,80	( 7,55%)	42,06	( 6,78%)	620,26
LA TALAUDIÈRE	263,23	( 46,76%)	208,80	( 37,09%)	51,79	( 9,20%)	39,07	( 6,94%)	562,89
LA TERRASSE-SUR-DORLAY	404,60	( 55,87%)	217,68	( 30,06%)	54,00	( 7,46%)	47,86	( 6,61%)	724,14
LA TOUR-EN-JAREZ	133,76	( 31,38%)	208,80	( 48,98%)	51,79	( 12,15%)	31,95	( 7,49%)	426,30
LA VALLA-EN-GIER	310,00	( 49,48%)	208,80	( 33,33%)	65,28	( 10,42%)	42,38	( 6,77%)	626,46
LE CHAMBON-FEUGEROLLES	312,40	( 50,68%)	208,80	( 33,87%)	53,40	( 8,66%)	41,86	( 6,79%)	616,46
L'ETRAT	257,40	( 47,43%)	196,08	( 36,13%)	51,79	( 9,54%)	37,48	( 6,91%)	542,75
LORETTE	204,48	( 40,63%)	208,80	( 41,49%)	54,00	( 10,73%)	35,96	( 7,15%)	503,24
MARCENOD	362,40	( 54,72%)	208,80	( 31,53%)	46,80	( 7,07%)	44,25	( 6,68%)	662,25
PAVEZIN	351,00	( 52,35%)	208,80	( 31,14%)	66,00	( 9,84%)	44,68	( 6,66%)	670,48
RIVE-DE-GIER	217,40	( 41,15%)	208,80	( 39,53%)	64,80	( 12,27%)	37,27	( 7,05%)	528,27
ROCHE-LA-MOLIERE	282,57	( 48,44%)	208,80	( 35,80%)	51,79	( 8,88%)	40,13	( 6,88%)	583,30
ROZIER-COTES-D'AUREC	387,80	( 56,00%)	209,68	( 30,28%)	49,20	( 7,10%)	45,87	( 6,62%)	692,55
SAINT-BONNET-LES-OULES	357,46	( 55,59%)	196,04	( 30,49%)	46,80	( 7,28%)	42,70	( 6,64%)	643,00

2024	Part eau potable (*) [€ HT]		Part assainissement (*) [€ HT]		Part Agence de l'eau [€ HT]		TVA [€]		Prix total de l'eau [€ TTC]
SAINT-CHAMOND	245,95	(44,05%)	208,80	(37,39%)	64,80	(11,60%)	38,84	(6,95%)	558,39
SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ	408,35	(56,77%)	208,80	(29,03%)	54,96	(7,64%)	47,23	(6,57%)	719,33
SAINTE-CROIX-EN-JAREZ	267,60	(46,20%)	208,80	(36,05%)	62,88	(10,86%)	39,92	(6,89%)	579,20
SAINT-ETIENNE	133,76	(31,38%)	208,80	(48,98%)	51,79	(12,15%)	31,95	(7,49%)	426,30
SAINT-GALMIER	266,74	(48,66%)	194,83	(35,55%)	48,84	(8,91%)	37,70	(6,88%)	548,11
SAINT-GENEST-LERPT	235,41	(44,12%)	208,80	(39,13%)	51,79	(9,71%)	37,54	(7,04%)	533,54
SAINT-HEAND	290,90	(48,82%)	212,19	(35,61%)	51,79	(8,69%)	40,93	(6,87%)	595,81
SAINT-JEAN-BONNEFONDS	263,23	(46,76%)	208,80	(37,09%)	51,79	(9,20%)	39,07	(6,94%)	562,89
SAINT-JOSEPH	305,00	(50,06%)	208,80	(34,27%)	54,00	(8,86%)	41,49	(6,81%)	609,29
SAINT-MARTIN-LA-PLAINE	344,00	(51,88%)	208,80	(31,49%)	66,00	(9,95%)	44,29	(6,68%)	663,09
SAINT-MAURICE-EN-GOURGOIS	387,80	(55,81%)	211,73	(30,47%)	49,20	(7,08%)	46,07	(6,63%)	694,80
SAINT-NIZIER-DE-FORNAS	387,80	(55,28%)	217,80	(31,05%)	49,20	(7,01%)	46,68	(6,65%)	701,48
SAINT-PAUL-EN-CORNILLON	347,32	(54,59%)	199,56	(31,37%)	46,80	(7,36%)	42,50	(6,68%)	636,17
SAINT-PAUL-EN-JAREZ	260,32	(45,31%)	212,06	(36,91%)	62,28	(10,84%)	39,81	(6,93%)	574,48
SAINT-PRIEST-EN-JAREZ	222,45	(42,79%)	208,80	(40,16%)	51,79	(9,96%)	36,83	(7,08%)	519,87
SAINT-ROMAIN-EN-JAREZ	408,35	(56,75%)	202,08	(28,08%)	62,16	(8,64%)	46,95	(6,53%)	719,54
SORBIERS	266,83	(46,72%)	212,88	(37,27%)	51,79	(9,07%)	39,68	(6,95%)	571,18
TARTARAS	408,35	(57,39%)	194,81	(27,38%)	62,16	(8,74%)	46,22	(6,50%)	711,54
UNIEUX	364,00	(54,82%)	208,80	(31,45%)	46,80	(7,05%)	44,34	(6,68%)	663,94
VALFLEURY	408,35	(56,17%)	208,80	(28,72%)	62,16	(8,55%)	47,62	(6,55%)	726,93
VILLARS	246,00	(46,58%)	193,68	(36,68%)	51,79	(9,81%)	36,61	(6,93%)	528,08

(\*) incluant parts Collectivité et Déléataire le cas échéant

## II. RESERVOIRS DES SERVICES D'EAU POTABLE DE SAINT-ÉTIENNE METROPOLE

Service	Nom de l'ouvrage	Localisation	Volume (m³)	Nombre de cuves
ANDREZIEUX BOUTHEON	La Chapelle	Andrezieux-Bouthéon	1 500	1
	Bas Service - Citerne	Andrezieux-Bouthéon	300	2
CALOIRE	La France	Caloire	250	1
	La Roche	Caloire	70	1
CELLIEU / CHAGNON	Crêt des Charmes	Cellieu	400	3
	Bourg	Cellieu	1 000	2
	Peyrieux	Cellieu	80	2
	Les Echeries	Cellieu	200	1
CHAMBOEUF	Terre Rouge	Chamboeuf	400	3
DOIZIEUX – FARNAY LA TERRASSE/DORLAY	Doizieux Haut Service	Doizieux	460	2
	Balaterie	Doizieux	35	1
	St Just	Doizieux	460	2
	Avaize	La Terrasse	50	1
	Farnay	Farnay	660	1
	Ban	Farnay	10	1
FIRMINY	Marcoux	Firminy	1 000	1
	Très haut service	Firminy	100	1
FONTANES	Paqueroux	Fontanès	150	1
	Sept Pins	Fontanès	300	1
	Terreplate	Fontanès	150	1
FRAISSES	Haut Montessus	Fraisses	125	1
	Pin	Fraisses	1 000	1
	Marseille	Fraisses	500	1
	La Rivoire	Fraisses	30	1
LA FOUILLOUSE	Le Vernay	La Fouillouse	1 500	2
	Monichard	La Fouillouse	1 000	1
	Les Grandes Granges	La Fouillouse	200	1
LA RICAMARIE	Château Brulé	La Ricamarie	350	
	Bessy	La Ricamarie	2300	2
LA TALAUDIÈRE	La Combe	La Talaudière	500	3
LA VALLA EN GIER	Rossillol	La Valla en Gier	30	1
	Bourg	La Valla en Gier	75	1
	Les Fougères	La Valla en Gier	300	1
	Croix du Sabot	La Valla en Gier	100	1
LE CHAMBON FEUGEROLLES	Cotatay Droit	Le Chambon-Feugerolles	1 000	2
	Cotatay Gauche	Le Chambon-Feugerolles	1 000	1

Service	Nom de l'ouvrage	Localisation	Volume (m <sup>3</sup> )	Nombre de cuves
	Michalière Bas	Le Chambon-Feugerolles	500	1
	Michalière Haut	Le Chambon-Feugerolles	500	2
	Latour Est 1	Le Chambon-Feugerolles	1 000	1
	Latour Est 2	Le Chambon-Feugerolles	1 000	1
	Latour Ouest 1	Le Chambon-Feugerolles	1 000	1
	Poix	Le Chambon-Feugerolles	200	1
L'ETRAT	Orangerie	L'Etrat	500	1
MARCENOD	Brunetton	Marcenod	100	1
	Les Groles	Marcenod	45	1
	La Combe	Marcenod	100	1
PAVEZIN	Bas Service	Pavezin	75	1
RIVE DE GIER	Couzon	Châteauneuf	1 500	3
	Mollard	Rive-de-Gier	1 500	2
	Flaches Maniquet	Rive-de-Gier	1 000	3
	Grandes Flaches	Rive-de-Gier	1 000	2
ROCHE LA MOLIERE	Le Devey	Roche-la-Molière	1 000	2
	La Piotière	Roche-la-Molière	500	1
ST BONNET LES OULES	Le Blanc	St-Bonnet-les-Oules	500	1
	Le Bourg	St-Bonnet-les-Oules	200	2
ST CHAMOND – L'HORME	Cote Bois	Saint-Chamond	100	1
	Super Chavanne	Saint-Chamond	500	1
	Chavanne	Saint-Chamond	120	1
	Grange Bruyas	Saint-Chamond	1 250	2
	Pasteur	Saint-Chamond	1 000	1
	Font Cottin	Saint-Chamond	100	1
	La Martinière 1	Saint-Chamond	2 000	1
	La Martinière 2	Saint-Chamond	2 200	2
	Bonzieux	Saint-Chamond	1 000	1
	Layat	Saint-Chamond	4 000	2
	Les Egaux	Saint-Chamond	100	1
	La Bruyassière	Saint-Chamond	80	1
	Saint-Martin	Saint-Chamond	1 000	1
	Montanerie	Saint-Chamond	60	1
	Lardièrre	Saint-Chamond	60	1
	La Renaudière	Saint-Chamond	4 000	2
ST GALMIER	La Bérinche	Saint-Galmier	50	1
	Le Vernay	Saint-Galmier	50	1
ST ETIENNE – LA TOUR EN JAREZ	Bardonnanche	La Tour en Jarez	80	1
	Bourg	La Tour en Jarez	200	2

Service	Nom de l'ouvrage	Localisation	Volume (m <sup>3</sup> )	Nombre de cuves
	La Dame Blanche	Saint-Etienne	4 000	2
	Jardin des Plantes	Saint-Etienne	10 000	4
	Michon	Saint-Etienne	4 000	2
	Musée	Saint-Etienne	200	2
	Pépinière	Saint-Etienne	200	2
	Montreynaud	Saint-Etienne	2 000	2
	Portail Rouge	Saint-Etienne	7 000	2
	Réjaillère Bas	Saint-Etienne	4 000	4
	Crêt Tharraud	Saint Victor sur Loire	180	2
	Guet	Saint Victor sur Loire	1 000	2
	Réjaillère Haut	Saint-Etienne	2 000	2
	Font Morat	Rochetaillée	5	1
	Bourg	Rochetaillée	250	2
	Essertines	Rochetaillée	80	1
	Salvaris	Rochetaillée	9	1
	Solaure	Saint-Etienne	20 000	5
	Bourg	Saint Victor sur Loire	200	2
	Quéret	Saint Victor sur Loire	80	1
	La Vionne	Saint-Etienne	2 000	2
	ST GENEST LERPT	Bugnettes	St-Genest-Lerpt	1 000
ST HEAND	Louison	St-Héand	2 000	4
	Montpailoux	St-Héand	650	2
	Le Coin	St-Héand	240	2
	Joyaux	St-Héand	100	1
	Bâche de Boissonnier	St-Héand	20	1
ST JEAN BONNEFONDS	La Ronze	St-Jean-Bonnefonds	1 000	2
	L'Hôpital - Métrotech	St-Jean-Bonnefonds	750	1
ST JOSEPH	Grenod	St-Martin	100	1
	Berieux	St-Joseph	200	2
	La Plaine	St-Joseph	150	1
ST MARTIN LA PLAINE	Les Appros	St-Martin	1 400	4
ST PAUL EN CORNILLON	La Soulière	St-Paul-en-Cornillon	600	2
	Les Girards	St-Paul-en-Cornillon	200	1
	Lyet	St-Paul-en-Cornillon	100	1
ST PAUL EN JAREZ	Monthieu	St-Paul-en-Jarez	50	1
ST PRIEST EN JAREZ	Sainte Marguerite	St-Priest-en-Jarez	400	2
	Le Crêt	St-Priest-en-Jarez	100	1
STE CROIX EN JAREZ	Chez Targe	Ste-Croix-en-Jarez	100	1
	La Challe	Ste-Croix-en-Jarez	200	1
	La Madonne	Ste-Croix-en-Jarez	150	1
SORBIERS	La Flache	Sorbiers	1 000	2
	L'Œuf	Sorbiers	2 000	3

Service	Nom de l'ouvrage	Localisation	Volume (m <sup>3</sup> )	Nombre de cuves
	Les Alouettes	Sorbiers	200	2
	Sapey	Sorbiers	50	1
UNIEUX	Lardier	Unieux	250	2
VILLARS	Le Grand Charlieu	Villars	1 500	1
Ex SI Barrages	Station des 4 Vents	Firminy	3 000	1
Ex SIAEMVG	Vigelon	Saint Paul en Jarez	1 000	2
	Dorlay	La Terrasse sur Dorlay	1 000	1
	Bessy	Saint Paul en Jarez	2 000	2
	Plat du Puy	Farnay	2 000	1
	Granay	Châteauneuf	500	1
	Les Peupliers	Genilac	800	2
	Lachal	Genilac	400	2
	La Cula	Genilac	600	3
<b>TOTAL</b>	<b>130</b>		<b>132 439</b>	<b>200</b>

### III. POMPAGES DES SERVICES D'EAU POTABLE DE SAINT-ETIENNE METROPOLE

Service	Nom de l'ouvrage	Localisation	Capacité	Volume bête
CALOIRE	La France/la Roche	Caloire	2 x 5 m <sup>3</sup> /h	
	La Mure	Caloire	2 x 12 m <sup>3</sup> /h	
CELLIEU/CHAGNON	Echéries	Cellieu	2 x 80 m <sup>3</sup> /h	
CHAMBOEUF	Le Becot	Chamboeuf	3 x 30 m <sup>3</sup> /h	60 m <sup>3</sup>
	Percivent	Chamboeuf	2 x 6 m <sup>3</sup> /h	
	Réservoir Terre	Chamboeuf	6 m <sup>3</sup> /h	
	Rouge			
CHATEAUNEUF	Madinay	Châteauneuf	2 x 6 m <sup>3</sup> /h	
DOIZIEUX – FARNAY - LA TERRASSE/DORLAY	Vincendon	Doizieux	2 x 47 m <sup>3</sup> /h	
	Stade	Doizieux	2 x 2,2 m <sup>3</sup> /h	
	Soleil	Doizieux	2 x 3 m <sup>3</sup> /h	
	Doizieux Haut Service	Doizieux	2 x 4,5 m <sup>3</sup> /h	
	Avaize	La Terrasse	2 x 9,5 m <sup>3</sup> /h	
	La Carrerarie	Farnay	10 m <sup>3</sup> /h	
	Réservoir Farnay	Farnay	2 x 6,9 m <sup>3</sup> /h	
FIRMINY	Traitement - Marcoux	Firminy	100 m <sup>3</sup> /h	
	Marcoux - Très haut service	Firminy		
FONTANES	La Guichardière	Fontanès	2 x 40 m <sup>3</sup> /h	70 m <sup>3</sup>
	Terreplate	Fontanès	2 x 9 m <sup>3</sup> /h	150 m <sup>3</sup>
FRAISSES	Marseille	Fraisses	2 x 70 m <sup>3</sup> /h	
LA FOUILLOUSE	Pompage Vernay Bas	La Fouillouse	2 x 96 m <sup>3</sup> /h	
	Vernay Haut	La Fouillouse	2 x 48 m <sup>3</sup> /h + 28 m <sup>3</sup> /h	
LA RICAMARIE	Château Brulé	La Ricamarie	2 x 10 m <sup>3</sup> /h	25 m <sup>3</sup>
	Plein Soleil	La Ricamarie		
LA TALAUDIÈRE	Rue Mendès France	La Talaudière	2 x 32 m <sup>3</sup> /h	50 m <sup>3</sup>
LA VALLA EN GIER	La Jeanne	La Valla en Gier		10 m <sup>3</sup>
	La Rive	La Valla en Gier	6 m <sup>3</sup> /h	10 m <sup>3</sup>
	Les Mures	La Valla en Gier		
	Chirat	La Valla en Gier		
	Rossilol	La Valla en Gier		
LE CHAMBON FEUGEROLLES	Latour	Le Chambon Feugerolles	4 x 90 m <sup>3</sup> /h	
	Château de Feugerolles	Le Chambon Feugerolles	2 x 6 m <sup>3</sup> /h	
	Poix	Le Chambon Feugerolles	4 m <sup>3</sup> /h	
	Trablaine	Le Chambon Feugerolles	2 x 16 m <sup>3</sup> /h	5 m <sup>3</sup>

Service	Nom de l'ouvrage	Localisation	Capacité	Volume bache
L'ETRAT	L'Orangerie	L'Etrat	2 x 110 m <sup>3</sup> /h	15 m <sup>3</sup>
	La Ferrandière	L'Etrat	21 et 9 m <sup>3</sup> /h	
	Biarras	L'Etrat	3 x 20 m <sup>3</sup> /h	
	Surpresseur de l'Orangerie	L'Etrat	14 et 13,8 m <sup>3</sup> /h	
	Les Cumines	L'Etrat	2 x 4,5 m <sup>3</sup> /h	40 m <sup>3</sup>
	La Gouyonnière	L'Etrat	2 x 3 m <sup>3</sup> /h	1,9 m <sup>3</sup>
MARCENOD	La Combe	Marcenod	2 x 0,5 m <sup>3</sup> /h	
RIVE DE GIER	Couzon	Châteauneuf	2 x 300 m <sup>3</sup> /h	
	Les Grandes Flaches	Rive-de-Gier	5,8 m <sup>3</sup> /h	
ROCHE LA MOLIERE	La Croix de la Garde	Roche-la-Molière	2 x 10 m <sup>3</sup> /h	6 m <sup>3</sup>
ST BONNET LES OULES	Les Brosses	St-Bonnet-les-Oules	30 m <sup>3</sup> /h	60 m <sup>3</sup>
	Les Varennes	St-Bonnet-les-Oules	17 m <sup>3</sup> /h	10 m <sup>3</sup>
ST CHAMOND – L'HORME	Chavanne	St-Chamond	2 x 8 m <sup>3</sup> /h	
	Accélérateur Chavanne	St-Chamond	4 m <sup>3</sup> /h	
	Ollagnières	St-Chamond	2 x 10 m <sup>3</sup> /h	20 m <sup>3</sup>
	Martinière	St-Chamond	2 x 300 m <sup>3</sup> /h	
	Layat	St-Chamond	2 x 45 m <sup>3</sup> /h	
	Le Chatelet – Les Egaux	St-Chamond	2 x 3 m <sup>3</sup> /h	14 m <sup>3</sup>
	La Renaudière	St-Chamond	2 x 60 m <sup>3</sup> /h	
	Maison Neuve	St-Chamond	2 x 8,5 m <sup>3</sup> /h	5 m <sup>3</sup>
	Bagnara	St-Chamond	2 x 6 m <sup>3</sup> /h	4 m <sup>3</sup>
	Pasteur	St-Chamond	2 x 80 m <sup>3</sup> /h	
	La Rivoire	St-Chamond	2 x 45 m <sup>3</sup> /h	
	Baraques	St-Chamond	2 x 8 m <sup>3</sup> /h	
	Vers SIAEMVG	St-Chamond	2 x 300 m <sup>3</sup> /h	
	Truzeau	St-Chamond	2 x 1,6 m <sup>3</sup> /h	1 m <sup>3</sup>
	La Bruyassière	St-Chamond	1 x 6 m <sup>3</sup> /h	
	Le Fay	St-Chamond	2 x 4,5 m <sup>3</sup> /h	
	Cussieux	St-Chamond	2 x 4 m <sup>3</sup> /h	5 m <sup>3</sup>
	Devay Coulaux	St-Chamond	2 x 5,7 m <sup>3</sup> /h	
ST GALMIER	Pont Chambon	St-Galmier	2 x 120 m <sup>3</sup> /h	250 m <sup>3</sup>
ST ETIENNE – LA TOUR EN JAREZ	Laya	St-Etienne	12 m <sup>3</sup> /h	
	Les Fougères	St-Etienne	12 m <sup>3</sup> /h	
	Thoinet	St-Etienne	12 m <sup>3</sup> /h	
	La Croix du Vrai	La Tour en Jarez	60 m <sup>3</sup> /h	
	Vionne Michon	St-Etienne	2 120 m <sup>3</sup> /h	
	Montreynaud	St-Etienne		
	Portail rouge	St-Etienne		
	Réjaillère Bas	St-Etienne		
	Crêt Tharraud	St-Etienne		
	Guét	St- Victor-sur-Loire		
ST GENEST LERPT	Minois	St-Genest-Lerpt	2 x 13,5 m <sup>3</sup> /h	50 m <sup>3</sup>
	Landuzière	St-Genest-Lerpt	2 x 5 m <sup>3</sup> /h	50 m <sup>3</sup>
	Crêt de la Vigne	St-Genest-Lerpt	3 x 16 m <sup>3</sup> /h	

Service	Nom de l'ouvrage	Localisation	Capacité	Volume bâche
	Petit Bourbon	St-Genest-Lerpt	2 x 7,2 m <sup>3</sup> /h	
ST HEAND	Les Joyaux	St-Heand	2 x 130 m <sup>3</sup> /h	
	Le Coin	St-Heand	2 x 120 m <sup>3</sup> /h	
	Louison	St-Heand	2 x 65 m <sup>3</sup> /h	
	Marthouret	St-Heand	2 x 3,6 m <sup>3</sup> /h	
ST JEAN BONNEFONDS	Bel Air ou Grand Cimetière	St-Jean-Bonnefonds	3 x 35 m <sup>3</sup> /h	
ST MARTIN LA PLAINE	Les Grandes Flaches	Rive de Gier	2 x 80 m <sup>3</sup> /h	60 m <sup>3</sup>
	Grenod	St-Martin-la-Plaine	2 x 50 m <sup>3</sup> /h	
	Champagnière	St-Martin-la-Plaine	2 x 10 m <sup>3</sup> /h	
ST PAUL EN CORNILLON	Soulière	St-Paul-en-Cornillon	30 et 23 m <sup>3</sup> /h	
	Le Lyet	St-Paul-en-Cornillon	1 x 5 m <sup>3</sup> /h	
	Gampille	St-Paul-en-Cornillon	1 x 22 m <sup>3</sup> /h	
	Clos du Plateau	St-Paul-en-Cornillon	2 x 10 m <sup>3</sup> /h	
ST PAUL EN JAREZ	Moulin Payre	St-Paul-en-Jarez	2 x 13 m <sup>3</sup> /h	
	Monthieux	St-Paul-en-Jarez	2 x 3 m <sup>3</sup> /h	
ST PRIEST EN JAREZ	Sainte Marguerite	St-Priest-en-Jarez	2 x 15 m <sup>3</sup> /h	
	Le Crêt	St-Priest-en-Jarez	2 x 14 m <sup>3</sup> /h	
	Le Levant	St-Priest-en-Jarez	2 x 10 m <sup>3</sup> /h	
SORBIERS	La Vaure	Sorbiers	3 x 125 m <sup>3</sup> /h	
	Flache	Sorbiers	2 x 115 m <sup>3</sup> /h	
	Sapey	Sorbiers	2 x 5 m <sup>3</sup> /h	
	Les Alouettes	Sorbiers	2 x 8 m <sup>3</sup> /h	
	Croix Rouge	Sorbiers	2 x 11 m <sup>3</sup> /h	
	Montgirard	Sorbiers	2 x 3 m <sup>3</sup> /h	

## IV. TRAVAUX REALISES EN 2023 SUR LES INFRASTRUCTURES

### A. Travaux sur les ressources

Ouvrage	Nature des travaux	Montant [€ HT ]
Barrage de l'Echapre	Pose d'un portail	5 500,00
	Réfections de voirie consécutives aux travaux de mise en sécurité	12 000,00
Barrage du Couzon	Maîtrise d'œuvre relative aux travaux auscultation	36 000,00
	Travaux auscultation	200 000,00
	Recherche de fuite sur canalisation d'adduction	5 000,00
	Pose d'un portail	5 000,00
	Travaux d'évacuation des carcasses de voiture	3 000,00
Barrage de Lavalette	Maîtrise d'œuvre relative aux travaux de renouvellement de la vanne de fond	110 000,00
	Travaux vanne de fond	1 270 000,00
	Réalisation de l'étude de dangers	65 000,00
Barrage de l'Ondenon	Travaux suppression du bajoyer de l'évacuateur de crues	21 000,00
	Mise en place de poires de niveau	6 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>1 738 500,00</b>

### B. Travaux sur les ouvrages

Commune	Ressource ou station	Nature des travaux	Montant [€ HT ]
RIVE DE GIER	Réservoir du Mollard	Travaux de génie civil et de renouvellement de la chambre de vannes	728 305,81 €
SAINT-CHAMOND	Réservoir de Layat	Travaux de génie civil et de renouvellement de la chambre de vannes	669 227,45 €
ANDREZIEUX-BOUTHEON	Réservoir de la Chapelle	Travaux de génie civil et de renouvellement de la chambre de vannes	493 256,47 €
FIRMINY	Réservoir de Marcoux	Travaux de chaudronnerie et renouvellement de vannes	27 250,00 €
SAINT-PAUL-EN-CORNILLON	Réservoir de Lyet et Girard	Chloration relais	17 000,00 €
FIRMINY	Station des Quatre Vents	Travaux de renouvellement des crépines et des medias filtrants des 6 filtres à sable et 3 filtres à charbon actif	283 430,29 €
FRAISSES	Réservoir du Pin et Marseille	Chloration relais	38 000,00 €
SAINT-ETIENNE	Station Solaure	Confortement Génie Civil, étaieement provisoire et sécurisation site	49 361,74 €

Commune	Ressource ou station	Nature des travaux	Montant [€ HT]
SAINT-ETIENNE	Station Solaure	Traversée de parois Pulsazur	13 435,97 €
SAINT-ETIENNE	Station pompage La Vaure - Sorbiers	Reprise étanchéité toiture	3 520,44 €
ROCHE-LA-MOLIERE	Réservoir du Devey	Purge Génie Civil Acrotères	1 378,45 €
SAINT-PRIEST-EN-JAREZ	Réservoir Le Crêt	Reprise étanchéité toiture	3 709,81 €
<b>TOTAL</b>			<b>2 327 876,43 €</b>

### C. Travaux sur les réseaux

Commune	Rue	Opération	Linéaire [ml]	Nombre de branchements	Montant [€ HT]
ANDREZIEUX-BOUTHEON	Avenue Hélène Boucher	Abandon de l'ancienne conduite et reprise des branchements (Ø variés) sur canalisation en fonte Ø200 existante	63	44	187 507,69 €
ANDREZIEUX-BOUTHEON	Rue du Confluent	Renouvellement conduite et reprise des branchements	170	14	73 103,63 €
ANDREZIEUX-BOUTHEON	Rue Ennemonde Diard	Renouvellement conduite et reprise des branchements	170	5	33 251,26 €
ANDREZIEUX-BOUTHEON	Chemin de Prégrand	Extension et reprise des branchements	310	4	52 652,35 €
DOIZIEUX	Rue de la Chenée	Renouvellement canalisation	140	12	51 802,86 €
FARNAY	Rue du Fournil	Renouvellement de la canalisation	295	1	116 455,80 €
FIRMINY	Boulevard Fayol	Renouvellement canalisation	248	15	131 486,66 €
FIRMINY	Boulevard de la Corniche	Renouvellement canalisation	719	0	301 533,65 €
FIRMINY	Rue du marché	Renouvellement réseau et branchements	122	15	60 000,00 €
FIRMINY	Rue des hauts Noyers	Mise en place de 3 vannes de sectorisation	0	0	16 000,00 €
FIRMINY	Rue de la Fraternité (de Chazelière à Combobert)	Renouvellement réseau et branchements	280	23	94 000,00 €
FIRMINY	Rue de la Fraternité (de Combobert à Ste Poulette)	Renouvellement réseau et branchements	255	15	65 000,00 €
FIRMINY	Rue de la Fraternité	Renouvellement réseau et branchements	135	6	34 000,00 €
FONTANES	Laurisse	Renouvellement et dévoiement de réseau avec reprise des branchements	1 196	11	203 472,15 €

Commune	Rue	Opération	Linéaire [ml]	Nombre de branchements	Montant [€ HT]
FONTANES	Fulchiron	Renouvellement et dévoiement de réseau avec reprise des branchements	4 875	33	705 379,41 €
FRAISSES	Rue de l'Emoureau	Renouvellement réseau et branchements	120	7	42 000,00 €
GENILAC	Route de la Cula	Renouvellement réseau et branchements	64	3	9 169,44 €
GENILAC	Chemin du haut Tarévioux	Renouvellement réseau et branchements	97	2	10 903,39 €
GENILAC	Manissol	Renouvellement réseau et branchements	255	10	73 331,74 €
LA FOUILLOUSE	Lotissement Soleil Couchant	Renouvellement réseau et branchements	150	6	27 894,38 €
LA FOUILLOUSE	Route de St Galmier	Renouvellement canalisation et reprise branchements	600	3	55 906,88 €
LA FOUILLOUSE	Beauvallon - Tuilerie - Monteux - Route de St Héand	Renouvellement canalisation et reprise branchements	770	25	185 350,90 €
LA FOUILLOUSE	Rue de la Libération	Renouvellement canalisation et reprise branchements	120	10	82 262,75 €
LA RICAMARIE	Gendarme Martin	Renouvellement de 5 branchements	0	5	
LA RICAMARIE	Bd Stalingrad	Modification branchement	0	1	25 000,00 €
LA TALAUDIÈRE	Place du 14 juillet	Renouvellement réseau et branchements	215	1	46 900,31 €
LA TALAUDIÈRE	Rue Jean Rostand	Renouvellement canalisation et reprise branchements	373	2	189 133,44 €
LA TERRASSE-SUR-DORLAY	Rue Joannes Callet (route de St Paul)	Renforcement du réseau et reprise de branchements	210	3	56 220,57 €
LA TOUR EN JAREZ	Chemin de Fontaillis	Extension PEHD de réseau	30	1	5 736,97 €
LE CHAMBON FEUGEROLLES	Rue du 19 mars 1962	Reprise de branchement	0	1	8 400,00 €
LE CHAMBON FEUGEROLLES	Rue Schuman	Renforcement du réseau et reprise de branchements	354	8	86 620,42 €
L'HORME	Avenue Berthelot	Renouvellement du réseau et reprise de branchements	211	7	162 564,97 €
L'HORME	Avenue Berthelot	Renouvellement du réseau et reprise de branchements	192	5	105 317,05 €
L'HORME	Rue Jean Jaures tronçon	Renouvellement du réseau et reprise de branchements	192	1	94 487,77 €
L'HORME	Allée du Gier	Renouvellement du réseau et reprise de branchements	196	5	96 443,64 €

Commune	Rue	Opération	Linéaire [ml]	Nombre de branchements	Montant [€ HT]
LORETTE	Rue Jules Massenet	Renouvellement du réseau et reprise de branchements	105	23	105 619,71 €
MARCENOD	Interconnexion Syndicat des Monts du Lyonnais	Extension de réseau, mise en place : - d'une vanne altimétrique (alimentation du réservoir) - d'une vanne de régulation hydraulique - d'un compteur d'eau - d'une purge automatique hebdomadaire programmable	145	0	111 257,55 €
MARCENOD	ECM	Renforcement du réseau et reprise de branchements	172	24	133 953,10 €
RIVE-DE-GIER	Le Mollard	Mise en place d'un débitmètre de sectorisation	0	0	31 680,52 €
RIVE-DE-GIER	Chemin de Montjoint	Renouvellement branchement	0	1	615,82 €
RIVE-DE-GIER	28 rue de Tochissonne	Réparation de branchement et mise en place d'un coffret antigel	0	1	1 019,20 €
RIVE-DE-GIER	43 rue du Professeur Roux	Renouvellement branchement plomb	0	1	1 128,88 €
RIVE-DE-GIER	Rue du Puits Saint Jean	Renouvellement de réseau et reprise de branchements	180	10	48 466,55 €
RIVE-DE-GIER	Rue Jean Jaures	Mise en place d'une vidange sur réseau	0	1	781,36 €
RIVE-DE-GIER	Marcel Sembat	Renouvellement de branchement	0	1	1 305,73 €
RIVE-DE-GIER	Chemin de Bène Chemin de la petite Catonnière	Renouvellement de branchements	0	2	1 851,47 €
RIVE-DE-GIER	4 boulevard des provinces	Renouvellement branchement plomb	0	1	1 857,93 €
RIVE-DE-GIER	Chemin de Bène	Renouvellement branchement plomb	0	1	1 666,18 €
RIVE-DE-GIER	Quai fleurdelix ilot Notre Dame	Renouvellement de réseaux et reprise de branchements	120	27	165 457,00 €
ROCHE-LA-MOLIERE	Rue Lapérouse	Renouvellement et dévoiement du feeder	413	5	157 605,35 €
SAINT BONNET LES OULES	Chemin des Ogiers	Dévoiement de canalisation et reprise branchements	35	2	12 544,64 €
SAINT BONNET LES OULES	Chemin du Grillet	Renouvellement de réseaux et reprise de branchements	105	5	15 555,95 €
SAINT BONNET LES OULES	Route Neuve / Chemin des Oules	Renouvellement de réseaux et reprise de branchements	560	9	96 083,90 €

Commune	Rue	Opération	Linéaire [ml]	Nombre de branchements	Montant [€ HT]
SAINT-CHAMOND	Rue Marc Seguin	Renouvellement PEHD 19/25 16 bars	60	10	39 288,91 €
SAINT-CHAMOND	Impasse Chatelard	Renouvellement de réseaux et reprise de branchements	96	12	58 515,00 €
SAINT-CHAMOND	Route de Chavanne	Renouvellement de réseaux et reprise de branchements	220	8	75 162,75 €
SAINT-CHAMOND	Rue James Condamin	Renouvellement de réseaux et reprise de branchements	140	4	57 663,69 €
SAINT-CHAMOND	Grande rue de Saint Julien	Renforcement de réseaux et reprise de branchements	264	13	195 468,02 €
SAINT-CHAMOND	Rue usine à Gaz	Renouvellement de réseaux et reprise de branchements	140	6	69 916,50 €
SAINT-CHAMOND	Rue des Palermes et rue de la République	Renouvellement de réseaux et reprise de branchements	182	12	133 062,50 €
SAINT-CHAMOND	Rue Jean Macé	Renouvellement de réseaux et reprise de branchements	102	9	45 177,35 €
SAINT-CHAMOND	Impasse du Pilat	Renouvellement de réseaux et reprise de branchements	135	13	67 026,28 €
SAINT-CHAMOND	La Reclusière	Renouvellement de réseaux et reprise de branchements	222	20	219 401,54 €
SAINT-CHAMOND	Rue Gallieni	Renouvellement de réseaux et reprise de branchements	98	3	32 742,27 €
SAINT-CHAMOND	Rue Gallieni	Renouvellement de branchement	0	1	2 097,60 €
SAINTE-CROIX-EN-JAREZ	Route de Jurieux	Renouvellement de réseaux et reprise de branchements	365	13	89 803,93 €
SAINT-ETIENNE	Rue Marengo	Renouvellement de réseaux et reprise de branchements	360	30	229 191,14 €
SAINT-ETIENNE	Rue Grouchy	Renouvellement de réseaux et reprise de branchements	492	12	277 938,98 €
SAINT-ETIENNE	Terrasse	Renouvellement de réseaux et reprise de branchements	98	8	49 117,00 €
SAINT-ETIENNE	Rue Ambroise Paré	Renouvellement de réseaux et reprise de branchements	397	7	103 909,23 €
SAINT-ETIENNE	Tardy	Renouvellement de réseaux et reprise de branchements	346	24	303 797,23 €
SAINT-ETIENNE	Ferdinand Buisson	Renouvellement de réseaux et reprise de branchements	162	8	60 214,18 €
SAINT-ETIENNE	Dufour / Montaud	Renouvellement de réseaux et reprise de branchements	503	31	239 570,59 €
SAINT-ETIENNE	Tilleuls	Renouvellement de réseaux et reprise de branchements	299	0	147 846,07 €
SAINT-ETIENNE	Vivaldi	Renouvellement de réseaux et reprise de branchements	206	8	68 968,75 €

Commune	Rue	Opération	Linéaire [ml]	Nombre de branchements	Montant [€ HT]
SAINT-ETIENNE	Blaise Pascal	Renouvellement de réseaux et reprise de branchements	128	9	65 362,34 €
SAINT-ETIENNE	André Ruel	Renouvellement de réseaux et reprise de branchements	325	24	190 368,37 €
SAINT-ETIENNE	Coraly Royet	Renouvellement de réseaux et reprise de branchements	290	18	299 002,84 €
SAINT-ETIENNE	Toit forézien (Giacomo Puccini)	Renouvellement de réseaux et reprise de branchements	100	3	39 190,28 €
SAINT-ETIENNE	Toit forézien (Floralies)	Dévoisement et extension de réseaux	62	0	21 493,43 €
SAINT-ETIENNE	Le Chatelier	Renouvellement de réseaux et reprise de branchements	155	9	96 787,00 €
SAINT-ETIENNE	Rue de Villars	Renouvellement de réseaux	26	0	25 493,19 €
SAINT-GALMIER	Rue docteur Odin	Renouvellement de réseaux et reprise de branchements	180	12	105 000,00 €
SAINT-GALMIER	Rond point Charpinière	Dévoisement de réseau	65	0	43 300,00 €
SAINT-GALMIER	Route de Rivas	Reprise de branchements	0	2	4 700,00 €
SAINT-JEAN BONNEFONDS	Rue des Aubépines	Renouvellement de réseaux	112	0	30 206,07 €
SAINT-JEAN BONNEFONDS	Rue Emile Vital André	Extension de réseau	75	3	18 510,67 €
SAINT-JEAN BONNEFONDS	Rue Victor Hugo	Renouvellement de réseaux et reprise de branchements	988	74	430 974,00 €
SAINT-JOSEPH	La Plaine et Bérieux	Mise en place d'un compteur de sectorisation au réservoir	0	0	6 627,24 €
SAINT-MARTIN LA PLAINE	Chemin des Arcs	Renouvellement de vannes	0	0	2 727,25 €
SAINT-MARTIN LA PLAINE	Rue de l'Industrie	Mise en place de vannes de sectionnement	0	0	1 653,00 €
SAINT-MARTIN LA PLAINE	Coursière CHANTELEZARD	Mise en place d'un stabilisateur	0	0	4 400,85 €
SAINT-MARTIN LA PLAINE	Rue de la Creuse	Renouvellement de réseaux et reprise de branchements	68	3	47 000,00 €
SAINT-PAUL-EN-JAREZ	Chemin du Moulin Dampierre	Renouvellement de réseaux et reprise de branchements	100	9	28 795,30 €
SAINT-PAUL-EN-JAREZ	TRONEL-rue de la Bâtie	Renouvellement de réseaux et reprise de branchements	258	17	112 067,87 €
SAINT-PAUL-EN-JAREZ	TRONEL- De la Place du puits à la rue de la paix	Renouvellement de réseaux et reprise de branchements	100	20	60 779,68 €

Commune	Rue	Opération	Linéaire [ml]	Nombre de branchements	Montant [€ HT]
SORBIERS	Rue des creuses	Renouvellement de réseaux et reprise de branchements	185	12	122 923,96 €
SORBIERS	Rue du Cygne Sauvage 1ere phase jusqu'au château	Renouvellement de réseaux et reprise de branchements	388	17	96 055,20 €
SORBIERS	Rue des écoles	Mise en place d'une vanne de sectionnement	0	0	3 078,80 €
VILLARS	Carrefour espoir industrie	Renouvellement de réseaux	238	0	39 996,60 €
VILLARS	Rue du triolet	Renouvellement de réseaux et reprise de branchements	250	13	180 009,44 €
UNIEUX	Rue Jean Moulin	Renouvellement de réseaux et reprise de branchements	56	25	105 000,00 €
UNIEUX	Rue Pierre Basset	Renouvellement de branchements	0	6	12 500,00 €
<b>Total</b>			<b>23 998 (*)</b>	<b>946</b>	<b>9 137 623,81 €</b>

(\*) Dont linéaire de réseau renouvelé : **23 513 ml**

#### D. Travaux concessifs

Plusieurs opérations d'investissement ont été réalisées par et à la charge des exploitants dans le cadre des contrats de délégation qui leur sont attribués.

Commune	Ouvrage	Nature des travaux	Montant [€ HT]
SAINT-ETIENNE	Station de traitement de Solaure	Création d'un poste d'eau industrielle pour les besoins du process	37 627,00 €
SAINT-ETIENNE	Station de traitement de Solaure	Aménagement de la zone de dépotage et mise en place d'une cuve de rétention	73 893,00 €
SAINT-ETIENNE	Station de traitement de Solaure	Installation de caméras de vidéosurveillance	207 812,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>319 332,00 €</b>





# Note d'information sur les redevances

## L'agence de l'eau vous informe



### LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : [services.eaufrance.fr](https://services.eaufrance.fr)

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne en 2022 est de **4,66 euros TTC par m<sup>3</sup>**.

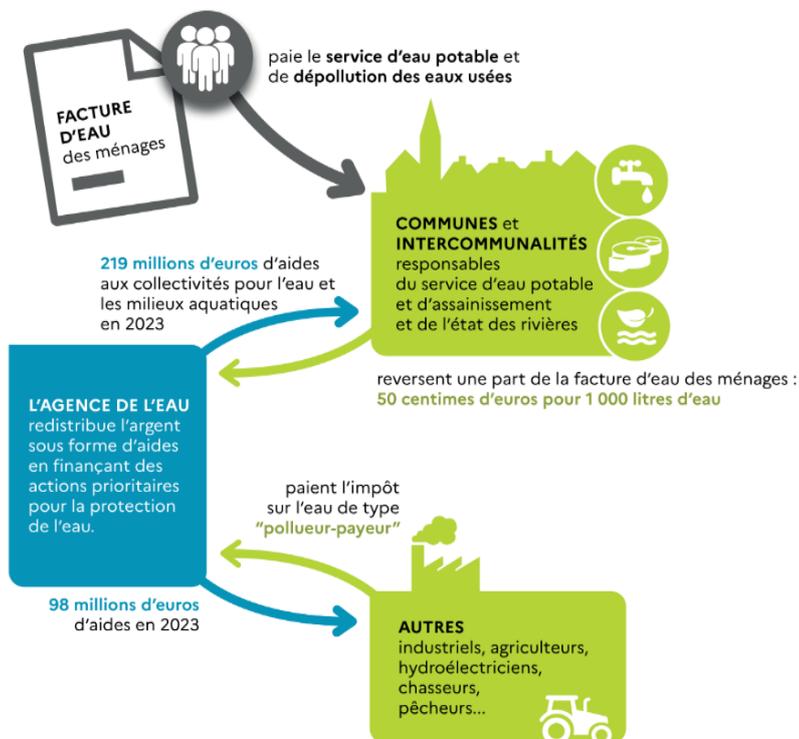
Données agrégées disponibles sur : [services.eaufrance.fr/agence/04/2022](https://services.eaufrance.fr/agence/04/2022)

### POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



### NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire** ou à la/au **président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

# D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2023 ?

En 2023, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 375 millions d'euros dont plus de 279 millions en provenance de la facture d'eau.

## recettes / redevances

### Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2023 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



**0,61 €**  
de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés



**2,76 €**  
de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés



**65 €** de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)



**11,31 €** de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits



**100 €** de redevances émises par l'agence de l'eau en 2023



**0,58 €** de redevance pour la protection du milieu aquatique payé par les pêcheurs



**2,55 €** de redevance de prélèvement payés par les irrigants



**5,84 €** de redevance de prélèvement payés par les activités économiques



**1,93 €** de redevance cynégétique payé par les chasseurs



**9,42 €** de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau



**9,42 €** de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. Elles représentent 75 % du budget annuel moyen de l'agence de l'eau. Les 25 % restants financent : la surveillance, les contributions versées à l'office français de la biodiversité (OFB) et à l'établissement public du Marais Poitevin (EPMP), le fonctionnement de l'agence de l'eau...

## interventions / aides

### Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2023 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) • source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2023 est la cinquième année du 11<sup>e</sup> programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.



**2,67 €** aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle



**30,80 €** aux collectivités pour l'épuration et la gestion des eaux de pluie



**11,90 €** pour lutter contre les pollutions diffuses et protéger les captages



**100 €** d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2023



**4,62 €** aux collectivités rurales et urbaines pour l'amélioration de la qualité du service d'eau potable



**22,34 €** pour la gestion quantitative et les économies d'eau



**21,82 €** aux collectivités pour la préservation de la qualité et la richesse des milieux aquatiques



**5,85 €** pour l'animation des politiques de l'eau, la sensibilisation aux enjeux de l'eau et la solidarité internationale

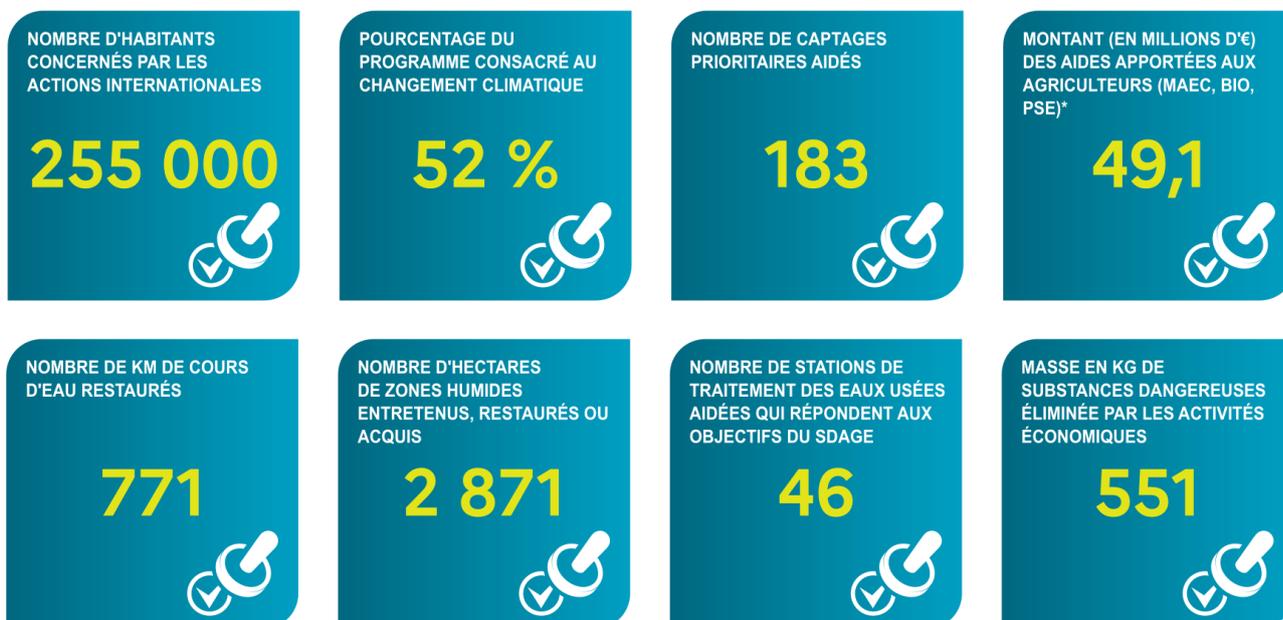
En 2023, plus de 227 millions d'euros d'aides, soit 52 % des aides\* de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

\*Basé sur les 436 millions d'aides versées en 2023, incluant les dotations de l'État dans le cadre du Fonds vert et de la lutte contre les fuites.

# ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2023

L'année 2023 marque la cinquième année du 11<sup>e</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

## EN 2023...



\* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques, BIO : pour agriculture biologique, PSE : paiement pour services environnementaux

## CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Plus de **52 %** du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est **consacré au changement climatique en 2023** :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

**4 670 projets ont été financés** par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de plus de 382 millions d'euros d'aides. 595 projets ont bénéficié de fonds d'État pour un montant de plus de 54 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

## VOUS AIDEZ À AGIR

Pour agir plus efficacement face au dérèglement climatique, l'agence de l'eau Loire-Bretagne met en oeuvre son **Plan de résilience eau 2023-2024**. En 2024, 3 appels à projets sont renouvelés et leur enveloppe portée à 120 millions d'euros.



Retrouvez le Plan de résilience : [bit.ly/Plan-Resilience-Eau](https://bit.ly/Plan-Resilience-Eau)

## ACCORDS DE RÉSILIENCE

Pour réagir face à la sécheresse en 2022, l'agence lance au printemps 2023 : les accords de résilience.

Un dispositif innovant pour un **accompagnement financier sur-mesure** aux collectivités qui s'engagent dans l'amélioration de leur gestion de l'eau potable.

En savoir plus sur les accords de résilience : [bit.ly/Securiser-Eau-Potable](https://bit.ly/Securiser-Eau-Potable)

## LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km<sup>2</sup>, soit 28 % du territoire métropolitain. Il comprend le bassin de la Loire et de ses affluents, de la Vaine, les bassins côtiers bretons, vendéens et le Marais poitevin.

Son littoral s'étend sur 6 654 km, de la baie du Mont-Saint-Michel à l'île de Ré, soit 36 % des côtes métropolitaines. Il concerne 336 communautés de communes, plus de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Siège

### AGENCE DE L'EAU

9, avenue de Buffon • CS 36339  
45063 ORLÉANS CEDEX 2  
contact@eau-loire-bretagne.fr  
02 38 51 73 73

Délégation

### ARMORIQUE

Parc technologique du Zoopôle  
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B  
18, rue de Sabot • 22440 PLOUFRAGAN  
armorique@eau-loire-bretagne.fr  
02 96 33 62 45

Délégation

### MAINE-LOIRE-OcéAN

**NANTES** (départ. 44 • 49 • 85)  
1, rue Eugène Varlin • CS 40521  
44105 NANTES CEDEX 4  
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr  
02 40 73 06 00

**LE MANS** (départ. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)  
17, rue Jean Grémillon • CS 12104  
72021 LE MANS CEDEX 2  
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr  
02 43 86 96 18

Délégation

### CENTRE-LOIRE

9, avenue de Buffon • CS 36339  
45063 ORLÉANS CEDEX 2  
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr  
02 38 51 73 73

Délégation

### POITOU-LIMOUSIN

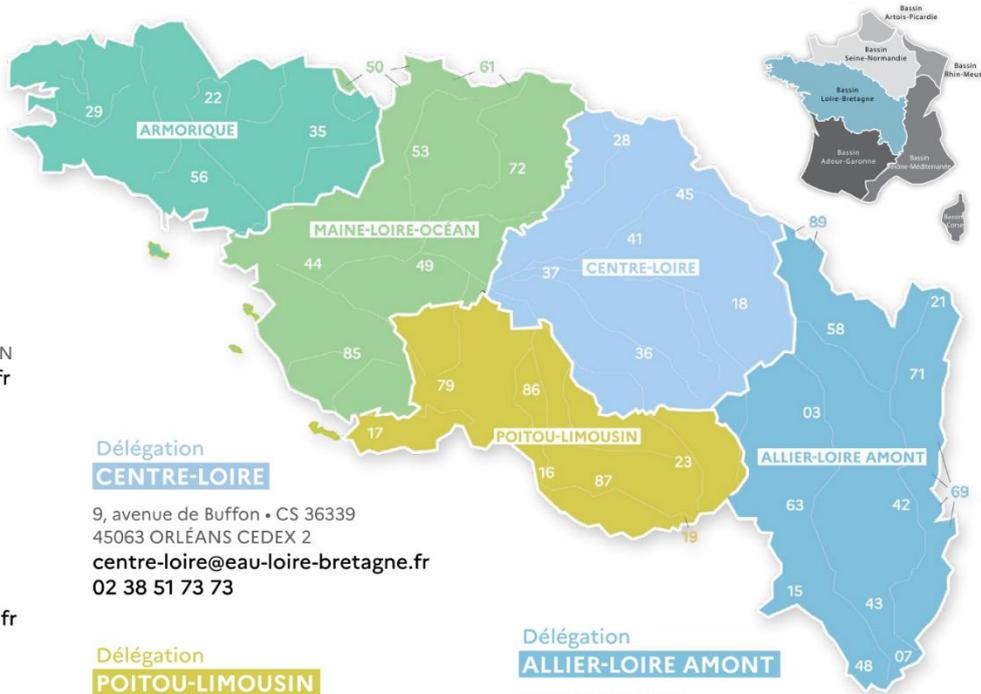
7, rue de la Goélette • CS 20040  
86282 SAINT-BENOIT CEDEX  
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr  
05 49 38 09 82

Délégation

### ALLIER-LOIRE AMONT

Site de Marmilhat Sud  
19, allées des eaux et forêts • CS 40039  
63370 LEMPDES  
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr  
04 73 17 07 10

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur [agence.eau-loire-bretagne.fr](https://agence.eau-loire-bretagne.fr) et découvrez les aides de l'agence pour agir et accélérer sur [aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr](https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr)

1964

Première loi sur l'eau

1 MISSION COMMUNE

pour l'eau, la biodiversité et le littoral

4 GRANDES PRIORITÉS

Partager la ressource  
Restaurer les cours d'eau  
Agir pour les eaux littorales  
Garantir le bon état des eaux

1 600 AGENTS ENGAGÉS

pour une expertise au service de l'eau, sur le territoire métropolitain

2024

L'eau, une priorité pour tous !

2024 marque pour les 6 agences de l'eau 60 années d'engagement pour l'eau.



Rendez-vous du 19 au 21 novembre au Salon des maires et des collectivités locales.

ÉDITION 2024

# L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE VOUS INFORME

La fiscalité sur l'eau a permis une nette amélioration de la qualité de nos rivières

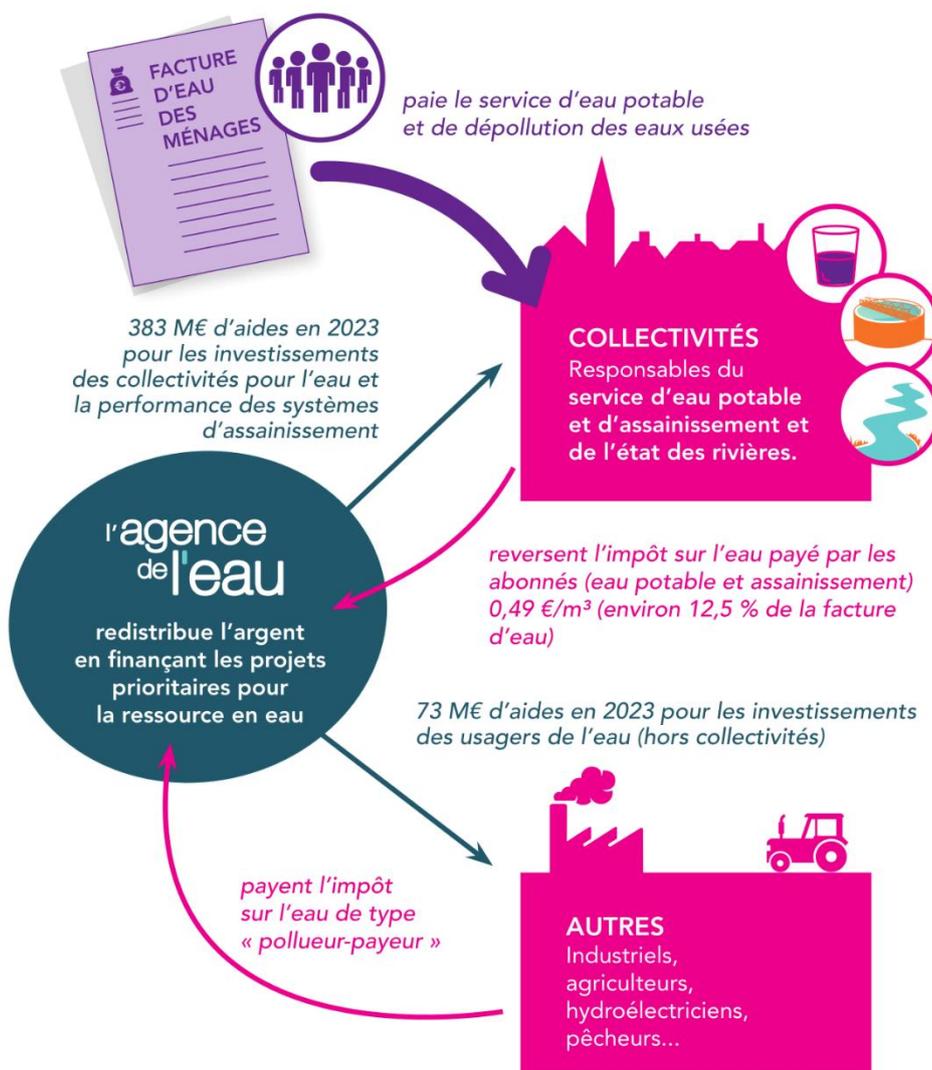
Grâce à cette fiscalité sur l'eau la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le **prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse** est de **3,95 € TTC/m<sup>3</sup>** et de **4,30 € TTC/m<sup>3</sup>** en France\*. Environ **12,5 %** de la facture d'eau sont constitués de redevances fiscales payées à l'agence de l'eau.

**Cet impôt est réinvesti par l'agence** pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, s'adapter au changement climatique, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des zones humides et des milieux marins.

**L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse** est un établissement public de l'État sous tutelle du Ministère de la transition écologique, **spécialisé dans la protection de l'eau.**

\*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2021.



**SAUVONS  
L'EAU!**

# ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2023

60% des aides\* attribuées en 2023 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

## ► Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (84,6 millions €)

590 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation...) permettent d'économiser 6,75 millions m<sup>3</sup>, soit la consommation annuelle d'une ville de 123 000 habitants.

## ► Pour sécuriser l'alimentation en eau potable (36,7 millions €)

90 opérations ont bénéficié de l'aide de l'appel à projets lancé pour accompagner la mesure 14 du Plan eau.

## ► Pour dépolluer les eaux (135 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

32 stations d'épuration parmi les plus impactantes pour le milieu et 74 autres stations, notamment dans les territoires ruraux, aidées pour environ 27,6 M€. L'agence aide aussi les territoires ruraux à rattraper leur retard d'équipement en matière d'eau potable et d'assainissement (79,5 M€). La lutte contre les pollutions par temps de pluie a représenté 59,2 M€ d'aides.

## ► Pour réduire les pollutions industrielles (10 millions €)

6 119 kg de micropolluants supprimés dans les émissions industrielles.

## ► Pour lutter contre les pollutions par les pesticides et les nitrates et protéger les ressources destinées à l'alimentation en eau potable (7,3 millions € pour les captages prioritaires et ressources stratégiques pour le futur et 4,9 millions € pour l'agriculture)

7 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des fertilisants. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. 4,9 millions € consacrés à la profession agricole pour supprimer ou réduire les pesticides (matériel, paiements pour services environnementaux, expérimentations et animation agricole).

## ► Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et milieux marins, et préserver la biodiversité (85,5 millions €)

53,8 km de rivières restaurées et 85 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges, ouvrages en rivière...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel. 2 630 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide.

L'agence intervient également au profit de la mer Méditerranée. Elle a notamment financé des opérations permettant la réduction des pressions dues aux mouillages des bateaux de plaisance sur 2 ha d'herbiers.

## ► Pour la solidarité internationale (5,3 millions €)

60 opérations engagées dans le cadre de coopérations décentralisées permettant de développer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans 20 pays en développement.

\* incluant des crédits versés par l'État (Fonds vert et rénovation des canalisations d'eau potable).

# L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

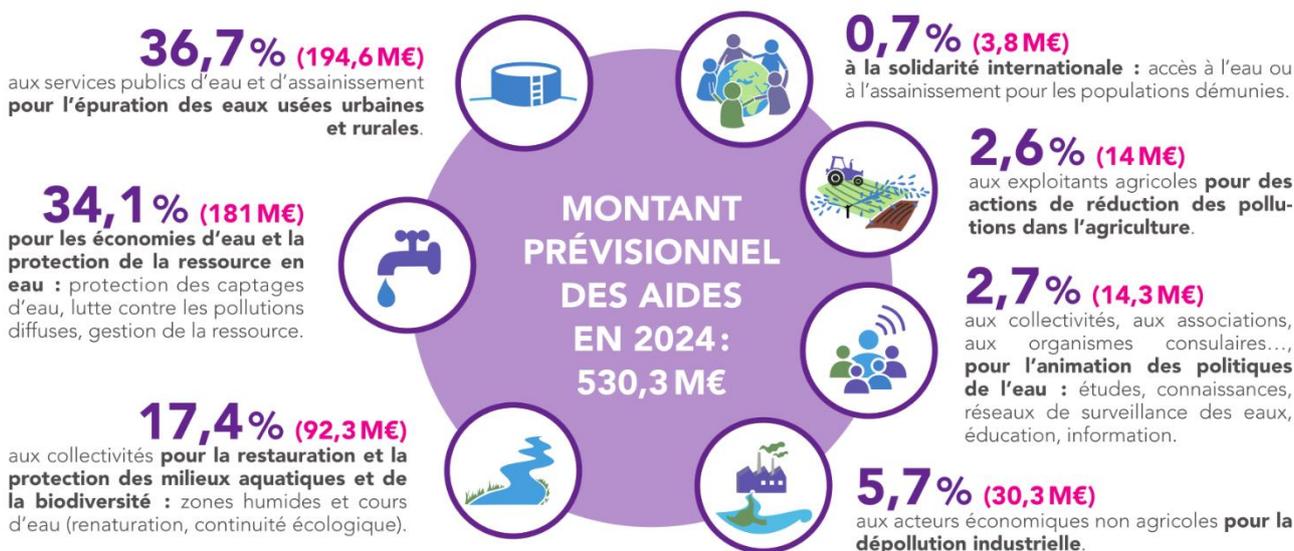
## 2024

Pour les ménages, les redevances (sur l'eau potable et l'assainissement collectif) représentent environ 12,5 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m<sup>3</sup>/an, dépense en moyenne 39,5 € par mois pour sa facture d'eau, dont 4,9 € par mois pour les redevances.



Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentées toutes les catégories d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs.

## UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

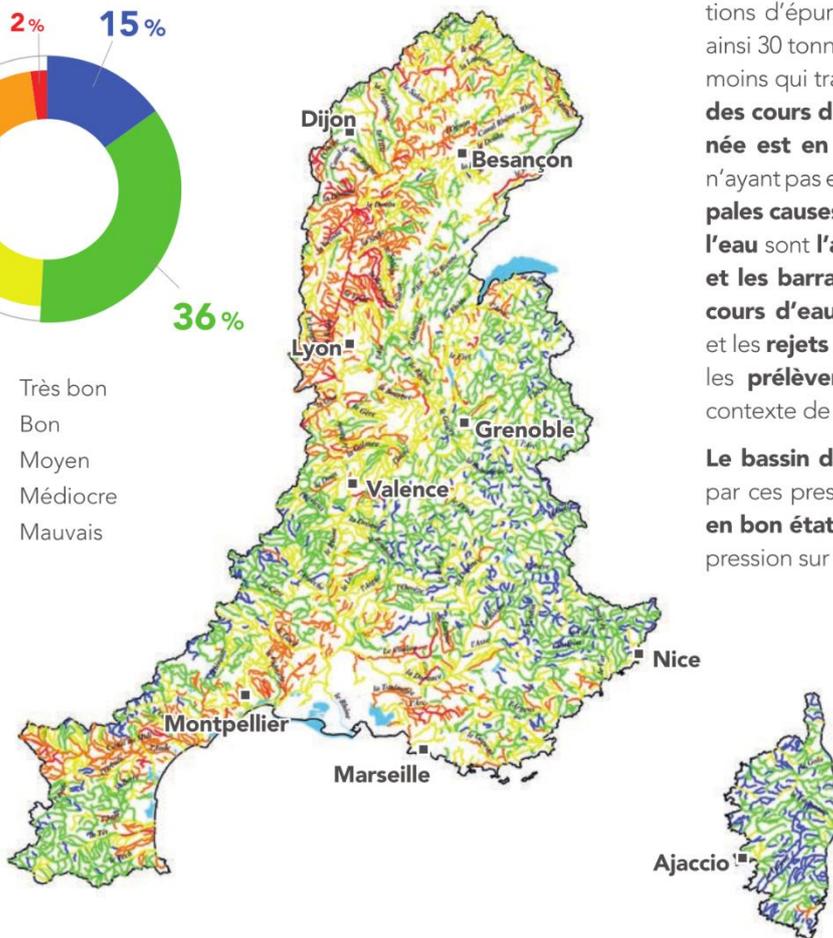
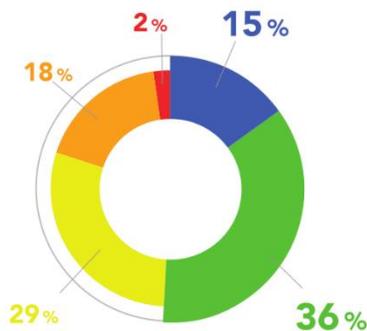


- Ces montants n'intègrent pas les crédits fonds vert versés par l'État pour accompagner la stratégie nationale biodiversité (SNB 2030) et la renaturation des villes et des villages.
- Solidarité envers les communes rurales: l'agence de l'eau soutient, à des taux très préférentiels, les actions des communes rurales situées dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- L'agence de l'eau contribue également au financement de l'Office français de la biodiversité (OFB) et des parcs nationaux. Le montant de cette contribution pour 2024 s'élève à 103,1 M€.

# QUALITÉ DES EAUX

État écologique des cours d'eau

Données 2021



Le nombre de cours d'eau en bon état physico-chimique a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

Cette nette amélioration est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon. **La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état.** Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les **principales causes de dégradation de la qualité de l'eau** sont **l'artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent les cours d'eau**, les pollutions par les **pesticides** et les **rejets de substances toxiques** ainsi que les **prélèvements d'eau excessifs** dans un contexte de changement climatique.

**Le bassin de Corse** est relativement épargné par ces pressions, **91 % de ses rivières sont en bon état.** Toutefois, un accroissement de la pression sur la ressource en eau est constaté.

## La qualité des rivières sur smartphone et tablette



Appli qualité rivière

Découvrez l'état de santé des rivières en France avec l'application mobile de l'agence de l'eau.

### Bassin Rhône-Méditerranée

- > 15,5 millions d'habitants
- > 20 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

### Bassin de Corse

- > 330 000 habitants permanents
- > 3,4 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes

  
**SAINT-ÉTIENNE**  
la métropole

---

Saint-Etienne Métropole  
2 Avenue Grüner - CS 80257  
42006 Saint-Etienne Cedex 1  
Tél 04 77 49 21 49  
e-mail : [accueil@saint-etienne-metropole.fr](mailto:accueil@saint-etienne-metropole.fr)